

journal de la Confédération Musicale de France

N° 335

Décembre 1980

ORGANE MENSUEL DES 49 FÉDÉRATIONS,
DES 6.000 SOCIÉTÉS ET ÉCOLES
ET DES 600.000 MUSICIENS FÉDÉRÉS

La C.M.F. est reconnue d'utilité publique par décret du 2 janvier 1957 et agréée par le ministère de la Culture et le ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle est affiliée à la Confédération internationale des Sociétés Populaires de Musique et membre du Comité National de la Musique.

Numéro de la commission paritaire 34407

Éditorial

Si nous parlions des cordes...

Depuis longtemps, nombreux sont ceux qui me demandent pourquoi il ne serait pas envisagé un stage d'instruments à cordes à Toucy.

Cette demande se révèle de plus en plus pressante ces derniers temps. Aussi ai-je pris la décision — qui, je le pense, plaira à beaucoup — de faire à Toucy, dans notre belle Maison, un stage du 3 au 14 août inclus, soit douze jours, durant lesquels nous pourrions envisager un travail sérieux d'orchestre et éventuellement, d'œuvres de musique de chambre.

Ce stage serait ouvert non seulement aux jeunes d'un niveau minimum élémentaire, mais encore aux amateurs adultes de tous âges désireux de faire de la musique : violonistes ; altistes ; violoncellistes et contrebassistes, auxquels pourraient s'adjoindre deux ou trois pianistes d'un niveau supérieur, nécessaires pour la musique de chambre, je pense aux quintettes de Schubert ou Schumann par exemple...

Les œuvres travaillées seront des grands classiques de base comme J.-S.-Bach, Vivaldi, Haendel et bien d'autres...

Les participants, nantis d'un matériel complet qui pourrait être mis en chantier en fonction des possibilités techniques des musiciens, pourront faire des propositions.

Dès à présent, je souhaiterais que les musiciens intéressés puissent se faire connaître en donnant bien sûr quelques références, si modestes soient elles, afin de me permettre d'établir un programme.

A ce même stage, que je dirigerai, pourront s'adjoindre deux jeunes musiciens — certes nantis d'un bagage musical le permettant — désireux de travailler la direction d'orchestre.

Enfin, une classe de harpe tous degrés serait ouverte durant ce stage, avec Mme Françoise Lefebvre, Professeur du Conservatoire National de Région de Dijon. Elle se propose de faire travailler les œuvres inscrites aux programmes des Fédérations et des Ecoles de Musique, à la harpe à pédales et à la harpe celtique.

Là aussi, il serait souhaitable de manifester dès à présent l'intérêt pour cette classe.

Voilà. Je pense que beaucoup de vos musiciens et directeurs d'Ecoles de Musique seront ravis de ces décisions. A tous d'en profiter...

André AMELLER.

Le Président, le Conseil d'Administration et le Secrétariat Administratif de la Confédération Musicale de France présentent à tous les musiciens et à leur famille leurs meilleurs vœux pour un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

LE TUBA ET SON HISTOIRE

BERLIN, années 1835 et suivantes.

L'invention du tuba est historiquement prouvée et précisée, Berlin en fut le cadre, Wieprecht en eut l'idée, Moritz le réalisa.

Climat artistique de l'époque :

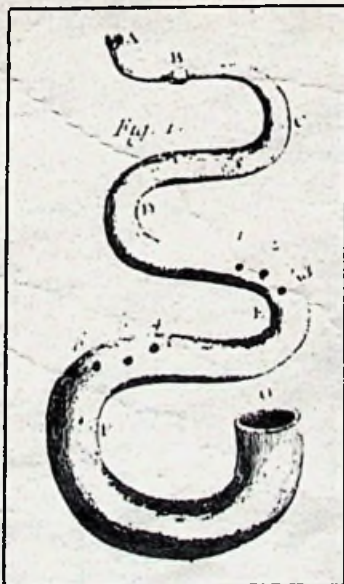
Nul, mieux qu'Hector Berlioz ne peut décrire l'impression ressentie à l'audition de ce nouvel instrument, je n'en veux pour preuve que ce témoignage extrait du Voyage Musical en Allemagne et en Italie (de 1835 à 1843, édité en 1844), le célèbre collaborateur du « Journal des Débats » s'exprime ainsi : « Je n'en finirais pas avec cette royale ville de Berlin, si je voulais étudier en détail ses richesses musicales. Il est peu de capitales, s'il en est toutefois qui puissent s'enorgueillir de trésors d'harmonie comparables aux siens. La musique y est dans l'air, on la respire, elle vous pénètre. On la trouve au théâtre, à l'église, au concert, dans la rue, dans les jardins publics, partout; grande et fière toujours, et forte et agile, radieuse de jeunesse et de parure, l'air noble et sérieux, belle ange armée qui daigne marcher quelquefois, mais les ailes frémissantes, et prête à reprendre son vol étincelant vers le ciel.

C'est que la musique à Berlin est honorée de tous. Les riches et les pauvres, le clergé et l'armée, les artistes et les amateurs, le peuple et le roi l'ont en égale vénération. Le roi surtout apporte à son culte cette ferveur réelle dont il est animé pour le culte des sciences et des autres arts, et c'est dire beaucoup. Il suit d'un œil curieux les mouvements, je dirai même les soubresauts progressifs de l'art nouveau, sans négliger la conservation des chefs-d'œuvre de l'Ecole ancienne. Il a une mémoire prodigieuse, embarrassante même pour ses bibliothécaires et ses maîtres de chapelle quand il leur demande à l'improviste l'exécution de certains fragments des vieux maîtres que personne ne connaît plus. Rien ne lui échappe dans le domaine du présent, ni dans celui du passé : il veut tout entendre et tout examiner. De là le vif attrait qu'éprouvent pour Berlin les grands artistes; de là l'extraordinaire popularité en Prusse du sentiment musical; de là,

• Suite de l'article de M. Pouillot



Joueur de tuba-curva romaine (1^{er} siècle avant Jésus-Christ)



Serpent (inventé en 1590) (d'après l'Encyclopédie Méthodique (planche 7), Paris 1785)

les institutions chorales et instrumentales que sa capitale possède et qui m'ont paru si dignes d'admiration.

A propos de J.S. Bach... Les Allemands professent une admiration sans bornes pour ses récitatifs, et

leur qualité éminente est précisément celle qui a dû m'échapper, n'entendant pas la langue sur laquelle ils sont écrits, et ne pouvant, en conséquence, apprécier le mérite de l'expression.

Quand on vient de Paris et qu'on connaît nos mœurs musicales, il faut, pour y croire, être témoin de l'attention, du respect, de la piété avec lesquels un public allemand écoute une telle composition. Chacun suit des yeux les paroles sur le livret; pas un mouvement dans l'auditoire, pas un murmure d'approbation ni de blâme, pas un applaudissement; on est au prêche, on entend chanter l'Evangile, on assiste en silence non pas au concert, mais au service divin. Et c'est vraiment ainsi que cette musique doit être entendue. On adore Bach, et on croit en lui, sans supposer un instant que sa divinité puisse jamais être mise en question; un hérétique ferait horreur, il est même défendu d'en parler, Bach c'est Bach, comme Dieu c'est Dieu.

Quelques jours après l'exécution du Chef-d'œuvre de Bach, l'Académie de chant annonça celle de « La Mort de Jésus » de Graun. Voilà encore une partition consacrée, un saint livre, mais dont les adorateurs se trouvent à Berlin spécialement,

• Suite page 2

Les 6 et 7 mars 1980, à la S.A.C.E.M.

Assemblée générale de la C.M.F.

L'Assemblée générale de la Confédération musicale de France se tiendra les 6 et 7 mars 1981, à la S.A.C.E.M., 225, avenue Charles-de-Gaulle, à Neuilly-sur-Seine.

Un grand concert par la Musique de la Police Nationale, sous la direction de son chef, le commissaire principal Pierre Bigot, sera donné le vendredi 6 mars, à la salle des Sports de Neuilly-sur-Seine, 167, avenue Charles-de-Gaulle.

Pour toutes les réservations d'hôtel, nous vous demandons de bien vouloir vous adresser à l'agence S.C.T.T.V. Transatour, 34, rue de Lisbonne, 75008 Paris, téléphone : 563-83-37.

• Suite de la première page

LE TUBA et son histoire

FRANÇOIS POUULLOT

Vient de paraître :

TRAITE DES GAMMES pour Tubas, Saxhorns basses et Contrebasses si b, d'après G. Balay.
En 2 cahiers, chaque 70,60

Pour paraître prochainement :

PREAMBULE, méthode pour le premier cycle de Tubas, Saxhorns basses et Contrebasses si b.

EDITIONS A. LEDUC

175, rue Saint-Honoré, 75040 PARIS CEDEX 01 - ☎ 296-89-11

MUSIQUE POUR TUBA ou incluant cet instrument

ETUDES		PRIX
GALLAY (Loloir)	— Douze études.....	25,50 F
	— Quinze études de style.....	25,50 F
TUBA ET PIANO		
BAUDRIER DELGIUDICE DURAND	— Relax (C.M.F.).....	12,50 F
	— Air-Baba (C.M.F. préparatoire).....	12,50 F
JOUBERT LAGRE MANEN	— Tournevalse (morceau de concours du C.N.S. de Paris).....	29,00 F
	— Rudéral (pour tuba en ut ou si b).....	15,00 F
	— Souvenir de Calais.....	9,65 F
	— Grave et Scherzo (morceau de concours du C.N.S. de Paris).....	24,30 F
NIVERD	— Six petites pièces de style.....	24,30 F
	— Chant mélancolique.....	11,80 F
	— Complainte.....	11,80 F
	— Historiette dramatique.....	11,80 F
	— Hymne.....	11,80 F
	— Romance sentimentale.....	11,80 F
	— Scherzetto.....	11,80 F
WURMSER	— Solo de concours.....	9,65 F
	— Tendres mélodies.....	9,65 F
ROUGERON	— Valse nostalgique (U.C.M. préparatoire).....	11,80 F
QUINTETTES		
ALBINONI BESSONNET	— Suite en la (2 trompettes, cor, trombone, tuba).....	27,20 F
	— Douze quintettes [J.D.] (2 trompettes, cor, trombone, tuba).....	55,20 F
CAMBRELING	— Divertissement (cuivres).....	43,55 F
CASANOVA	— 2 trompettes, cor, trombone, tuba	
	— Tre momenti (2 trompettes, cor, trombone, tuba : partition.....	20,35 F
DONDEYNE	— Parties.....	22,50 F
	— Petite musique de cuivres [J.D.] (2 trompettes, cor, trombone, tuba) : vol. 1.....	34,80 F
DUBOIS	— Vol. 2.....	43,55 F
	— Quintette burlesque [J.D.] (2 trompettes, cor, trombone ténor, trombone basse ou tuba) : partition.....	34,80 F
SEMLER-COLLERY SHORT WEINER	— Parties.....	32,45 F
	— Offrande (2 trompettes, trombone, cor, tuba).....	23,20 F
SEMLER-COLLERY SHORT WEINER	— Brass quintet (2 trompettes, trombone, cor, tuba).....	49,20 F
	— Suite for brass quintet (cuivres) (2 trompettes, trombone, cor, tuba).....	43,55 F
SEXTUORS		
LEMELAND	— Symphonie pour cuivres (cuivres) (2 trompettes, cor, 2 trombones, tuba) : partition.....	40,90 F
	— Parties.....	27,20 F
P. SCIORTINO	— Toca Senh (cuivres) (2 trompettes, cor, 2 trombones, tuba).....	49,20 F
SEPTUORS		
BACH (J.-S.)	— Final de la Passion selon Saint Jean (3 trompettes, 3 trombones et 1 tuba).....	25,50 F
MEYER	— Negro spiritual (2 trompettes, 2 cors, 2 trombones, 1 tuba).....	25,50 F
MOURET	— Symphonie de fanfares (3 trompettes, 3 trombones et 1 tuba).....	36,40 F
PURCELL	— Trumpet tune (3 trompettes, 3 trombones et 1 tuba).....	25,50 F
	— Trumpet Voluntary (3 trompettes, 3 trombones et 1 tuba).....	25,50 F
TELEMANN	— Concerto en ré (3 trompettes, 3 trombones et 1 tuba).....	49,20 F

Gérard BILLAUDOT, éditeur
14, rue de l'Echiquier, 75010 PARIS - Tél. : 770-14-46



Tuba-basse en fa de Wieprecht et Moritz - Berlin, période 1838-1840

tandis que la religion de S. Bach est professée dans tout le nord de l'Allemagne. Vous jugez de l'intérêt que m'offrait cette seconde soirée, surtout après l'impression que j'avais reçue de la première, et de l'empressement que j'aurais mis à connaître l'œuvre de prédilection du maître de chapelle du grand Frédéric ! Voyez mon malheur ! je tombe malade précisément ce jour-là ; le médecin (un grand amateur de musique pourtant, le savant et aimable docteur Gaspard) me défend de quitter ma chambre ; vainement on m'engage encore à venir admirer un célèbre organiste : le docteur est inflexible ; et ce n'est qu'après la semaine sainte, quand il n'y a plus ni oratorio, ni fugues, ni chorals à entendre, que le bon Dieu me rend à la santé. Voilà la cause du silence que je suis obligé de garder sur le service musical des temples de Berlin, qu'on dit si remarquable. Si jamais je retourne en Prusse, malade ou non, il faudra bien que j'entende la musique de Graun, et je l'entendrai, soyez tranquille, dussé-je en mourir. Mais, dans ce cas, il me serait encore impossible de vous en parler... Ainsi donc, il est décidé que vous n'en saurez jamais rien « par moi » ; alors faites le voyage, et ce sera vous qui m'en direz des nouvelles.

Quant aux bandes militaires, il faudrait y mettre bien de la mauvaise volonté pour ne pas en entendre au moins quelques-unes, puisqu'à toutes les heures du jour, à pied ou à cheval, elles parcourent les rues de Berlin. Ces petites troupes isolées ne sauraient toutefois

donner une idée de la majesté des grands ensembles que le directeur instructeur des bandes militaires de Berlin et de Potsdam (Wiebrecht) peut former quand il veut. Figurez-vous qu'il a sous ses ordres une masse de six cents musiciens et plus, tous bons lecteurs, possédant bien le mécanisme de leur instrument, jouant juste, et favorisés par la nature de poumons infatigables et de lèvres de fer. De là l'extrême facilité avec laquelle les trompettes, cors et cornets donnent les notes aiguës que nos artistes ne peuvent atteindre. Ce sont des régiments de musiciens, et non des musiciens de régiment (à méditer).

Mr. le Prince de Prusse, allant au-devant du désir que j'avais d'entendre et d'étudier à loisir ses troupes musicales, eut la gracieuse bonté de m'inviter à une matinée organisée chez lui à mon intention, et de donner à Wiebrecht des ordres en conséquence.

L'auditoire était fort peu nombreux ; nous n'étions que douze ou quinze tout au plus. Je m'étonnais de ne pas voir l'orchestre, aucun bruit ne trahissait sa présence, quand une phrase lente en « fa mineur », à vous et à moi bien connue, vint me faire tourner la tête du côté de la plus grande salle du palais, dont un vaste rideau nous dérobait la vue. S.A.R. avait eu la courtoisie de faire commencer le concert par l'ouverture des « Francs-Juges », que je n'avais jamais entendue ainsi arrangée pour des instruments à vent. Ils étaient là trois cent vingt hommes dirigés par Wiebrecht, et ils exécutèrent ce morceau difficile avec une précision merveilleuse et cette verve furibonde que vous montrez pour lui, vous autres du Conservatoire, aux grands jours d'enthousiasme et d'entrain.

Le solo des instruments de cuivre, dans l'introduction, fut surtout foudroyant exécuté par quinze grands trombones basses, dix-huit ou vingt trombones ténors et altos, douze bass tubas et une fourmilière de trompettes.

Où Hector Berlioz nous donne ses impressions sur le nouvel instrument :

Le bass-tuba, que j'ai déjà nommé plusieurs fois dans mes précédentes lettres, a détrôné complètement l'ophicléide en Prusse, si tant est, ce dont je doute, qu'il ait jamais régné. C'est un grand instrument de cuivre, dérivé du bombardon et pourvu d'un mécanisme de cinq cylindres qui lui donne au grave une étendue qu'on retrouve sur l'orgue seulement ; il descend au contre la bas, quinte inférieure réelle du mi grave de la contrebasse à quatre cordes.

Ces notes extrêmes de l'échelle inférieure sont un peu vagues, il est vrai. Mais redoublées à l'octave haute par une autre partie de bass-tuba, elles acquièrent une rondeur et une force de vibration incroyables. Le son du médium et du haut de l'instrument est d'ailleurs très noble, il n'est point mat, comme

celui de l'ophicléide, mais vibrant et très sympathique au timbre des trombones et trompettes dont il est la vraie contre-basse et avec laquelle il s'unit on ne peut mieux. La gamme actuelle du bass-tuba embrasse chromatiquement quatre octaves de « la » à « la », et même un peu plus. C'est Wiebrecht qui l'a inventé et propagé en Prusse. A. Sax en fait maintenant à Paris.

Ce document historique nous montre à quel point Hector Berlioz a été frappé par l'intense activité musicale régnant à Berlin à cette époque, il fallait bien cette ambiance exceptionnelle, liée à l'essor industriel de l'époque pour stimuler et faire progresser la facture instrumentale.

Une rapide rétrospective nous prouve en effet, que depuis l'occupation romaine (58-51 avant Jésus-Christ) il a fallu attendre plus de 1 600 ans pour voir succéder à la tuba-curva de l'occupant romain (tube de bronze, embouchure amovible rappelant par sa forme l'enroulement d'un hélicon de cavalerie) une basse de cornet à bouquin appelée serpent (1590), laquelle basse fut remplacée par l'ophicléide (ophis = serpent, clés = clés) inventé selon Fétis par un nommé Fricot vers 1790.

Certains historiens affirment que cet instrument a été introduit en France par des musiciens allemands en 1815 ; la réalité historique est toujours très difficile à cerner, car, en matière d'invention, l'inventeur ne fait rien avec rien. Il continue et il transforme ; la création n'est pas où on la met : dans la conception première. Elle intervient plus tard, la nouveauté, l'originalité, sont d'autant plus sensibles que l'inventeur avance dans son travail.

Dans ses « Nouveaux Lundis » Sainte-Beuve disait : « Au fond, que nous fassions comme nous voulons, nous sommes tous des êtres collectifs, ce que nous pouvons appeler notre propriété, comme c'est peu de chose ! »

A l'époque, beaucoup de facteurs de grand talent travaillaient isolément dans toute l'Europe, leurs travaux, non brevetés, jettent un doute sur une chronologie s'avérant pour l'instant utopique. La multitude d'instruments dérivant du serpent pour donner l'ophicléide, puis le bombardon, qui n'était autre qu'un ophicléide en pleine transformation le prouve. Un fait est certain, et après essai des divers types d'instruments précités, existant dans nos musées, aucune de ces basses à vent à embouchure ne donnait satisfaction.

L'apparition des pistons a ouvert la voie au remplacement des clés, là encore, si la période d'invention est facile à préciser, la date exacte reste sujette à caution. Cependant, il est généralement admis que la première adaptation des pistons sur un cuivre a été pratiquée par Stölzel à Breslau en 1813 (il s'agissait de l'adaptation de deux pistons sur un cor) mais cette précision est infirmée par la découverte vers 1912 dans la petite ville de Tölz en Haute-Bavière d'une trompette munie de deux pistons et portant l'inscription suivante : « Anton und Ignaz Kerner, K.K. privil Hof und Kammer Waldhorn und Trompetten, Macher Wien 1806 ». Un examen approfondi a démontré que les pistons montés sur cette trompette n'ont pas été ajoutés après coup, ils offrent en outre une particularité de construction inconnue (à cette époque), en ce sens que les ressorts formés de tiges de laiton martelé se trouvent à l'extérieur. Il en résulte qu'ils n'ont pas été attaqués par l'humidité et qu'après un siècle de repos, on a pu jouer l'instrument sans ressentir le moindre à-coup dans leur fonctionnement. L'instrument possède une sonorité parfaite. La généalogie de la famille Kerner a été reconstituée au moyen des archives de la ville de Vienne. De père en fils les Kerner furent constructeurs de trompettes, de 1751 à 1848. (La description de cette trompette qui venait d'être découverte au Musée de la Société des Antiquités de la ville de Tölz en Haute-Bavière a été donnée dans la « Zeitschrift für instrumentenbau » publiée à Leipzig en 1912).

POUR LE TUBA

Œuvres faciles et assez faciles
extraites de notre catalogue :

Bariller. L'ENTERREMENT DE SAINT-JEAN (1°, 2°).....	21,20 F
— HANS DE SCHNOKELOCH (2°).....	32,10 F
Beaucamp. CORTEGE (1°, 2°).....	18,10 F
Boutry. TUBAROQUE (4°, 5°).....	32,10 F
Bozza. ALLEGRO ET FINAL (5°).....	26,70 F
— PRELUDE ET ALLEGRO (5°).....	26,70 F
— THEME VARIE (5°).....	32,10 F
Clérisse. PIECE LYRIQUE (4°).....	32,10 F
— VOCE NUBILE (4°).....	21,20 F
Dubois (P.M.). CORNEMUSE (5°).....	37,80 F
Gabaye. TUBABILLAGE (4°, 5°).....	32,10 F
Lodéon. CAMPAGNARDE (1°, 2°).....	26,70 F
Petit. GRAVE (3°).....	21,20 F
Tomasi. DANSE SACREE (5°).....	26,70 F

(1°, 2°, 3°) = facile - (4°, 5°) = moyenne force

-- Catalogue complet sur demande --

A. LEDUC

175, rue Saint-Honoré
75040 PARIS CEDEX 01
Tél. : 296-89-11

Naissance du bass-tuba

L'événement fut annoncé par un paragraphe à la une du « Allgemeine Preussische Staats-Zeitung » du mercredi 16 septembre 1835 en ces termes : Le musicien de chambre Wieprecht et le facteur d'instrument de la Cour Moritz de Berlin se voient attribuer un brevet pour un instrument à vent nouveau « le bass-tuba » dont ils ont donné un dessin et une description. Ce brevet est valable pour une durée de dix ans et dans les limites du royaume.

Le bass-tuba de Wieprecht et Moritz est en fa et possède cinq Berliner-Pumpen (pistons). Les trois pistons de la main droite sont disposés de façon à obtenir un ton, un demi-ton et un ton et demi, les deux pistons de la main gauche produisent trois quarts de ton et deux tons et demi.

Les principaux problèmes de justesse posés à l'exécutant par la facture instrumentale n'avaient pas échappé à l'inventeur ni au réalisateur, à savoir ces précieux trois quarts de ton à la main gauche permettant de jouer plus juste au grave par opposition au demi-ton de la main droite, tube plus court répercutant un son partiel plus juste à l'aigu.

L'instrument avait été conçu pour jouer jusqu'à la fondamentale, le manque de puissance des notes graves résultait de la perce étroite de l'instrument. Les matériaux employés pour sa fabrication étaient les mêmes que ceux utilisés par les facteurs contemporains.

NOTA. — H. Berlioz orthographe différemment le nom de l'inventeur du tuba (« Wiebrecht ») pour Wieprecht. Il s'agit sans doute d'une incidence d'origine purement phonétique.

Qui était Wieprecht ?

Né le 8 août 1802 à Aschersleben, Guillaume Frédéric Wieprecht était un homme extraordinaire, le début de sa carrière semble plus dépendre de l'autodidactisme que d'études rationnelles.

Notre première source d'information (1) nous révèle qu'il reçut de vagues leçons de violon à Bernburg; dans le corps des fibres de sa ville natale, il apprit à jouer de presque tous les instruments. En 1819 il partit comme « compagnon » (équivalent du « Tour de France » des compagnons) faire son « Tour ». C'est à Dresde au contact du Maître de concert L. Haase que Wieprecht se perfectionna en violon; nous le retrouvons ensuite à Leipzig où il obtint un emploi à l'Orchestre du Théâtre et à celui de l' Arsenal.

Grâce à notre seconde source d'information (2) nous savons que Wieprecht jouait du trombone à l'Orchestre du Stadt-Theater de Leipzig : « Orchestre qui n'avait pas une grande réputation, malgré la présence de Carl Queisser » (Trombone virtuose, et, pour la « petite histoire », propriétaire d'une guinquette).

Mort à Berlin le 4 août 1872, Wieprecht, remarquable organisateur, a, par son importante personnalité, influé d'une manière déterminante sur son époque, d'abord comme inventeur, ensuite comme théoricien et comme compositeur.

Vint ensuite le temps des études sérieuses et approfondies; de sa rencontre avec Schicht, professeur de composition, naquit la première œuvre de Wieprecht.

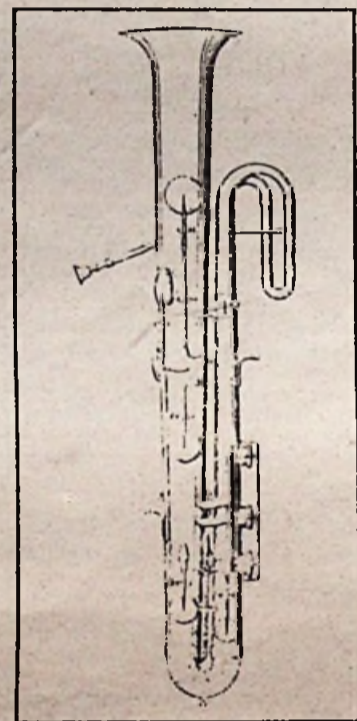
1824 fut une année décisive dans la vie du célèbre inventeur, il eut en effet la joie d'être brillamment admis à l'Orchestre Royal de Berlin, là, le temps aidant, poursuivant avec assiduité ses études musicales, il étudia très sérieusement la facture instrumentale, et, plus particulièrement, celle des instruments à vent, s'appliquant à en améliorer la beauté et la qualité du son. De là découlent ses découvertes, et en particulier la création du bass-tuba; bien d'autres découvertes et inventions lui sont formellement attribuées, tel le batyphon,

(1) F. Bremer - Handlexikon der Musik, Leipzig (c. 1882)
(2) Clifford Bevan - The Tuba Family - Faber and Faber, London 1978.

instrument à vent, en bois, se jouant avec un bec de clarinette (1839), cet instrument, sorte de clarinette contre-basse en Ut était fabriquée par Ed. Skona, facteur d'instruments à la Cour Royale de Berlin; il faut citer également le Glockenspiel, sorte de carillon composé d'un jeu de timbres en forme de lyre, tenu verticalement et essentiellement utilisé dans les orchestres de cuivre ou d'harmonie.

Après sa nomination au poste de directeur d'une chorale militaire, Wieprecht fut invité à réorganiser l'ensemble des Musiques Militaires et à élever ce corps à une institution artistique de tout premier ordre.

En 1843 Wieprecht fut nommé officiellement directeur des orchestres des dix corps d'armées fédérés allemands, à plusieurs reprises, il effectua, avec son orchestre, des tournées de concerts. Sur l'ordre de son gouvernement, il parcourut les Etats de l'Allemagne du sud pour en étudier la Musique Militaire.



Ophicleide (inventé vers 1790)

En 1847, ses qualités d'organisateur jointes à son tempérament artistique le désignèrent tout naturellement pour partir en Turquie accompagné de deux de ses élèves, afin d'y organiser la Musique Militaire. En 1852, pour les mêmes raisons, il fut également envoyé en mission au Guatemala.

Outre cette brillante efficacité dans l'organisation, Wieprecht possédait un sens profond de l'altruisme, fondateur d'une caisse d'aide aux musiciens âgés, il a laissé dans l'armée de son pays un souvenir inoubliable, il dota d'autres institutions très actives en dirigeant d'innombrables concerts à leur profit.

De l'ensemble de ses travaux nous retiendrons, bien sûr en priorité, l'invention du bass-tuba, sujet principal traité ici; citons également ses différents traités sur la musique et sur la fabrication des instruments, ainsi qu'un cours d'orchestration, pour orchestre d'harmonie; Wieprecht est aussi l'auteur d'arrangements d'œuvres classiques pour orchestre d'harmonie, le compositeur de chœurs pour voix d'hommes, de nombreuses marches militaires et d'un grand tableau musical intitulé « La bataille de Leipzig ».

A la période contemporaine créative d'outre-Rhin, correspondait en France une ère féconde en initiatives heureuses; il faut tout d'abord préciser que la facture française des instruments en cuivre avait à peine compté durant tout le 18^e siècle; bornée aux cors et aux trompettes, qui aurait pu prévoir qu'elle prendrait un développement rapide et jouerait un rôle capital dans l'industrie des instruments de musique? Au commencement du siècle, malgré l'activité qui se manifesta, il eut été difficile de se prononcer. Non seulement la consommation devait s'accroître, mais la transformation des instruments et des procédés de fabrication devaient faire de cette branche de la facture, une industrie indépendante et prospère, n'ayant plus rien de commun avec l'ancienne chaudronnerie. En ce début du 19^e siècle, peu de maisons du 18^e survécurent, il est intéressant de mettre en lumière l'exemple type du facteur étant dans ce cas, L.J. Raoux paraît tout désigné; dans un sage esprit de continuité, ce fabricant sut préparer son digne successeur en la personne de son fils Marcel Auguste, né le 21 août 1795. Comme ses ancêtres, celui-ci fut à la fois instrumentiste et facteur, après s'être initié à la fabrication, il commença une carrière dans les pupilles de la Garde Impériale, où il s'engagea le 16 octobre 1813. Son séjour à la Garde terminé, il reprit sa place dans l'atelier de son père et entra comme corniste à l'Orchestre du Théâtre Italien. Nommé second cor en 1833, il y était encore en 1856, mais en qualité de premier, et, aux appointements de 150 francs par mois; ce n'est que lorsque Mr. A. Raoux eut l'entière direction de son atelier que l'on vit ses produits dans les expositions. Malgré l'excellente réputation de sa maison, et les suffrages de sa clientèle, il comprit qu'il ne pouvait se désintéresser de ces concours périodiques. Il y parut pour la première fois en 1839 et obtint une médaille d'argent (la première qui ait été accordée aux instruments à vent) « ayant été placé trois fois au premier rang ». En 1844 ce fut une médaille d'or, également la première accordée aux instruments de cette catégorie : « 4 instruments

sortant de l'atelier de Mr. Raoux, dit le rapport, ont été placés au premier rang dans le concours, à savoir : un cor sans pistons, un cor, un cornet et un ophicleide, tous trois avec pistons ». Un pareil succès trouve son explication dans les soins apportés à la construction de ces instruments et peut-être aussi dans la nature des procédés employés par Mr. Raoux qui continue à se servir du marteau pour façonner ses cuivres ».

Que penser de l'ophicleide « à pistons » mentionné dans le paragraphe précédent? Remarquons tout d'abord que le succès obtenu par Marcel Auguste Raoux à l'exposition de 1844 avec entre autres son ophicleide « à pistons » arrive environ 9 ans après le brevet obtenu à Berlin par Wieprecht pour un tuba à pistons considéré comme le premier instrument de ce type. L'ophicleide (littéralement « serpent à clés ») entraient seulement à Paris dans sa période évolutive puisqu'il faut rappeler que le tuba est un ophicleide transformé et progressivement doté de pistons, sa forme évoluant au fur et à

mesure de ses métamorphoses successives. Comment expliquer ce retard, alors que Adolphe Sax fabriquait déjà à Paris, des tubas dotés de pistons, variantes sensibiles du 1^{er} tuba de Wieprecht? L'obstination des instrumentistes en est peut-être la cause, car dans ce domaine les innovations spectaculaires de ce genre sont rarement acceptées d'emblée. L'adaptation aux techniques instrumentales nouvelles obligeant le praticien à rompre avec des réflexes souvent acquis au prix d'un travail quotidien intensif; d'autre part, la rivalité tumultueuse née entre Sax et les facteurs français traditionnels a certainement contribué, à cette époque, à un raidissement conservateur, alors que par la suite cette rivalité a profité à l'évolution de la facture « cuivres » en faisant multiplier les inventions bénéfiques.

• Vous pourrez suivre dans notre prochain numéro, la partie contemporaine illustrée du tuba.

CONSORTIUM MUSICAL EDITIONS COMBRE

24, boulevard Poissonnière, 75009 PARIS
Tél. : 824-89-24

ALTO : ENSEIGNEMENT
CLASSES Henri : — Méthode élémentaire et progressive
— L'Alto classique en trois volumes

VOLUME A

1. En fredonnant	R. SCHUMANN
2. Andante	A. CHEVILLARD
3. Ariette	M. GRETRY
4. Menuet	J.-B. BREVAL
5. Menuet	Th.-A. ARNE
6. Divertissement	Ch.-W. GLUCK
7. Air	H. PURCELL
8. Mélodie	R. SCHUMANN
9. Sarabande	A. CORELLI
10. L'Homme au Sable	J. BRAHMS
11. Petite danse	C. GURLITT
12. Chanson triste	P. TCHAIKOWSKY
13. Allegretto	J.-B. CUPIS
14. Sarabande	J.-B. SENAILLÉ
15. Chanson italienne	P. TCHAIKOWSKY
16. Berceuse	J. BRAHMS
17. Ecossaïse	J.-N. HUMMEL
18. Danse russe	P. TCHAIKOWSKY
19. Forlana	J.-B. CUPIS
20. Allemande	P.-H. AZAIS
21. Aria	M. BERTEAU
22. Menuet	M.-R. de LA LANDE
23. Musette	A. CAMPRA
24. Passe-Pied	W.-A. MOZART
25. Musette	J.-S. BACH

VOLUME B

1. Menuet	G.-Ph. TELEMANN
2. Dimanche	J. BRAHMS
3. Chant de Moïsson	R. SCHUMANN
4. Romance	L. VAN BEETHOVEN
5. Une larme	M. MOUSSORGSKY
6. Le refrain des vendangeurs	C. GURLITT
7. Passe-Pied	R. DE LALANDE
8. Joyeuse jeunesse	C. GURLITT
9. La villageoise	J.-Ph. RAMEAU
10. Andantino	D. STEIBELT
11. Arietta	J.-B. CRAMER
12. Sérénade	Fr. SCHUBERT
13. Ave Maria	Ch. GOUNOD
14. Réverie	R. SCHUMANN
15. Menuet	W.-A. MOZART
16. Larghetto	J. MUNTZ-BERGER
17. Presto	P.-H. AZAIS
18. Caprice	M. MARAIS
19. Prélude	A. CORELLI

VOLUME C

1. Sicilienne	M. BLAVET
2. Chanson hindoue	R. RIMSKY-KORSAKOV
3. Chanson allemande	P. TCHAIKOWSKY
4. Larghetto	W.-A. MOZART
5. Tristesse	Fr. CHOPIN
6. Hongroise	J.-L. ADAM
7. Polonaise	J.-S. BACH
8. Sérénade	Ch. GOUNOD
9. Rigaudon	L.-C. DAQUIN
10. Mélodie	A. RUBINSTEIN
11. La mariée	M. MARAIS
12. Tango	J. ALBANIZ
13. Gigue anglaise	M. PINOLET
14. Le petit rien	DE MONTECLAIR
15. Chanson napolitaine	Fr. COUPERIN
16. Tambourin	P. TCHAIKOWSKY
17. La marche du cœur	J.-M. LECLAIR
	L. DE CAIX O'HERVELOIS



EDITIONS ROBERT MARTIN

106, grande rue de la Coupée,
B.P. 502 - 71009 MACON CEDEX
☎ (85) 34-46-81

OUVRAGES D'ENSEIGNEMENT POUR BASSE SIB OU TUBA UT

25 Déchiffrages manuscrits (cahier A) de Julien Porret, facile à moyenne force (préciser l'instrument)	24,75 F
24 Déchiffrages manuscrits (cahier B) de Julien Porret, moyenne force à difficile (préciser l'instrument)	24,75 F
12 Divertissements en duos de Julien Porret, facile à assez facile (collection « Jouons ensemble »)	33,00 F
10 Quatuors sur des airs folkloriques par Michel Gourdeau, assez facile, (collection « Jouons ensemble »)	77,00 F

VIENT DE PARAÎTRE

Poullot, « la Cigale et la Fourmi », pour basse sib et piano, facile
 13,20 F |

EN PREPARATION

Collection « Pour la Jeunesse » supervisée par François Poullot, quatre morceaux pour basse sib ou tuba ut et piano de Michel Delgiudice :

- « le Petit Baobab », très facile,
- « Danse de l'éléphant », facile,
- « le Petit Mammouth », assez facile,
- « l'Antre de Polyphème », assez facile.

LYON MUSIQUE

des musiciens au service des musiciens

Direction : Paul PROUD

1^{er} prix unanimité du Conservatoire de Lyon
ex-musicien
de la Musique des Equipages de la Flotte
Directeur d'Harmonie

5, cours Gambetta - 69003 LYON
Tél. : 860-54-07

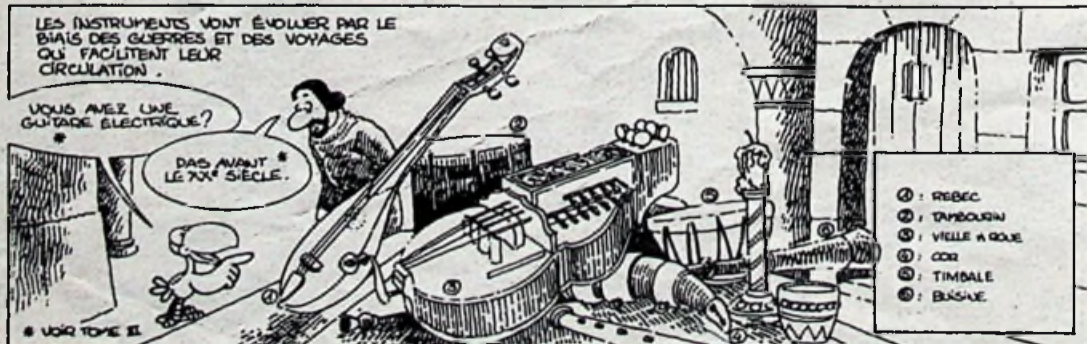
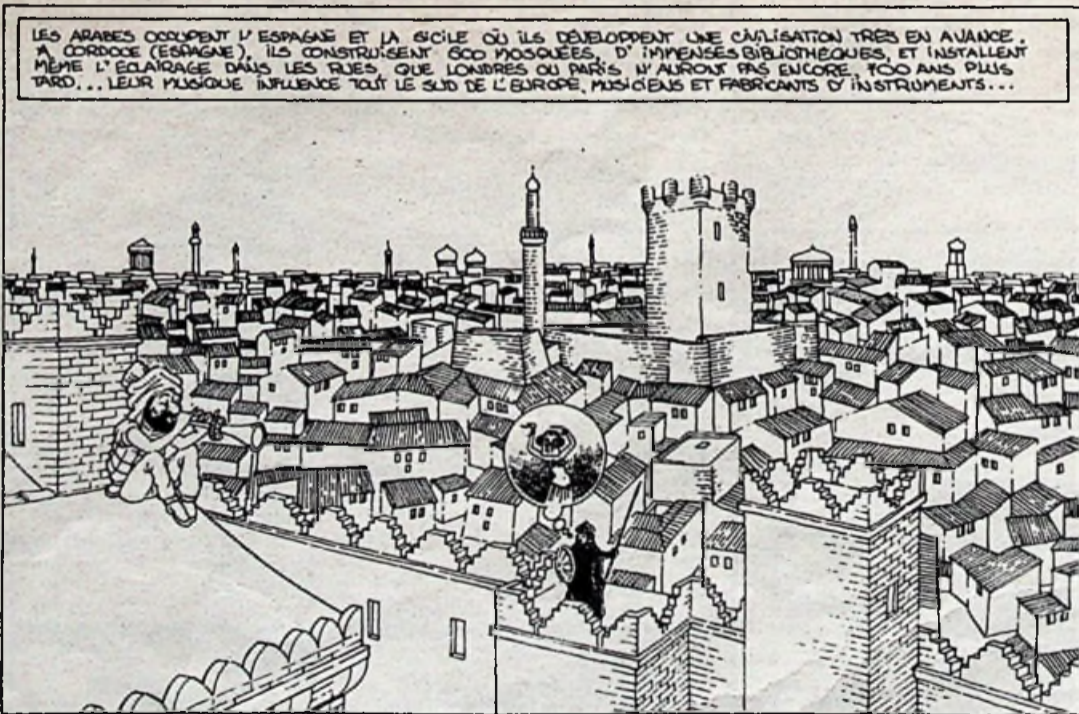
« TOUTE LA MUSIQUE »
Instruments et librairie musicale

ATELIER DE REPARATION
SPECIALISTE DES INSTRUMENTS
A VENT

NE JETEZ PAS CE JOURNAL...

... PASSEZ-LE A VOS AMIS !...

Histoire de la musique en bandes dessinées... 11



PETITES ANNONCES

Payable d'avance conformément au tarif ci-après :

NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1^{er} JUIN 1980

de 1 à 5 lignes.....	65 F
de 6 à 10 lignes.....	120 F
de 11 à 15 lignes.....	180 F
de 16 à 20 lignes.....	250 F
la ligne supplémentaire.....	6 F

Ces prix s'entendent T.V.A. et toutes taxes comprises. La ligne comporte 32 lettres, signes ou espaces.

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Écrire au journal sous n°... » doivent adresser leur correspondance sous enveloppe timbrée sans mention d'adresse au journal de la Confédération Musicale de France (Petite annonce n°...), 121, rue La Fayette, 75010 PARIS.

Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.

OFFRES D'EMPLOIS

Fanfare de Mézidon-Canon (14270), recherche **CHEF DE MUSIQUE**. Écrire : Mairie de Mézidon-Canon.

Les Editions Musicales Alphonse Leduc recherchent un homme dégagé des obligations militaires pour poste de metteur à part (préparation de commandes de musique). 40 heures en 5 x 8. Urgent. Écrire aux Editions Musicales Alphonse Leduc, 175, rue Saint-Honoré, 75040 Paris Cedex 01, ou téléphoner au 296-89-11, poste 15.

VILLE DE BISCARROSSE (LANDES)

Recrute chef de musique, capacité : solfège, instruments à embouchures et anches. Direction Ecole municipale de musique et harmonie, à plein temps. Adresser curriculum vitae et candidature à M. le Maire de BISCARROSSE (40600).

Pour tout début année 1981, emploi municipal de serrurier qualifié, réservé préférence à bon musicien amateur jouant : basse ou c.-b., saxophone ou trombone. Moins de 40 ans, libéré O.M.

C.V. à adresser à : Président Musique municipale, Etablissements Courtois, rue Bretonneau, 37400 AMBOISE.

Ville d'Oyonnax 01100
ECOLE MUNICIPALE MUSIQUE DANSE, ART DRAMATIQUE
Ecole agréée.
Nationalisation demandée.
935 élèves, 32 professeurs et accompagnateurs
32 disciplines

APPEL DE CANDIDATURES pour un poste à temps complet de **CONSEILLER AUX ETUDES**

I. Définition de l'emploi : le conseiller aux études est un professeur principal qui doit exercer une autorité morale et administrative, être capable de recevoir les parents, les élèves, les professeurs et alléger la tâche du directeur.

II. Prise de fonction : comme stagiaire après concours.

III. Rémunération : échelle indiciaire moyenne entre celles du directeur et des professeurs, indices nationaux - 15 % (423-697).

IV. Conditions de recrutement : concours sur titres et épreuves pédagogiques et techniques. Le détail des épreuves sera précisé aux candidats retenus après examen des dossiers comportant :

- 1) une lettre manuscrite de candidature ;
- 2) un C.V. d'études générales et musicales (avec copie des diplômes ou récompenses obtenus) ;
- 3) un dossier artistique (direction de chorales, d'harmonies, d'ensembles instrumentaux, etc.) ;
- 4) un état des services d'enseignements.

Dossier à envoyer à :
M. le Directeur
de l'Ecole municipale,
2, rue Molière
01100 OYONNAX.

DEMANDES D'EMPLOIS

Directeur école musique et harmonie, libre rentrée 1981, accepterait poste équivalent même à remonter ou à créer. Écrire au journal n° 37 qui transmettra

OCCASIONS

Vends très bonne contrebasse cordes ; une René Cune de 1950, n° 259. Convientrait classe d'instrument, Conservatoire.
Tél. : (16-21) 23-44-41, après 20 heures.

Musique de l'Absie (79) vendrait costumes majorettes T.B.E. S'adresser à M. BUREAU, Président de l'Union gulinaise, 79240 L'ABSIE.

DIVERS

Viennent de paraître :
PIECES POLYPHONIQUES POUR INSTRUMENTS D'ORDONNANCE
(trompette, cor, tromp. basse, clairon, clairon basse)
de Michel DELGIUDICE
Ouvrage adopté par la C.M.F. et le Confédération française des batteries et fanfares
chez l'auteur :
19 bis, rue du Cardinal-G.-d'Amboise
37400 AMBOISE

Nous recherchons tous instruments de musique. Veuillez adresser vos offres par écrit à J. WATMANN, B.P. 375-15, 75768 PARIS, CEDEX 18.

Cours d'harmonie pratique, préparation aux examens. Cours accéleré. Prix adapté à chaque formule. Renseignements : M. R. SALMON, 72, route de Berck, 62600 RANG-DU-FLIERS.

Éditions Francis Van de Velde
12 rue Jacob, 75006 Paris.

guide pratique du chant choral

MARCEL CORNELOUP



GUIDE PRATIQUE DU CHANT CHORAL

par MARCEL CORNELOUP
(Président du mouvement A COEUR JOIE)

Un volume broché
16,5 x 24 cm : 128 pages
70 illustrations et schémas techniques

Le chant, la voix, l'apprentissage, la répétition, la direction, le répertoire.

Un outil de travail pour le chef de chœur, le maître dans sa classe, le professeur de musique...

BON DE COMMANDE à retourner accompagné de son règlement aux Editions Francis Van de Velde

Veuillez m'adresserexemplaire(s) du Guide pratique du Chant Choral au prix de 45 F Franco l'exemplaire.

SOIT 45 F x = F
NOM
PRENOM
VILLE CODE POSTAL

Les Editions Robert MARTIN

106, grande rue de la Coupée
71009 MACON CEDEX
fournissent les morceaux imposés dans
les examens de la C.M.F.

CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE

CONCOURS D'EXCELLENCE

PRECISIONS A PROPOS DES EXAMENS FEDERAUX

Piano : moyen 2. — Le titre du morceau imposé est : Prélude en berceuse n° 1 (Au gré des ondes).
Violoncelle : élémentaire 2. — La 7^e sonate de Barrière est éditée chez Salabert (et non Leduc).
Contrebasse : Moyen 1. — Le morceau imposé n'est pas édité chez Leduc.
Basson : Préparatoire 1. — Le morceau imposé est : Berceuse de Vachay, éditée chez Delrieu.
Saxophone ténor : moyen 2. — Le morceau imposé n'est pas édité chez Billaudot, mais chez Lemoine.
Trombone : pré-supérieur. — Le morceau imposé n'est pas édité chez Leduc, mais chez Durand.
Tuba : élémentaire 1. — Le morceau imposé est édité chez Combre, et non chez Leduc.
Guitare : moyen 1. — Le morceau imposé est Estudines et non Estudianis.
Percussion : préparatoire 1, préparatoire et pré-supérieur. — Les auteurs des morceaux imposés sont Jorand et Dupin et non Jovenel-Dupoin.

BATTERIES-FANFARES

REGLEMENT

Article premier. — Un concours de solfège et d'instrument pour les tambours, clairons, trompettes, etc., est organisé chaque année par la Confédération musicale de France.

Article 2. — Les épreuves auront lieu à Paris, le 8 mars 1981, au Conservatoire national supérieur de musique, 14, rue de Madrid, 75008 Paris.

Article 3. — Sont admis au concours : les candidats âgés de moins de 25 ans ayant obtenu dans chaque épreuve (solfège et instrument) organisée par nos fédérations

régionales de 18 à 20 points dans la division supérieure et suivant le programme de la C.M.F.

Article 4. — L'inscription au concours doit être obligatoirement transmise par la Fédération régionale à laquelle est inscrite la société dont fait partie le candidat, la date limite des inscriptions est fixée au 15 février 1981.

Article 5. — Tout candidat n'ayant pas obtenu au concours d'excellence deux premiers prix pourra être admis à concourir l'année suivante.

Article 6. — Les épreuves de solfège sont obligatoires. Pourront seuls en être dispensés les candidats qui ont obtenu un premier prix l'année précédente.

Article 7. — L'épreuve d'éducation musicale comprend :

- 1) Une lecture chantée.
- 2) Le candidat aura à répondre par écrit à cinq questions de théorie musicale (voir « Théorie moderne du fanfariste », de A. Tremine, éditions Robert Martin).
- 3) Reconnaissance des sons.

Article 8. — L'épreuve d'instrument comprend :

- 1) L'exécution d'une sonnerie choisie par le jury.
- 2) L'exécution d'un morceau imposé.
- 3) L'exécution d'une lecture à vue instrumentale.

Article 9. — Le vote par jury aura lieu par points suivant le barème ci-dessous :

Epreuve d'éducation musicale :
— de 0 à 20 pour le solfège chanté*.

— de 0 à 10 pour la théorie.
— de 0 à 20 pour la reconnaissance des sons.

Epreuve instrumentale :

— de 0 à 10 pour le morceau imposé.
— de 0 à 5 pour la lecture à vue instrumentale.
— de 0 à 5 pour la sonnerie.

Article 10. — Attribution des récompenses pour l'épreuve instrumentale :

— 17 à 20 points : premier prix.
— 13 à 16 points : deuxième prix.
— 10 à 12 points : troisième prix.

Attribution des récompenses pour l'épreuve d'éducation musicale :

— 42,50 à 50 points : premier prix.
— 33 à 42,25 points : deuxième prix.
— 25 à 32,75 points : troisième prix.

N.B. — Des feuilles d'adhésion batterie-fanfare sont à la disposition des fédérations qui devront les réclamer à la C.M.F.

• Suite page 6

CONCOURS D'EXCELLENCE 1981

Les épreuves du concours d'excellence auront lieu à Paris le 8 mars 1981 au Conservatoire national supérieur de Paris. Les inscriptions ne seront plus reçues après le 15 février 1981, date limite irrévocable. Elles devront obligatoirement comporter l'instrument joué. Les morceaux imposés sont les suivants :

	Titre	Auteur	Editeur
CHANT	Récitatif et Air de Cantate Air d'Opéra (au choix)		
PIANO	Final du Carnaval de Vienne	Robert Schumann	Durand
VIOLON	Rondo Capricioso	Camille Saint-Saens	Durand
ALTO à CORDES	Concerto (1 ^{er} temps)	J. Rivier	Salabert
VIOLONCELLE	3 ^e Concerto Prélude de la 4 ^e Suite	Davidoff-Feuillard J. S. Bach	
CONTREBASSE	Concerto	Bottesini	Leduc
FLÛTE	Cantabile et Presto	G. Enesco	Hamelle
FLÛTE A BEC	<i>Soprano</i> Concerto en UT majeur n° 73 (version Oubradous) pour Piccolo et piano : Largo et Final <i>Alto</i> 3 ^e Suite en UT Prélude, Sarabande et Gigue	Vivaldi J. S. Bach	Transatlantiques Leduc
HAUTBOIS	Sonate Les deux premiers mouvements	H. Dutilleux	Leduc
CLARINETTE	Sonatine	P. Sancan	Durand
BASSON	Récitatif et Final	J. Semler-Collery	Eschig
SAXOPHONE ALTO MI b	Divertimento	R. Boutry	Leduc
TROMPETTE UT ou SI b	Caprice	E. Bozza	Leduc
CORNET ou BUGLE MI b	Sonate — Sarabande — Allemande	M. Emmanuel	Leduc
COR ou ALTO MI b	Villanelle	Paul Dukas	Durand
TROMBONE	Ballade	E. Bozza	Leduc
TUBA et SAXHORNS SI b	Irish Cante	A. Ameller	Leduc
PERCUSSION	Hommage au Capitaine Fracasse	Alain Bernard	Rideau Rouge
HARPE	Impromptu	Revel	Leduc
ACCORDEON	<i>Basses composées</i> Elégie d'Automne <i>Basses chromatiques</i> Symétrie	Hans Brehme Balta	Hohner Opaline
MANDOLINE	Love Song	Carlo Munier	R. Maurri
MANDOLE	Valzer Fantastico	E. Marucelli	R. Maurri
GUITARE	Thème varié et Final	M. Ponce	Schott

Ces deux pages complètent la documentation parue dans le dernier numéro...

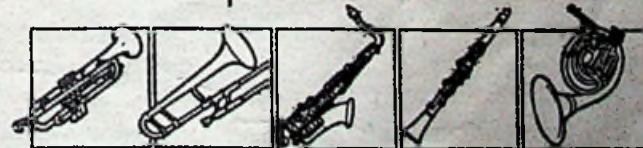
Pensez-y !

ADDITIF A LA LISTE DES EDITEURS PARUE DANS LE JOURNAL DE NOVEMBRE

Société anonyme, 7, rue Gambetta, 54000 Nancy.
X.Y.Z., s'adresser chez Eschig.
Rudall, s'adresser chez Eschig.
Lino Fiorenzo, 121, rue Barthélémy-Delespaul, 59000 Lille.
Lido Mélodies, s'adresser chez Boosey and Hawkes.
Opaline, 13, rue Gambetta, 92100 Boulogne-sur-Seine.
Helbing, s'adresser chez Diebolt.
Hohner, s'adresser chez Diebolt.
Cavagnolo, 28, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris.
Costallat, 60, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris.



classique - moderne



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Documentation sur demande :
HENRI SELMER - 18, rue de la Fontaine-au-Roi
75-PARIS XIème - Tél. : 023.09.74



CONCOURS D'EXCELLENCE BATTERIES FANFARES

PROGRAMME DES MORCEAUX IMPOSÉS

CLAIRONS

1. Une sonnerie choisie par le jury (pages 56, 57, 58, méthode « Nouvel enseignement pratique du clairon »).
2. Morceau imposé : « Evasion » pour clairon solo de André Tremine, édition Philipp Lecarlem.
3. Lecture à vue.

CLAIRONS-BASSES

1. Morceau imposé : « Solo n° 3 » de P. Breard, éditions F.G.S.P.F.
2. Lecture à vue.

TROMPETTES

1. Une sonnerie choisie par le jury, pages 21, 22, 23, méthode « Nouvel enseignement pratique de la trompette de cavalerie » tome II.
2. Morceau imposé : « Etude caractéristique n° 1 », page 29, tome II « N.E.P. de la trompette de cavalerie » de A. Tremine.
3. Lecture à vue.

TROMPETTES-BASSES TROMPETTES-CORS ET TROMPES DE CHASSE

1. Morceau imposé : « Pièce n° 1 pour cor Mi-b » de Ph. Vignon, éditions

Ph. Vignon, et « Polacca » de J. Decamps, éditions J. Decamps, pour les trompettes-basses.

2. Lecture à vue.

CLAIRONS A PISTONS ET CLAIRONS-BASSES A PISTONS

1. Exécution de toute la « Marseillaise », arrangement de A. Tremine, pour batteries - fanfares, éditions J.-M. Champel.
2. Morceau imposé : « Sur les bords de l'Yvette », éditions R. Martin.
3. Lecture à vue.

TAMBOURS

1. Exécution de l'une des dix marches (pages 10, 11 et 12 « Nouvel enseignement pratique du tambour » tome II, éditions R. Martin).
2. Morceau imposé : « Alternance » de Ph. Vignon, éditions Ph. Vignon.
3. Lecture à vue.

MONITEURS TAMBOURS ET CLAIRONS

Des examens pour le titre de moniteur tambour ou clairon sont organisés chaque année par la Confédération musicale de France.

Les épreuves auront lieu à Paris, le 8 mars 1981.

Sont admis à concourir tous les fanfaristes sans distinction d'âge, capables d'exécuter le programme.

L'inscription au concours sera obligatoirement transmise par la Fédération régionale à laquelle est inscrite la société dont fait partie le candidat. La date limite des inscriptions est fixée au 1^{er} février.

Les candidats qui auront subi avec succès toutes les épreuves se verront décerner un diplôme de moniteur.



PROGRAMME

MONITEUR CLAIRON OU CLAIRON MAITRE

1. Technique de l'instrument.
2. Questions théoriques (voir toute la théorie de la méthode « Nouvel enseignement pratique du clairon », éditions R. Martin).
3. Exécution d'une sonnerie réglementaire (voir toutes les sonneries dans la méthode « Nouvel enseignement pratique du clairon »).
4. Morceau imposé : « Etude caractéristique n° 2 pour clairon » de Ph. Lecarlem, éditions Ph. Lecarlem.
5. Déchiffrage à vue d'une partie manuscrite de clairon.
6. Faire travailler pendant dix minutes un élève ou un groupe d'élèves.

MONITEUR TAMBOUR OU TAMBOUR MAITRE

1. Technique de l'instrument et détail de tous les coups.
2. Questions théoriques (voir toute la théorie dans la méthode « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome I, éditions R. Martin).
3. Exécution de l'une des cinq marches tambour des premier, deuxième, troisième et quatrième groupes, pages 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de la méthode « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome II.
4. Morceau imposé : « Fantaisie 80 » de Ph. Vignon, éditions Ph. Vignon.
5. Déchiffrage d'une partie manuscrite de tambour.
6. Faire travailler pendant dix minutes un élève ou un groupe d'élèves.

MONITEUR TROMPETTE OU TROMPETTE MAITRE

1. Technique de l'instrument.
2. Questions théoriques (voir toute la théorie de la méthode « Nouvel enseignement pratique de la trompette de cavalerie », éditions R. Martin).
3. Exécution d'une sonnerie réglementaire (voir toutes les sonneries dans la méthode « Nouvel enseignement pratique de la trompette », tome II).
4. Morceau imposé : « Etude caractéristique n° 4 » de la méthode « Nouvel enseignement pratique de la trompette », tome 2, page 32.
5. Déchiffrage à vue d'une partie manuscrite de trompette.
6. Faire travailler pendant dix minutes un élève ou un groupe d'élèves.

EDUCATION MUSICALE : BATTERIES FANFARES

DIVISIONS	SOLFÈGE		DICTÉE	THEORIE
	RYTHMIQUE	CHANTE		
PREPARATOIRE 1 ^{re} et 2 ^e année	Mesure à 2/4, blanches, noires, 1/2 pauses et soupirs, de la page 2 à la page 10 incluse N.E.P. du clairon pour les clairons De la page 3 à la page 10 N.E.P. de la trompette de cavalerie pour les trompettes, les cors et les clairons à pistons De la page 3 à la page 6 dans le « Solfège rythmique » 1 ^{er} cahier pour les tambours	Reprendre les exercices rythmiques et les faire chanter Pour les tambours solfège rythmique uniquement	Reconnaissance des sons de l'instrument pratiqué : Pour les clairons, sons émis sur un clairon Pour les trompettes, sons émis sur une trompette Pour les clairons à pistons, sons émis sur un clairon à 2 pistons, etc.	Travailler les 34 premiers numéros de la « Théorie moderne du fanfariste »
ELEMENTAIRE 1 ^{re} et 2 ^e année	Mesure à 2/4, 3/4 et 4/4 rondes, blanches, noires, croches et silences correspondants Blanches pointées, noires pointées liaison, triolets Pour les clairons : de la page 2 à la page 20 N.E.P. du clairon Pour les trompettes, cors et clairons à pistons : de la page 3 à la page 19 N.E.P. de la trompette Pour les tambours : de la page 3 à la page 10 « Solfège rythmique » 1 ^{er} cahier	Reprendre les exercices rythmiques et les faire chanter	Dictée en 2/4 avec des blanches et des noires jouée au clairon pour les fantaisistes y compris les tambours	Travailler les 58 premiers numéros de la « Théorie moderne du fanfariste »
MOYEN 1 ^{re} et 2 ^e année	Révision du précédent plus l'étude des croches pointées, doubles croches, sextolets, syncopes, contre-temps Pour les clairons : de la page 2 à la page 35 N.E.P. du clairon Pour les trompettes, cors et clairons à pistons : de la page 3 à la page 35 N.E.P. trompette Pour les tambours : le « Solfège rythmique » 1 ^{er} cahier en entier plus les 8 premiers numéros du « Solfège rythmique » 2 ^e cahier	Reprendre les exercices rythmiques et les faire chanter	Dictée en 2/4, 3/4 ou 4/4 de blanches, noires, croches jouées au clairon pour tous les fanfaristes y compris les tambours	Travailler les 80 premiers numéros de la « Théorie moderne du fanfariste »
PRE-SUPERIEUR et SUPERIEUR	Révision du précédent plus mesures composées, mesures peu usitées dans le domaine des batteries-fanfares, style, mouvements, nuances Pour les clairons : toute la méthode N.E.P. du clairon Pour les trompettes, cors et clairons à pistons : toute la méthode N.E.P. de la trompette Pour les tambours : le « Solfège rythmique »	Reprendre les exercices rythmiques et les faire chanter	Dictée de rondes, blanches, noires, croches, triolets jouée au clairon pour tous les fanfaristes y compris les tambours	Travailler toute la « Théorie moderne du fanfariste »
EXCELLENCE	idem	Une lecture écrite spécialement tout en respectant le programme étudié	Une dictée en blanches, noires, triolets, doubles croches, etc.	Même programme plus l'étendue des instruments composant une batterie Fanfare pages 18, 19, 20 de la « Théorie moderne du fanfariste »

* « N.E.P. du clairon », « N.E.P. de la trompette », « Solfège rythmique » 1^{er} et 2^e cahiers, « Théorie moderne du fanfariste » : Editions Robert Martin.

Editions BARNHOUSE

distribution exclusive **H.M.M.O.**

60, rue Racine — 59100 ROUBAIX — Tél. : (20) 70-79-31

ORCHESTRE d'HARMONIE

ACADIA (3/4)	210 F	ALLEGRO BRILLIANTE (4/5)	123 F	ALLEGRIAS (4/5)	270 F
AMERICAN HERITAGE OVERTURE (4)	149 F	ARMENIAN DANCES (6)	585 F	ARMIDA (3)	247 F
ASCENDANCY (6)	162 F	BARN UM & BAILEY'S FAVORITE (5)	162 F	BEN (3)	97 F
CACCIA & CHORALE (6)	292 F	CANTERBURY SUITE (3)	214 F	CARAVELLE (3/4)	143 F
CARILLON BRILLIANTE (5)	162 F	CHORALE AND VARIATIONS (4)	260 F	CLARION TEXTURES (3)	97 F
COLORBUST (3)	110 F	COLASSUS OF COLUMBIA (5)	169 F	COME SWEET DEATH (3)	149 F
COVENTRY (3)	188 F	DANCING CABALLERO (2)	59 F	DANSES SACRED & PROFANE (6)	325 F
DENBRIDGE WAY (3)	227 F	DIAMOND JUBILEE (3)	59 F	DISCO TECH (4)	149 F
EDIFICE (5)	114 F	EXALTATION (4)	221 F	FANFARE (6)	214 F
FANFARE & CELEBRATION (6)	227 F	THE FAR COUNTRY (2/3)	75 F	FEELINGS (3)	117 F
FLAMINGO TRUMPETS (3)	68 F	VOL DE FLUTES (4)	162 F	FLUTE ROYALE (3/4)	97 F
FOUR WINDS (1)	75 F	FROM FOWEN'S GLEN (3)	81 F	FROM TROPIC TO TROPIC (5)	110 F
GIROFLE-GIROGLA [Ouverture] (3)	104 F	GIVE US AMERICA (4)	130 F	GOLDEN BRASS (4)	143 F
HERE'S THAT RAINY DAY (3)	143 F	THE HERMITAGE (4)	143 F	HE'S GONE AWAY (3)	91 F
HICKORY HILLS (4)	143 F	HOLIDAY FOR HORNS	91 F	HOLLYBUSH (4)	94 F
INTRODUCTION AND CAPRICE (5)	188 F	THE JAZZ ROCK EXPLOSION (3/4)	97 F	JET STREAM (4)	162 F
JONEZ TOONE (4)	143 F	A JUBILANT OVERTURE (5/6)	260 F	KENSINGTON (2/3)	117 F
OVERTURE TO L'AMANT JALOUX (3)	97 F	LAUDI ALLA VERGINE MARIA (3/4)	97 F	L'ENFLADE (3/4)	97 F
MAMBO POCITA (3)	162 F	MARCH AND GAVOTTE (4)	117 F	MARCH FIVE (3/4)	104 F
MARCH OF THE SPACE CADETS (4)	149 F	MEDITATION & FESTIVA (3/4)	182 F	MODAL DANCE (4)	114 F
MOMENTATIONS (3)	175 F	MY JESUS I OH WAHT ANGUISH (4)	123 F	N.B.C. SPORTS DISCO (4)	149 F
A NORTHERN LEGEND (4)	162 F	NOVELETTE (4)	227 F	ONE TIN SOLDIER (3/4)	104 F
PAGEANTRY OVERTURE (3)	117 F	PARADIGM (4)	159 F	PETE'S BOSSA NOVA (3)	88 F
PHANTASY (2/3)	110 F	POLKA DOTS (3/4)	65 F	PORTRAIT D'UNE CLARINETTE (4)	156 F
PRELUDE ET FUGUE en si b mineur (4)	91 F	PRELUDE ET RONDO (6)	214 F	PROCESSION (3/4)	123 F
PUNCHINELLO (5)	325 F	QUARTZ MOUNTAIN (2/3)	71 F	RAGGED ROZEY (4/5)	104 F
REMEMBRANCE (4)	84 F	RHAPSODIC EPISODE (4)	214 F	ROCSPAGNOL (3/4)	91 F
SAX SERENADE (2/3)	51 F	SCENARIO (5)	104 F	SEASCAPE (4)	169 F
THE SHEFFORDSHIRE REGIMENT (4)	143 F	SHORT PRELUDE WITH PERSPECTIVES (4)	107 F	THE SHOW PIECE (3)	75 F
SKATER'S HOLIDAY (2)	75 F	SONATA POUR BOIS (4)	143 F	THE SOUND OF BELLS (2)	94 F
THE SOUTHERNER (4/5)	182 F	STREETS OF LAREDO (4)	84 F	SYMPHONY FOR BAND (6)	357 F
SYNOPSIS (3)	162 F	TANGLEWOOD (3/4)	162 F	THIRD SET FOR BAND (4)	130 F
THREE CHRISTMAS MINIATURES (4)	123 F	THUS DO YOU FARE MY JESUS (3)	156 F	23 SKIDOO (4)	149 F
TWO GAELIC FOLK SONGS (3)	97 F	TWO 17 Th Italian SONGS (2)	88 F	WABASH COUN TY SAGA (4)	227 F
WALTZ FOR MODERNS (3/4)	84 F	A WILDNERNESS OVERTURE (4)	162 F	WINTER WISHES (3)	162 F

ORCHESTRE de CADETS (Harmonie)

(niveau très facile et facile)

A FURIOUS FABLE (1)	104 F	ROCKERO	91 F	ODE TO JOY	91 F	DISCO KID	91 F
THREE CHORALES FOR CHRISTMAS	91 F	BAROQUE FOR BAND	91 F	A TRIBUTE TO ELVIS	91 F	LITTLE HITTLE	91 F
BOTTOMS UP BLUES	91 F	DUELLING DRUMMERS	65 F	ADVENTURES	91 F	ALLEGRIAS	51 F
BENDEMEER'S STREAM	51 F	FIRST CHRISTMAS ALBUM	81 F	COLONIAL BOY	78 F	FIREBALL	60 F
FIRST TANGO FOR TRUMPET	65 F	FOREST PARK OVERTURE	149 F	FISHY SCALE BLUES	84 F	GREAT DAY	84 F
FRENCH CHRISTMAS MEDLEY	78 F	GOLDEN WEST GIRLS	65 F	HIGH SCHOOL CADETS	91 F	I'D DO ANYTHING	71 F
I'VE GOT PEACE LIKE A RIVER	50 F	MARCHING TO PRETORIA	59 F	LE TAMBOURIN	84 F	KARATE ROCK	78 F
THE SIBERIAN SKATEBOARD	65 F	SATURDAY NIGHT DISCO	84 F	MELLOW MARCH	71 F	MARCH WINDS	65 F
THE STAR SPANGLED BANNER	78 F	RIDUCULOUS RONDO	71 F	ORANGOTANGO	65 F	OOM PAH PAH	65 F
Theme From BARRY LYNDON	84 F	THREE BACH CHORALES	91 F	RITUAL DANCES	71 F	RUMBA RAMA	78 F
THE TENNESSEE WHISTLER	71 F	VIVE LA PARIS	50 F	SCOTCH PLAID	71 F	SHE LOVES YOU	84 F

GRANDE FORMATION de JAZZ

(5 saxos, 4/5 tromp., 4/5 tromb., 4 rythmes)

A SONG FOR MY CHILDREN	156 F	BE NIMBLE JACK	114 F	BLUE MONDAY	84 F	CHIEF'S BLUES	120 F
THE GREAT WHITE ALSO	120 F	PORTRAIT OF A LADY	120 F	CHIFFON DRESSES	114 F	COME SUNDAY	108 F
NO MORE BLUES	156 F	PRESSURE COOKER	144 F	FIREBREAK	132 F	FRED	156 F
LOS ALTIBAJOS	132 F	RAISE MY RENT	144 F	RESO IT AND WAIL	84 F	REVELATION	72 F
THE SUNCATVHERS	120 F	TAILSPIN	102 F	THANK YOU BAND	66 F	DESAFINADO	60 F
DON'T STOP BELIEVIN	84 F	EVERY BODY BE DANCIN	102 F	FEELINGS	90 F	GABRIEL	156 F
GIVE IT ANOTHER ONE	96 F	HAVE YOU NEVER BEEN	72 F	GET IT ON	60 F	THE LITTLE PRINCE	120 F
I'D REALLY LOVE TO SEE YOU	84 F	I LOVE THE NIGHTLIFE	120 F	LIVIN IN HEAT	45 F	WATERMELON MAN	132 F
SOMEWHERE IN THE NIGHT	84 F	THE MOST BEAUTIFUL GIRL	72 F	SUAVECITO	45 F	SOPHIA	126 F
LADY SINGS THE BLUES (Theme)	51 F	WHEN SUNNY GETS BLUE	84 F	A GREAT BIG GRIN	147 F	ANGELIKA	132 F
AS SPECIAL AS YOU	114 F	BE BOP SHABAM	120 F	BLUES FOR BIG E	90 F	BRIGHT EYES	102 F
EVERBODY'S ROCKIN	50 F	THE BETTER HALF	66 F	BROKEN PROMISE	102 F	CHEESECAKE	120 F
GOOD MORNING IRENE	96 F	KEEP THE CHANGE	126 F	FUNKTOWN	102 F	GAZPACHO	126 F
MOUNTAN BAND MAN	66 F	MUNCHIN' COOKIES	135 F	NEMESIS	72 F	ONE FOR AMY	102 F
GOLDRUSH	150 F	JULIANNA	114 F	MR. TUBBS	50 F	ONE MORE REVIVAL	90 F
ONE TO ONE	135 F	OUT BEHIND THE BARN	135 F	REARVIEW	84 F	RE-CYCLE	114 F
ROBIN'S SONG	120 F	SHADOW GOLD	108 F	SOMETHING FOR SHELLEY	51 F	STROM WARNING	114 F
SWANG THANG	84 F	WE AND US	126 F	A LITTLE REVERB	78 F	A BIT OF	78 F
ALSO SPRACH ZARATHUSTRA	45 F	AMIGO	126 F	THE BIONIC ELEPHANT	60 F	BOSS TALK	96 F
BUZZY'S DELIGHT	66 F	CANDLEGLOW	78 F	CANDLEGLOW	78 F	CURLICUE	66 F
DISCO WARS	84 F	EASY GOIN	84 F	EXTRA SMILEAGE	96 F	FLYING TRAPEZE	54 F
FOR CHUCK	90 F	GROOVEH	42 F	HANG TEN	96 F	HAPPY	66 F
GOT TO GET YOU INTO MY LIFE	66 F	KINDA GROOVY	66 F	HEY JUDE	60 F	LEAPS AND BOUNDS	60 F
HERE'S THAT RAINY DAY	66 F	NORWEGIAN WOOD	50 F	OLD BILLE	90 F	PALMETTO BUG	51 F
PICK ME UP	96 F	PRETTY	50 F	ROCKLET ECLAIR	78 F	SAMBA PACIFICA	72 F
THE WIFE OF A SMILE	78 F	SUPE DUPER DUDE	50 F	SLIGHTLY SAXY	78 F	SPLOOFY	50 F

12 SEMAINES POUR UN MEILLEUR ORCHESTRE DE JAZZ : Célèbre méthode de Roger MAXWELL, pour grande formation de JAZZ
Etudes des styles et rythmes en 12 petites pièces : pour l'orchestre complet : 324 F

ENSEMBLES DIVERS

BABILLAGE - 2 (3 tromp.)	18 F	ANDANTE CANTABILE - 3 (4 cors.)	20 F	TORCH DANCE - 3 (4 tromp.)	20 F
ELENA OLKA - 2 (3 tromp.)	18 F	NOCTURNE n° 8 - 3 (4 cors.)	20 F	ANDANTE CANTABILE - 3 (4 tromb.)	20 F
POLKA ARABESQUE - 3 (3 tromp.)	18 F	ADAGIO PATHETIQUE - 3 (4 tromp.)	20 F	ANNIE LAURIE - 3 (4 tromb.)	20 F
POLKA DOTS (3 tromp.)	18 F	FESTIVAL DAYS - (4 tromp.)	21 F	FESTIVAL MARCH - 4 (4 tromb.)	20 F
THREE JESTERS - 3 (3 tromp.)	18 F	MINUET IN G - 2 (4 tromp.)	20 F	ADAGIO & PRESTO (2 tp et 2 tb)	21 F
THREESOME - 3 (3 tromp.)	18 F	PROCESSIONAL MARCH - 4 (4 tromp.)	20 F	THREE OF A KIND - 2 (3 tromb.)	18 F
ANDATE & FUGHETTA - (3 clar.)	20 F	PETITE SUITE - 2 (3 clar.)	18 F	CAPRICCIO - 3 (3 flûtes)	18 F
FUGUE n° 4 - 3 (4 clar.)	21 F	MUSIC BOX - 2 (flûte, clar., haut.)	18 F	PETITE SUITE - 2 (3 flûtes)	18 F
MINUET AND MARCH (4 clar.)	26 F	WALTZING WOOD - 4 (flûte, clar., haut.)	18 F	FOUR OF A KIND - 2 (4 flûtes)	20 F
SUITE MATINALE - 3 (4 flûtes)	21 F	CHIQUITE - 2 (3 saxes)	18 F	THREE JESTERS - 3 (3 saxes)	18 F
ALLEGRETTO - 3 (quint. bois)	20 F	MINUET - 4 (quint. bois)	20 F	BANBRIDGE ISLAND - 3 (quint. bois)	18 F

Les chiffres qui suivent les titres dans les catégories Harmonie et Ensembles indiquent la difficulté de l'œuvre suivant l'échelle : 1. Très facile - 2. Facile - 3. Moyen facile - 4. Moyen - 5. Moyen avancé - 6. Difficile. Pour vous aider dans votre choix, des cassettes (jazz et harmonie) peuvent vous être adressées en communication. Elles contiennent l'enregistrement intégral des œuvres. Listes adressées sur demande.

Envoi de nos catalogues accompagnés de documents sonores sur simple demande. Ne pas oublier d'indiquer le genre qui vous intéresse particulièrement. Sans cette précision, votre demande ne serait pas prise en considération. Cinq rubriques existantes : 1) Harmonie ; 2) Orchestre à cordes et Orchestre symphonique ; 3) Orchestre de jazz et Variétés (petite et grande formations) ; 4) Ensembles divers ; 5) Chorales

HENRY MAY MUSIC ORGANIZATION, 60, rue Racine, 59100 ROUBAIX

ANNEXE au PROTOCOLE D'ACCORD
S.A.C.E.M./C.M.F.
signé le : 6 février 1978.

BAREME V : Séances Cinématographiques (suite 2)

III/- FORFAIT

"Films"

Sans recettes ni dépenses

contenance de la salle/2 x 3 x 2,64
100

"Diapos"

Le forfait est égal à 20 % de celui appliqué aux films.

"Attractions"

Jusqu'à 15' : forfait égal à 40 % de celui appliqué aux films
de 15' à 30' : forfait égal à 80 % de celui appliqué aux films
au-dessus de 30' : à fixer suivant composition exacte du spectacle.

Réduction :

Confédération Musicale de France : 20 %.

ANNEXE au PROTOCOLE D'ACCORD
S.A.C.E.M./C.M.F.
signé le : 6 février 1978.

BAREME VI : Interrèdes et tours de chant "au cours" de la représentation
d'une oeuvre théâtrale, rideau levé, à l'exclusion des
Interrèdes et tours de chant donnés pendant les entractes (suite 2).

3°/- Majorations applicables

. buvette : 25 % (majoration à appliquer au seul cas de séance avec prix d'entrée)
. U.C. : 25 %.

4°/- Réduction

Confédération Musicale de France : 50 %.

III/- FORFAIT

1°/- Forfaits de la tarification générale

Séances sans recettes ni dépenses

. Jusqu'à 10' : contenance de la salle/2 x 5 x 0,09 par minute
100

. de 10' à 20' : contenance de la salle/2 x 5 x 1,30
100

. de 20' à 30' : contenance de la salle/2 x 5 x 1,76
100

2°/- Majoration applicable

. U.C. : 25 %.

3°/- Réduction

Confédération Musicale de France : 50 %.

ANNEXE au PROTOCOLE D'ACCORD
S.A.C.E.M./C.M.F.
signé le : 15 décembre 1977

BAREME VII : Kermesses

ANNEE 1981

CATEGORIE "A" : Sonorisation générale avec disques ou bandes magnétiques :

. Tarification générale..... 132 F.
. Education Populaire..... 116 F.
. C.M.F..... 94 F.

En cas de participation d'une société musicale, d'un groupe de majorettes, d'un groupe folklorique -cas sociétés ou groupes ayant une audience locale- et/ou en cas de prestation d'enfants des écoles : retenir par société, groupe ou pour la prestation des enfants un forfait de :

. Tarification générale..... 51 F.
. Education Populaire..... 44 F.
. C.M.F..... 37 F.

Ces forfaits doivent s'ajouter aux forfaits "sonorisation générale" au cas où il y aurait également une sonorisation générale.

CATEGORIE "B" : Concert, spectacle de variétés donné à l'aide d'artistes d'audience locale, autres que ceux mentionnés en catégorie "A" ou régionale (le barème ci-après inclut une éventuelle sonorisation générale avec disques ou bandes magnétiques) :

- pourcentage : Tarification générale..... 2,50 F.
Education populaire..... 2,20 F.
C.M.F..... 2,20 F.

- Minimum : Tarification générale..... 249 F.
Education populaire..... 218 F.
C.M.F..... 186 F.

CATEGORIE "C" : Concert, spectacle de variétés donné à l'aide d'artistes d'audience nationale et/ou séance dansante (le barème ci-après inclut une éventuelle sonorisation générale avec disques ou bandes magnétiques) :

- Pourcentage : Tarification générale..... 4,40 F.
Education populaire..... 3,85 F.
C.M.F..... 3,85 F.

- Minimum : Tarification générale..... 416 F.
Education populaire..... 362 F.
C.M.F..... 310 F.

ANNEXE au PROTOCOLE D'ACCORD
S.A.C.E.M./C.M.F.
signé le : 6 février 1978

BAREME VIII : CONCOURS ET FESTIVALS

ANNEE 1981

1°/- Les concours organisés par la Société suivant le règlement de concours de la C.M.F. :

a) - inchangé

b) - pourcentages inchangés

Avec un minimum de perception ne pouvant en aucun cas être inférieur à :

. pour les localités au-dessous de 10.000 habitants..... 15 F.
. pour les localités de 10.001 à 50.000 habitants..... 30 F.
. pour les localités au-dessus de 50.000 habitants..... 45 F.

2°/- Les festivals organisés par la Société :

a) - inchangé

b) - pourcentages inchangés

Avec un minimum de perception ne pouvant en aucun cas être inférieur à :

. pour les localités au-dessous de 10.000 habitants..... 19 F.
. pour les localités de 10.001 à 50.000 habitants..... 37 F.
. pour les localités au-dessus de 50.000 habitants..... 56 F.

Ces avenants aux protocoles d'accord sont très importants, ils montrent bien l'intérêt que la S.A.C.E.M. porte aux sociétés de la Confédération musicale de France. Nous vous conseillons vivement de conserver ces textes qui vous seront très utiles lors de l'organisation de vos manifestations.



le porte-anches pocket Vandoren une note pratique qui manquait à la musique

Toute une gamme d'avantages, étudiée par des musiciens pour des musiciens :

- Moins encombrant qu'un cahier de papier à cigarettes 75 x 35 mm - épaisseur 8 mm, poids 10 g. Au concert, en défilé, au cours, en déplacement...

Bref quand l'instrumentiste ne peut pas avoir tout un attirail près de lui, 4 anches sélectionnées à glisser dans une poche.

2° Table rainée pour assurer le séchage de la table de l'anche.

3° Capot ouvert à l'extrémité pour le séchage de la palette et la sécurité; protection parfaite du bout de l'anche (La palette d'une anche trop enfoncée par erreur n'est pas écrasée; il suffit de la remettre en place).

4° Anche en place ou sortie d'un coup de pouce. Anneau de fixation en caoutchouc rond qui roule sur la palette de l'anche sans altérer les fibres.

Les anches restent en place et sont protégées même en cas de chute accidentelle du porte-anches.

5° Double-face pour tenir moins de place avec une face marquée Vandoren et une face lisse pour mieux repérer les anches qui sont dedans : par exemple : deux anches faciles, face marquée et deux anches «tenues» de l'autre, etc...

Vandoren
la qualité du son

56, rue Lepic - 75018 Paris - France - tél. (01) 257.94.40

• Pour clarinette SIB.



Harmonie « les Amis du Morvan » de Luzy pendant les épreuves du concours.



Fanfare « la Patriote » de Marsannay-la-Côte sous la direction de M. Deveant.

Concours National de Musique de Chenôve

La Musique Municipale de Chenôve organisait le 15 juin dernier son premier Concours National de Musique. Ce fut un véritable événement local, car aucune manifestation de ce genre n'avait été organisée depuis plus de 40 ans dans le département de la Côte d'Or.

Placé sous le patronage de la Confédération Musicale de France, il a obtenu un véritable succès qui a récompensé les organisateurs : en effet, seize sociétés appartenant à toutes les divisions se présentèrent devant le Jury.

Le concert d'ouverture fut donné le samedi soir à la Salle des Fêtes par l'Union Musicale de Saint-Marcel - société classée en division Honneur depuis 1956.

Devant un public très nombreux et particulièrement attentif et mélomane, elle interpréta sous la direction de son chef M. Louis Prost : Hymne à la Musique (Lancien), Ouverture de la Force du Destin (Verdi), Concerto pour deux trompettes (Vivaldi), Les Lupercales (Wormser), Chant d'apothéose (Charpentier), Concerto pour tuba (Rimsky-Korsakov) et Finlandia (Sibélius).

Dans son propos de bienvenue, M. Genot, Président de la Musique Municipale de Chenôve, s'attacha à préciser que malgré sa valeur et sa proximité, cette formation n'avait jamais donné de concert dans le département. Aussi, à l'issue du

concert, M. Carraz - Maire de Chenôve - remit en souvenir à M. Prost un oriflamme aux armes de la ville de Chenôve ainsi qu'une cassette enregistrée récemment par la Musique Municipale. Il exprima en outre le souhait de retrouver très vite dans sa commune l'Union Musicale de Saint-Marcel.

Le dimanche matin, dès 8 heures, les premières sociétés arrivaient à Chenôve, et étaient aussitôt réparties dans cinq points de concours. Le Jury composé de quinze membres était présidé par M. René Widiez - secrétaire de la Fédération des Sociétés Musicales de la Côte d'Or.

● Fanfare de Pougues-les-Eaux (Classement) - Morceau imposé : La Côte aux Fées (Thiry) - Morceau au choix : Prélude et Marche Triomphale (Lullu), Te Deum (Charpentier)
 ● Fanfare de Pouilly-en-Auxois (Classement) - Morceau imposé : La Côte aux Fées (Thiry) - Morceau au choix : Te Deum (Charpentier), Grande Sarabande (Haendel)

LISTE DES SOCIÉTÉS PARTICIPANT AUX ÉPREUVES DU CONCOURS

HARMONIES

- Musique Municipale de Dijon (Division Supérieure 1^{ère} Section) - Morceau imposé : Guillaume Tell (Rossini) - Morceau au choix : Danse du Diable (Wal-Berg), Tarass Boulba (Georges)
- Union Instrumentale de Bois D'amont (Division Supérieure 2^e Section) - Morceau imposé : Finlandia (Sibélius) - Morceau au choix : L'Italienne à Alger (Rossini), Tarass Boulba (Georges)
- Les Amis Réunis de Montchanin (1^{ère} Division 2^e Section, société ayant été déclassée en 2^e Division 2^e Section) - Morceau imposé : Valse de la Belle au Bois Dormant (Tchaikowsky) - Morceau au choix : Le Calife de Bagdad (Boieldieu), Porgy and Bess (Gershwin)
- Les Amis du Morvan de Luzy (2^e Division 2^e Section) - Morceau imposé : Fugue (Dondeyne) - Morceau au choix : Scènes sentimentales (Thiry), Rhapsodie villageoise (Clérisse)
- Harmonie Municipale de Beaune (2^e Division 2^e Section) - Morceau imposé : Scènes sentimentales (Thiry) - Morceau au choix : Rhapsodie sur des thèmes normands (Lancien), Ma Provence (Bonneau)

- Fanfare de Toucy (2^e Division 2^e Section) - Morceau imposé : Val des Bois (Thiry) - Morceau au choix : Carmen (Bizet), Fête Provençale (Popy)
- Harmonie de Talant (3^e Division 1^{ère} Section) - Morceau imposé : Val des Bois (Thiry) - Morceau au choix : Symphonietta (Thiry), Hymne à la Musique (Lancien)
- Harmonie de Buxy (3^e Division 1^{ère} Section) - Morceau imposé : Val des Bois (Thiry) - Morceau au choix : Ouverture de Printemps (Loup), Petite Gavotte et Farandole (Piemé)
- Harmonie Municipale d'Imphy (3^e Division 1^{ère} Section) - Morceau imposé : Val des Bois (Thiry) - Morceau au choix : Fête Provençale (Popy), Ouverture de Concert (Thiry)
- La Patriote de Marsannay-la-Côte (3^e Division 2^e Section) - Morceau imposé : Grande Sarabande (Haendel) - Morceau au choix : La Santa Libertad (Delbecq), Prélude et Cortège (Barat)
- Fanfare de Brochon-Fixin (3^e Division 2^e Section) - Morceau imposé : Grande Sarabande (Haendel) - Morceau au choix : Carmen (Bizet), Hymne à la Musique (Lancien)

BATTERIES

- La Jeunesse Bourguignonne de Dijon (Honneur) - Morceau imposé : Bugle Riff (Luypaerts) - Morceau au choix : Anouschka (Luypaerts)
- L'Indépendante de Chirassimont (Division Supérieure 1^{ère} Section) - Morceau imposé : France glorieuse (Haensler) - Morceau au choix : Fêtons la Jeunesse (Gadene)
- Batterie de l'Harmonie de Chalon-sur-Saône (2^e Division 2^e Section) - Morceau imposé : L'Indien (Trémine) - Morceau au choix : Beaujon (Bréard)

APRÈS LE CONCOURS

À l'issue des épreuves, les sociétés se rendirent au Monument aux Morts situé dans le vieux bourg, où, en présence des autorités locales et des corps constitués, le président de la MMC déposa une gerbe.

Puis la municipalité de Chenôve offrit un apéritif d'honneur au cours duquel M. Carraz prononça une allocution dans laquelle il se félicita que la 2^e ville du département puisse organiser un concours grâce au dynamisme de sa société de musique. Il insista sur l'importance de la musique dans la culture et présenta les Premières Semaines Musicales de Chenôve (du 14 au 29 juin) au cours desquelles toutes les formes de la musique seront représentées; « Ces Semaines Musicales marquent la volonté de la ville d'apparaître comme un foyer actif de promotion de la musique... » devait notamment dire le premier magistrat.

Après le déjeuner pris en commun par toutes les sociétés et au coup de canon tiré par les sapeurs-pompiers, quatre défilés se mettaient en route et sillonnaient la cité. Puis, avec une régularité exemplaire et dans un ordre impeccable, plus de 1 000 musiciens se rassemblaient au stade Léo Lagrange.

Devant plusieurs milliers de personnes, M. Genot prit la parole et remercia en premier lieu tous les musiciens pour leur présence au concours et leur travail de préparation. « Ce sont eux les véritables artisans de cette journée... » déclara le président de la Musique Municipale.

Il remercia également la CMF, la Fédération de la Côte d'Or, le Conseil Général et la Municipalité de Chenôve pour l'aide apportée dans la réalisation et l'organisation de cette manifestation ainsi que tous les généreux donateurs de coupes qui allaient être remises. Il

Les Editions Libellule

16, RUE PAUL FÉVAL - 75 - PARIS 18^e
 TÉL. 606.52.79

ŒUVRES NOUVELLES POUR MUSIQUE D'HARMONIE :

EVERGREEN Suite pour orchestre d'harmonie de Guy LUYPAERTS (Commande de l'Etat)

1. Un rouge-gorge dans l'Eglise de Castlebar
2. Petite Fée
3. Mon Etoile
4. Jeux de Dames
5. Les Mouettes
6. Polichinelle
7. Trois p'tits tours

Cette suite faisant partie de la liste des œuvres choisies par la C.M.F. comme morceau de concours (Division supérieure), a été enregistrée par la Musique de la Police Nationale, direction Pierre Bigot. Disque LIBELLULE 3005. L'exemplaire d'EVERGREEN, ainsi que le disque, sont en vente aux Editions LIBELLULE.

FANTASMAGORIE Pièce symphonique, commande de l'Etat, transcrite par l'auteur pour grand orchestre d'harmonie. Fait également partie de la liste des œuvres choisies par la C.M.F. comme morceau de concours (division Excellence).

ONCE MORE Marche moderne en $\frac{12}{8}$
SHOW TIME Style Music-hall
EDELWEISS Style Bavarois

3 Marches de Guy LUYPAERTS, qui font partie du disque « MAJORETTES AROUND THE WORLD », disque LIBELLULE 3004, enregistré par la Musique de la Police Nationale, direction Pierre Bigot. Les exemplaires de ces marches, conçues pour le concert, sont en vente aux Editions LIBELLULE, ainsi que le disque. Pour la région du Nord, les Publications Musicales Lino FLORENZO, 121, rue Barthélémy-Delespaul, 59000 LILLE, sont dépositaires des œuvres de Guy LUYPAERTS. Pour le reste de la France, s'adresser aux Editions LIBELLULE.

LE CONGRES INTER

aura lieu à PARIS (France)
 du 27 au 31 juillet 1981

Les concerts, récitals et conférences regrouperont les plus grands clarinettes internationaux.

Un salon avec exposition d'instruments, de partitions, d'accessoires, etc., aura lieu à cette occasion.

Pour tous renseignements, s'adresser :

QUATUOR DE CLARINETTES DE PARIS

13, allée des Glycines 94310 ORLY
 Tél. : (1) 852-98-65

NATIONAL DE LA CLARINETTE



M. Carraz, maire de Chenôve, qui vient de recevoir la médaille d'honneur de la C.M.F., participe activement à la remise des récompenses.

adressa également ses remerciements à l'ensemble du jury et à son président qui avait eu la lourde et délicate tâche d'apprécier la valeur de chaque société.

Ensuite, au nom de M. Ameller, Président de la Confédération Musicale de France, M. Widiez remit à M. Carraz, Maire de Chenôve, la médaille d'honneur de la Confédération Musicale de France pour services rendus à la musique, sous les ovations du public.

M. Carraz visiblement ému, remercia le représentant de la Confédération Musicale de France et réaffirma sa volonté de rendre à la musique la place qu'elle doit occuper dans l'éducation de chacun et dans le patrimoine culturel.

Alors, l'ensemble des musiciens dirigés magistralement par M. Léon Weber, directeur de la Musique Municipale de Chenôve, interprétèrent le morceau d'ensemble : « Défilé de Bourgogne » de Clérisse. Puis, ils entonnèrent une vibrante « Marseillaise » sous la direction de M. Widiez. L'exécution de l'hymne national se termina sous un tonnerre d'applaudissements.

M. Genot fit alors la lecture du palmarès de ce premier concours national de Chenôve et procéda avec l'aide des autorités à la remise des récompenses.



Remise de la coupe de la musique municipale de Chenôve à la batterie-fanfane de Chalons-sur-Saône.

PALMARES DU CONCOURS NATIONAL DE MUSIQUE DE CHENOVE

● Division supérieure 1^{re} section : **MUSIQUE MUNICIPALE DE DIJON** (Côte d'Or) - 27,5 pts sur 30. Premier prix à l'unanimité avec félicitations au Directeur. Une coupe.

● Division supérieure 2^e section : **UNION INSTRUMENTALE DE BOIS D'AMONT** (Jura) - 25 pts sur 30. Premier prix à l'unanimité. Une coupe. La médaille départementale offerte par le Conseil Général.

● Deuxième Division 2^e section : **LES AMIS DU MORVAN DE LUZY** (Nièvre) - 30 pts sur 30. Premier prix ascendant avec félicitations du Jury. Mention au Directeur. Un trombone offert par la Confédération Musicale de France. La coupe du Conseil Général et la Médaille départementale. Une coupe attribuée exceptionnellement en raison de l'âge moyen de ses sociétaires (15 ans). **LES AMIS REUNIS DE MONTCHANIN** (Saône et Loire) - 28 pts sur 30. Premier prix ascendant. Encouragements au Directeur. Une bourse pour un stage à Toucy offerte par la CMF. Une coupe.

HARMONIE MUNICIPALE DE BEAUNE (Côte d'Or) - 26 pts sur 30. Premier prix à l'unanimité. Mention au Directeur. Une coupe. **FANFARE DE TOUCY** (Yonne) - 22,5 pts sur 30. Premier prix. Une coupe. La médaille départementale.

● Troisième Division 1^{re} section : **HARMONIE DE TALANT** (Côte d'Or) - 26,5 pts sur 30. Premier prix à l'unanimité. Une coupe. **HARMONIE DE BUXY** (Saône et Loire) - 22 pts sur 30. Premier prix. Une coupe. **HARMONIE MUNICIPALE D'IMPY** (Nièvre) - 22 pts sur 30. Premier prix. Une coupe.

● Troisième Division 2^e section : **FANFARE « LA PATRIOTE » DE MARSANNAY-LA-COTE** (Côte d'Or) - 30 pts sur 30. Premier prix ascendant avec félicitations du Jury. Mention au Directeur. Société reclassée en 2^e Division 2^e Section. Une clarinette offerte par la CMF. La coupe de la Ville de Chenôve. La médaille départementale.

FANFARE DE BROCHON-FIXIN Côte d'Or - 28 pts sur 30. Premier prix ascendant avec mention au Directeur. Une bourse pour un stage à Toucy offerte par la CMF. La coupe du Conservatoire de Musique de Chenôve.

● Troisième Division 3^e section : **FANFARE DE POGUES-LES-EAUX** (Nièvre) - 29 pts sur 30. Premier prix ascendant. Une trompette offerte par la Fédération des Sociétés Musicales de Côte d'Or. Une coupe. **FANFARE DE POUILLY-EN-AUXOIS** (Côte d'Or) - 28 pts sur 30. Premier prix ascendant. Une coupe.

BATTERIES-FANFARES

● Division Honneur : **LA JEUNESSE BOURGUIGNONNE DE DIJON** (Côte d'Or) - 57 pts sur 60. Premier prix à l'unanimité. Mention au Directeur. Un clairon basse offert par la Fédération de la Côte d'Or. Une coupe.

● Division Supérieure 1^{re} section : **L'INDEPENDANTE DE CHIRASIMONT** (Loire) - 56,5 pts sur 60. Premier prix ascendant. Une coupe. La médaille départementale.

● Deuxième Division 2^e section : **BATTERIE DE L'HARMONIE DE CHALON-SUR-SAONE** (Saône-et-Loire) - 57 pts sur 60. Premier prix ascendant. Un clairon offert par

la CMF. La coupe de la Musique Municipale de Chenôve. La médaille départementale.

Les manifestations du concours se terminèrent par l'audition de six sociétés qui interprétèrent le morceau imposé et un morceau au choix.

La Batterie de l'Harmonie de Chalon-sur-Saône, l'Union Instrumentale de Bois d'Amont, « Les Amis réunis » de Montchanin, « Les Amis du Morvan » de Luzy, la Fanfare « La Patriote » de Marsannay-la-Côte et la Batterie-Fanfane de la Jeunesse Bourguignonne de Dijon se partagèrent alternativement les deux podiums.

Chenôve venait de gagner son pari; elle a su redonner la place que la musique populaire doit occuper dans l'animation d'une ville. L'organisation de ce premier concours à Chenôve qui fera date dans les annales bourguignonnes, a réanimé l'émulation musicale de la Côte d'Or. Espérons que ce flambeau ne s'éteindra pas et que d'autres sociétés et municipalités auront le courage et la témérité de prendre le relais.

Outre M. Roland Carraz - Conseiller Régional, Maire de Chenôve - ont participé à ces manifestations : Mlle Laure Marcel - déléguée régionale à la musique auprès du Ministère des Affaires Culturelles - M. Pierre Palau - Président du Conseil Général de Côte d'Or - MM. Fourrier et Esmonin - Conseillers Généraux - MM. Widiez et Roche respectivement secrétaire et trésorier de la Fédération de la Côte d'Or, les adjoints et conseillers municipaux de Chenôve, Mme Gaston Gérard ainsi que de nombreux présidents de sociétés.

NOUVEAUTES POUR ORCHESTRE JUNIOR

Les Editions Gérard Billaudot viennent d'éditer une œuvre d'André Ameller « AQUILON SUITE » œuvre comprenant : *Prélude* (3 mn) ; *Pizzicato* (2 mn 30) ; *Andante* (2 mn 30) ; *Intermezzo* (4 mn 30) ; *Choral et cortège* (8 mn), écrite pour un orchestre comprenant 1 flûte, 1 hautbois, 2 clarinettes, 1 basson, 1 saxophone alto, 1 cor, 2 trompettes, 1 trombone, 2 harpes ad libitum (très facile), les cordes et une percussion assez étoffée pour l'Intermezzo.

Néo-classique, cette suite est à la portée de l'élémentaire.

A noter que la « PETITE SUITE » du même compositeur pour le degré moyen, était éditée l'an dernier chez Billaudot.

Editions Gérard BILLAUDOT

14, rue de l'Echiquier, 75010 PARIS - Tél. : 770-14-46

ASSURANCES

N'attendez pas pour retourner vos contrats d'assurance

Vous allez recevoir les imprimés pour les nouveaux contrats d'assurances. Nous vous précisons que le folio vert de ces contrats est destiné à la fédération, qui doit le conserver. Il n'a donc pas à être envoyé à la C.M.F.

Attention ! N'attendez pas pour envoyer vos contrats, l'assurance doit être souscrite dès le début de l'année.

Tous les contrats d'assurances doivent être retournés à la C.M.F., accompagnés de leur règlement avant le 31 mars, faute de quoi ils ne seront plus recevables.

Lisez bien les clauses du contrat, assurez correctement vos adhérents : il est souvent trop tard pour regretter de n'avoir pas judicieusement choisi la catégorie la plus susceptible de vous convenir.

Nous remercions les fédérations de nous retourner les bulletins d'assurances non utilisés.

Deux erreurs d'impression se sont glissées dans le libellé des polices d'assurances (voir feuille blanche) :

En première page de la police, la prime fixe de responsabilité civile est fixée à 1 F, et la prime pour les dommages aux instruments à 1,25 F. En troisième page, par erreur, on a indiqué le montant de la prime de responsabilité civile à 0,65 F, et celui de la prime pour dommages aux instruments à 1 F. Nous vous précisons que les sommes qui sont valables pour l'année 1981 sont celles données sur la première page du contrat et vous prions de ne pas tenir compte des prix erronés mentionnés dans le corps de la police.

Voici le numéro de nos trois polices :

— Responsabilité civile (accidents corporels).....	D 593 91 01
— Dommages aux instruments.....	D 593 91 02
— Incendie.....	B 593 91 03

Rappel : les contrats d'assurances sont valables pour l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

A l'attention des écoles de musique : Si lors de la reprise des cours en septembre, vous comptez un nombre d'élèves supérieur à ceux déclarés en début d'année, nous vous conseillons de nous adresser un second contrat (à réclamer auprès de votre président de fédération) pour les couvrir pendant les quatre mois restants.

La Compagnie l'Europe fixera alors le montant de la prime à verser.

J'ai lu pour vous...

Deux livres très bien présentés : le premier intitulé « La recherche musicologique », œuvre d'Edith Weber, professeur à l'université de Paris-Sorbonne, traite de la méthodologie et des normes de présentation. Les chapitres sont tous plus intéressants les uns que les autres et donnent non seulement aux étudiants préparant un certificat, mais à tous ceux avides de savoir, les éléments sur les sources les plus diverses de la musicolo-

gie, en passant par l'approche du sujet, les normes de présentation allant de la rédaction jusqu'aux droits d'auteurs ! Autant de chapitres bien expliqués, fourmillant de détails, qui seront utiles à tous.

Le second volume, écrit par Simone Wallon, conservateur à la Bibliothèque nationale, « L'allemand musicologique », donne toutes les définitions allemandes de théorie et de techniques musicales, tant pour la musique instrumentale que vocale, et aussi des termes utilisés pour les nouvelles techniques audiovisuelles. Ce livre présente un modeste lexique de conversation pour d'éventuelles demandes à effectuer dans les bibliothèques, au concert, chez différents marchands de musique, etc., enfin, vous y trouverez un index qui a pour départ la terminologie

allemande. Tous les musiciens, instrumentistes, chanteurs, chefs d'orchestre trouveront ces renseignements avec plaisir, qu'ils soient artistes chevronnés ou élèves des conservatoires, étudiants en diverses disciplines, mélomanes, voire même discophiles.

Mme Edith Weber, l'auteur de « La recherche musicologique », conclut ainsi : « La musicologie et la recherche musicologique conçues dans une optique pluridisciplinaire associant les sciences humaines et les sciences exactes — disciplines relativement jeunes dans l'université française — sont actuellement en pleine expansion. »

André AMELLER.

Editeur : « Guides musicologiques Beauchesne », 72, rue des Saint-Pères, 75007 Paris, tél. : 548-80-28.

les 13 et 14 juin 1981

LA ROCHELLE

Grand concours international de musique, chant et bandas

LA ROCHELLE: Tout le monde connaît! De Richelieu aux rues piétonnes, en passant par les petits vélos, sans oublier son port aussi célèbre que celui de Marseille.

En 1949, un concours de musique a eu lieu.

Depuis 7 ans se déroulent à La Rochelle les rencontres internationales d'art contemporain.

En 1981, musiques contemporaine et populaire se côtoieront lors du concours international des 13 et 14 juin.

Nous souhaitons également que cette manifestation donne lieu à des rencontres entre éditeurs, compositeurs et musiciens. C'est pourquoi un colloque se déroulera le samedi 13 juin toute la journée.

Afin que le port soit animé, nous prévoyons, sans vouloir concurrencer Condom, un concours de bandas.

Si nous tirons les grandes lignes du programme, nous aurons :

SAMEDI 13 JUIN 1981 :

- Toute la journée : Colloque autour de la musique.
- Après-midi : Animations diverses par les musiques présentes dans différents points de la ville.
- Soir : Concours de bandas.

DIMANCHE 14 JUIN 1981 :

- Matin : Concours suivant les règlements habituels.
 - Après-midi : Défilé puis fête et audition des sociétés.
 - Fin d'après-midi : Proclamation des résultats.
- Dès maintenant retenir ces deux dates : 13 et 14 JUIN 1981, et n'oubliez pas qu'au mois de juin on se baigne à La Rochelle.

Pour tous renseignements, adressez-vous à :
HARMONIE MUNICIPALE
Boîte Postale n° 70
17003 - LA ROCHELLE CEDEX.

A L'OCCASION DU 75^e ANNIVERSAIRE DE LA CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE

Nous vous rappelons qu'à l'occasion de son 75^e anniversaire, la Confédération Musicale de France fait frapper une très belle médaille, œuvre d'Hubert Yencesse, Grand Prix de Rome.

Le prix unitaire de cette médaille en bronze, d'un diamètre de 72 mm a été fixé à 95 francs.

De nombreuses fédérations nous ont déjà passé leur commande, mais il reste encore quelques fédérations qui n'ont pas encore répondu à notre appel.

Nous vous demandons instamment de ne plus tarder à nous adresser vos commandes, afin que nous puissions vous remettre ces médailles avant le Congrès de mars 1981.



Plusieurs fédérations nous ont demandé si nous pouvions réaliser une médaille « réduction » de la C.M.F.

Cette médaille, conforme au modèle habituel, peut être frappée en bronze, argentée ou dorée, à la dimension des médailles reproduites ci-dessus.

Les présidents de fédérations qui désiraient se procurer ces médailles pourront adresser leurs commandes à la C.M.F.

Le prix de ces médailles serait d'environ :

Bronze	15,00 F.
Argent	18,00 F.
Or	20,00 F.

Ces médailles ne pourront être réalisées que si le nombre demandé justifie une mise en fabrication.

Un travail constructif et utile pour nos sociétés

COURS DE FORMATION AUDITIVE ET MUSICALE

Je viens d'avoir l'occasion d'écouter quelques cassettes réalisées par les « Editions du Petit Matin ». Ces cassettes peuvent être utilisées par tous et particulièrement par nos directeurs d'écoles de musique, d'harmonies, etc., qui rencontrent des difficultés pour recruter des professeurs d'enseignement de la dictée et du rythme.

Ce cours de solfège complet sur cassettes a été très bien préparé par Michel Vergnault, vice-président de la Fédération nationale des unions de conservatoires, et par Jeanne Vergnault, professeur certifié d'éducation musicale et de solfège.

Il est conforme aux dernières instructions du ministère de la Culture et il tient compte de la nouvelle orientation de la Fédération nationale des unions de conservatoires en matière d'enseignement du solfège. Il comprend trente leçons par année. Il est présenté

sous forme de coffret de six cassettes accompagnées de deux livrets, un pour les exercices et un pour les corrections. Chaque leçon comprend des exercices de mémorisation, d'intonation (dictées) et de rythme, ainsi que, pour la deuxième année, de phrasé débouchant directement sur l'interprétation musicale. Ces exercices sont joués par divers instruments (piano, orgue, flûte, hautbois, trompette, trombone, violoncelle et violon).

Ces coffrets, dont deux séries sont déjà en circulation (pour la première et la deuxième année — la suite étant prévue pour la rentrée 1981) sont vendus 145 francs chacun chez les marchands de musique (prix conseillé). Cependant, les commandes groupées adressées directement à la C.M.F. bénéficieraient éventuellement d'un tarif dégressif.

André AMELLER.

CONDITIONS PARTICULIERES aux collectivités, aux professeurs, aux lecteurs de ce journal.

GITARES

IBANEZ - YAMAHA - ARIA - EPIPHONE - NORMAN...

INSTRUMENTS A VENT

SELMER - BUFFET CRAMON - COUESNON - NOBLET - DOLNET - YAMAHA - ARTLEY - ARMSTRONG

FLUTES A BEC

KUNG - MOECK - HOPF - DOLMETCH - AULOS...

BATTERIES

TAMA - MAXWIN - ASBA - PEARL - ARIA...

TOUT LE MATERIEL SCOLAIRE

XYLOPHONES - TAMBOURINS - MARACAS - TRIANGLES...

INSTRUMENTS FOLKLORIQUES

DULCIMER - EPINETTE - PSALTERION - BINIOU - BOMBARDE - KENA - FLUTE DE PAN.

- VIOLONS - MANDOLINES - BANJOS - VIOLONCELLES - CONTREBASSES...
- AMPLIS - ORGUES - SYNTHETISEURS.

CRÉDIT - GARANTIE 2 ANS (pièces et main-d'œuvre)
SERVICE APRÈS VENTE ASSURÉ - ASSURANCE TOUS RISQUES (sur option)



DISQUE & MUSIQUE

165, RUE DE RENNES, 75006 PARIS - 548-63-37 (100 m Tour Montparnasse)
OUVERT SANS INTERRUPTION DE 10 H A 19 H

ERRATUM

A la suite d'une erreur, nous avons écrit en page 15 du journal de novembre que les pays anglo-saxons appellent le cor anglais « French horn ». Or, french horn signifie cor d'harmonie et le cor anglais s'appelle, dans les pays anglo-saxons: tenor oboe.

Ets RIFFAULT

ET FILS S.A.R.L.

BECS

pour clarinettes et saxophones

QUAI DU CANAL
18500 MEHUN-S-YEVRE

Toucy



UN STAGE EXCEPTIONNEL EN 1981 *(voir éditorial)*

Au cours de la première quinzaine d'août 1981, une classe d'orchestre sera programmée au Centre National de Promotion Musicale Albert-Ehrmann de Toucy, pour les cordes, violon, alto, violoncelle, contrebasse, tous degrés à partir d'élémentaire.

La classe d'orchestre sera dirigée par André Amellér qui acceptera deux stagiaires pour la préparation à la direction d'orchestre.

Durant cette première quinzaine d'août, sera programmé un stage de harpe chromatique et de harpe celtique.

Professeur : Mme Françoise Lefebvre, professeur au Conservatoire national de région de Dijon.

Ce stage de harpe est valable pour tous les degrés.

Egalement, un stage de guitare est assuré par M. Jean Perdreau, professeur au Conservatoire national de région de Dijon.

Le nombre de places dans chaque division sera limité.

D'ores et déjà, les musiciens intéressés peuvent entrer en contact avec le siège de la C.M.F., 121, rue La Fayette, 75010 Paris, tél. : 878-39-42, où tous renseignements concernant ce stage exceptionnel leur seront fournis.



Répondre à l'appel de tous

Un très bon stage, attendu de tous, aura lieu au Centre National de Promotion Musicale Albert Ehrmann de Toucy du 3 au 14 août inclus.

Le Président Amellér lui a consacré son éditorial.

Nous espérons que jeunes et moins jeunes se feront inscrire nombreux à ce stage.

Tout au long de la saison dernière, un tel stage nous a été fréquemment demandé, et nous sommes certains qu'il va connaître un beau succès.



Nous avons eu, au mois de juillet, un très beau stage par le Jugendblasorchester der Stadt Haag (Autriche).

Nous avons le très grand plaisir de publier encore une très jolie photo prise dans la cour du centre au moment où cette harmonie partait défilier dans les rues de Toucy pour le 14 juillet.

Je tiens à souligner que le Centre national de promotion musicale Albert-Ehrmann est la propriété de toutes les sociétés affiliées à la Confédération Musicale de France. Aussi est-ce avec un soin jaloux que nous devons préserver ce précieux patrimoine.

L'enseignement de qualité, dispensé au cours des différents stages, est bénéfique à tous nos musiciens amateurs, qu'ils soient instrumentistes, choristes, moniteurs ou chefs de musique.

Il faut absolument que toutes nos fédérations comprennent bien l'intérêt que représente le centre pour l'avenir de nos sociétés

et la chance qui est offerte à chacun de leurs membres de pouvoir se perfectionner ou se recycler, en venant puiser dans ce creuset pédagogique.

Toucy doit devenir le véritable temple de la musique populaire.

Pour cela il faut le faire vivre !

Un seul moyen : remplir la « maison » à chaque stage. Le prestige de la Confédération Musicale de France en dépend.

C'est un appel pressant que je lance à tous. J'espère qu'il sera compris.

André RELIN

Président

de la commission de Toucy

Un événement à Toucy

Le premier stage national ouvert à tous les Trombonistes (tous niveaux) est prévu durant la période des vacances de Pâques, à TOUCY

Ce stage d'environ une semaine sera dirigé par Michel Becquet et les membres du Quatuor de Trombones de Paris.



AUX PRESIDENTS

DE FEDERATIONS

Nous remercions chaleureusement notre Fédération du Centre qui organise, pour l'Union Départementale des Sociétés Musicales de la Nièvre un stage du 16 au 22 février.

Cet exemple mérite d'être suivi.

Il reste encore des dates disponibles, en fonction des petites vacances dans les diverses académies (voir tableau dans le journal de novembre 80).

Voici la liste des dates encore libres :

- du 07.02.81 au 14.02.81
- du 23.02.81 au 30.03.81
- du 22.04.81 au 30.06.81.

Le Centre de Toucy est VOTRE MAISON. Nous ne vous imposons rien, mais nous vous demandons instamment d'y organiser vous-même des stages avec les disciplines et les professeurs de votre choix.

Nous vous fournirons alors hébergement, nourriture, transport, et le personnel se tiendra à votre disposition pour qu'un maximum de confort vous soit dispensé.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du Président de chaque Fédération.

Les articles adressés par les Sociétés directement à la C.M.F. ne seront pas publiés.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser des articles bien écrits (de préférence tapés à la machine) et bien présentés, afin d'éviter les erreurs.

Pour toute photographie publiée dans cette rubrique, le cliché sera facturé à la Fédération intéressée.

AISNE

Laon

Les Heures Médiévales de Laon

La présidente de la Société « CO-RELLI », Société qui organise des concerts classiques dans la région du Sud-Ouest, vient de faire parvenir à M. Roger THIRAULT, Directeur des Heures Médiévales, un document publicitaire distribué dans l'Ouest par la Société Gomont-Cinéma, document par lequel on présente le film américain « French postcards » distribué par Paramount, avec Miles Chapin, Blanche Baker, David Marshall-Grant, Valérie Quennessen, Debra Winger et les Français Jean Rochefort et Marie-France Pisier ; musique de Lee Holdridge produit par Gloria Katz, sur un scénario de Willard Huyck. Ce scénario, et c'est là que ce film peut nous intéresser, a été bâti sur les péripéties du personnage Laura (Blanche Baker) qui veut assister au festival des Heures Médiévales de Laon.

Ce qu'elle ne pourra pas réaliser dans le scénario. Ceci est néanmoins la preuve que les Heures Médiévales ne sont pas inconnues outre Atlantique.

D'autre part, une très jolie photo du plateau de Laon avec sa Cathédrale prise d'avion, figure dans une revue intitulée « St-Mary's Messenger » et consacre un article de plusieurs pages tant à New York qu'à Londres au Poème Océanique qui fut donné par Serge Lancen et Roger Thirault dans la Cathédrale de Laon le 15 octobre 1975, qui remporta le succès que l'on sait et dont certains extraits figurent encore maintenant au programme de certains concerts.

AUBE HAUTE-MARNE

Notre ami Roger CHARIE n'est plus.

C'est le mercredi 26 novembre, en l'église de Pont-Ste-Marie qu'ont eu lieu les obsèques de notre ami Roger Charie, décédé à la suite d'une longue et implacable maladie.

Une foule de musiciens et d'amis de Pont-Ste-Marie, de Troyes, ainsi que de différentes sociétés de l'Aube et de la Haute-Marne étaient venus apporter par leur présence, réconfort et sympathie à Madame Roger Charie et à ses enfants.

Le monde de la musique forme une grande famille très unie, aussi la disparition d'un de leurs dirigeants les a-t-elle profondément touché.

M. Charie fut en effet chef de musique de la Fanfare de Pont-Ste-Marie pendant plus de vingt ans, ainsi que trésorier général de la Fédération musicale Aube-Haute-Marne pendant vingt ans également.

Au cours de la cérémonie, M. Maurice Faillenot, Président de la Fédération, lui rendit un vibrant hommage, rappelant ses qualités de musicien, de chef et de dirigeant de la Fédération.

Il rappela tout d'abord qu'entré à l'âge de 11 ans à la Fanfare de Pont-Ste-Marie il ne la quitta que pour faire son service militaire à Belfort à la musique du 35^e R.I. comme bugle solo.

Nommé chef de musique en 1952 il assumait ses fonctions avec toutes ses qualités de musicien et de dirigeant animé d'un idéal qui fut bénéfique à sa société. Pour raison de santé il quitta la direction en 1972, mais, donnant à tous une grande leçon de modestie, il continua d'assurer le pupitre des percussions, tout en restant membre du comité directeur, il totalise ainsi 58 années de présence à la Fanfare de Pont-Ste-Marie pour qui il restera un exemple.

Pour beaucoup cette intense activité aurait suffi, mais Roger Charie qui avait compris l'utilité de la réunion des musiciens et des sociétés sous l'égide de la Fédération Musicale Aube-Haute-Marne, acceptait en 1960 au congrès de Langres, la lourde tâche de trésorier général de la Fédération, il s'y consacra avec efficacité pendant ses vingt années. Le profond travail qu'il y déploya n'eut d'égal que sa grande discrétion et sa gentillesse influençaient toujours favorablement son interlocuteur, combien de problèmes, ô combien délicats résolut-il ? Ses comptes rendus financiers qu'il remettaient aux membres du bureau à chaque congrès annuels sont des modèles et sa gestion faisait toujours l'objet d'éloges de l'unanimité des dirigeants.

La Fédération musicale Aube-Haute-Marne vient de perdre un ami et un de ses grands dirigeants, tous mesurent le grand vide que sa disparition va laisser. M. Faillenot présente alors en son nom personnel et au nom du Comité ses sincères condoléances et sa profonde sympathie à Madame Roger Charie, il l'assure que tous ceux qui ont connu son cher mari sont avec elle dans ses heures douloureuses. Personne mieux que vous — devait-il dire — a pu se rendre compte de tout ce qu'il a fait, car vous étiez son adjointe précieuse et attentive et le secondiez magnifiquement, soyez-en remercié. Le Président terminait en déclarant : Merci mon cher Roger pour tout ce que tu as fait pour la musique.

D. BORNOT

ARDENNES

Le début de l'automne à la F.M.A.

Reprise fin septembre du fait de la rentrée scolaire du 23 septembre, l'activité de la F.M.A. jusqu'à la mi-novembre a été axée :

— sur une enquête menée auprès des Fédérations du Centre, de l'Orléanais-Berry, de Charente et de Normandie (qu'elle remercie chaleureusement) en vue de déposer, comme elles, une demande de subvention d'investissement

auprès du Conseil Régional de Champagne-Ardenne ;

— sur une enquête similaire auprès des Fédérations « Marne et Meuse », « Aube Haute-Marne » qui, la première pour moitié, la seconde en totalité, comme la F.M.A., font partie de la Région Champagne-Ardenne ;

— sur le double colloque flûte et trombone réalisé à la Salle Paul Dauchy de Nouzonville le dimanche 12/10, avec le concours du flûtiste soliste (M. Prades) et d'un tromboniste (M. Sene) de la musique de l'Air de Paris, colloque suivi par une cinquantaine d'amateurs et d'instrumentistes appartenant à une douzaine de sociétés affiliées à la F.M.A. ;

— sur la reprise des répétitions de l'Harmonie Départementale des juniors, qui, pour sa 5^e saison — probablement sans batterie fanfare — groupe une soixantaine de participants. Les deux premiers morceaux étudiés sont « Musique aux quatre vents » de Roger Roger, dirigé par Monsieur Pihet (U.M.N.) et « Le Ballet d'Isoline » de Messenger, dirigé par Monsieur Demay (Sedan).

La plupart des animateurs se sont d'ailleurs retrouvés, avec nombre de leurs fanfaristes, le samedi 15 novembre au théâtre de Charleville pour l'époustouflant concert qu'y donna la Batterie-Fanfare de la Musique de l'Air de Paris, sous la direction de Monsieur Gilbert Laverdure, habituel animateur des « Week-end » ardennais de Batteries-Fanfars et qui reviendra les 14 et 15 mars 1981.

CENTRE

NIÈVRE

Sainte-Cécile à la Batterie municipale de Nevers.

Le dimanche 23 novembre 1980 s'est déroulée à Nevers la fête de Sainte-Cécile pour la Batterie municipale de Nevers : fête de la musique, fête de l'amitié, fête de la bonne humeur.

A 11 heures, dans la grande salle des Eduens, par un temps radieux, M. Klein, directeur de la Batterie municipale — tout récemment sorti de l'hôpital de Nevers, où il avait subi une intervention chirurgicale, — entouré des membres du bureau, des musiciens, de leur famille et de quelques conseillers municipaux, accueillirent M. André Relin, Vice-Président de la Confédération musicale de France et Président de la Fédération musicale du Centre, accompagné de son épouse et M. Jean Julien, président de l'Union départementale des sociétés musicales de la Nièvre, Vice-Président de la Fédération du Centre et Président des Fédérations musicales de la Bourgogne.

M. le Docteur Benoist, député marie de Nevers, et président de la Batterie municipale, M. Harris, son adjoint et M. Maurice Guin allité, s'étaient fait excuser. C'est Mme Guin, épouse de l'adjoint aux Affaires culturelles qui présidait cette cérémonie et il appartenait à Maître Sainson, conseiller municipal qui représentait la municipalité de prononcer, avec sa verve habituelle, quelques mots très sincères et de faciliter sans réserve la Batterie municipale pour les brillants résultats obtenus tant par la participation de sa formation au concours de musique d'Aix-les-Bains, où elle enregistra son accession en division d'excellence B, que par les résultats excellents remportés par ses élèves aux examens de la C.M.F., organisés dans la Nièvre par la Fédération du Centre.

Puis, M. Klein, brièvement fit une rétrospective de ce qu'avaient été les « cliques » voilà bien longtemps et le droit de cité que les Batteries et Batteries-Fanfars se sont acquises très justement par leur travail et leur participation à toutes les cérémonies officielles. Cette présentation fut émaillée de morceaux exécutés par une formation de tambours — extraits des batteries napoléoniennes — ou par la batterie au grand complet avec des œuvres qui avaient valu à cette brillante formation les divers prix ascendants attestant sa promotion continue. A l'issue de ce petit concert chaleureusement applaudi, M. Relin prit la parole pour apporter le salut fraternel de tous les membres de notre grande Confédération, pour féliciter le chef et ses musiciens de leurs brillants succès et plus particulièrement celui d'Aix-les-Bains, pour remercier vivement la municipalité de Nevers de l'intérêt qu'elle porte à la musique et aux associations musicales et l'effort financier important qu'elle fait en cette matière. Le Vice-Président national poursuivit en donnant l'assurance que les Batteries et Batteries-Fanfars sont considérées comme des

sociétés « à part entière » dans cette grande famille des musiciens amateurs et il souhaita à cette société d'arriver au plus haut niveau de la hiérarchie musicale, la division d'honneur. Il profita de l'occasion pour saluer cordialement la présence de M. Georges Bardin, ancien directeur de la société sœur, la philharmonie municipale de Nevers et féliciter M. Maurice Bardin, qui vient d'être nommé à la direction de cette même philharmonie.

Cette cérémonie se poursuivit par la présentation aux personnalités présentes, par les deux benjamins de la société — un tambour et un clairon — de la coupe et du diplôme obtenus à Aix-les-Bains, d'autre part par la remise des diplômes et disques aux élèves ayant été récompensés aux examens fédéraux, d'insignes pour les jeunes musiciens et des médailles de la Fédération du Centre et de la Confédération musicale de France pour les musiciens plus « chevronnés ».

M. Relin décora ensuite M. Klein pour services rendus à l'art musical populaire, de la médaille d'argent de la Fédération du Centre. Enfin, le Vice-Président national, à la demande de M. Julien, décerna à la municipalité de Nevers, pour la remercier de son aide précieuse en faveur de la musique et des sociétés locales, la médaille d'or de la Confédération musicale de France. En l'absence du député-maire et de son adjoint aux Affaires culturelles, et en présence des conseillers municipaux, cette médaille fut remise symboliquement à Mme Guin.

La journée se termina par une aubade donnée dans la cour de l'Auberge Sainte-Marie, avant que tous les musiciens et invités s'installent à la grande table où un menu particulièrement recherché fut servi et très apprécié.

La philharmonie dornoise en deuil

La philharmonie dornoise vient de perdre un de ses pionniers en la personne de Jean-Baptiste Thibier, décédé à l'âge de 75 ans.

Jean-Baptiste Thibier, né le 17 février 1905 à Neuville-les-Decize, entra à la société locale en 1931, année officielle de sa fondation. En réalité, elle fonctionnait depuis 1929.

C'est le samedi de la fête patronale de St-Julien, le 30 août dernier, que tous les siens, ses nombreux amis et tous les membres de la philharmonie l'ont conduit à sa dernière demeure. Sur le cercueil reposaient ses médailles et sa casquette de musicien. Il tenait une partie de saxophone ténor. Ses camarades musiciens jouèrent avec émotion la Marche Funèbre de Chopin (arrangement E. Mulot).

Ancien prisonnier de guerre 1939-45, Jean-Baptiste Thibier était un agriculteur très estimé au village de « Nonay », un « bon vivant » qui avait toujours le mot pour rire.

Jean-Baptiste Thibier avait reçu les médailles de bronze, d'argent et d'or de la Confédération musicale de France, ainsi que celles de vétéran et de vétéran avec étoile d'or.

En cette pénible circonstance, la philharmonie dornoise et les membres de la Fédération musicale du Centre s'associent au deuil de la famille et leur font part de leurs condoléances très émues.

L'Harmonie de Cosne-sur-Loire

L'Harmonie de Cosne-sur-Loire, toujours présente aux moments importants de la vie de la Cité, est une très ancienne société. On trouve trace, sans hélas de preuves écrites, d'une formation musicale à la fin du Second Empire vers 1867. Elle disparut dans la tourmente de 1970.

Reconstituée aux environs de 1883, il en existe une photographie avec sa première bannière, datée de 1884. Sa naissance officielle comme « Fanfare municipale de Cosne » date de 1887. Elle existe, comme telle, sous la direction de M. Feger père jusqu'à la guerre de 1914-18.

Remise sur pied en 1920, elle prend son nom actuel d'« Harmonie de Cosne ». Alors commence pour elle, sous les baguettes successives de MM. Feger père et fils, une vie sociétaire plus connue. Une école de musique est créée, ayant 18 élèves sous la direction de M. Auguste Feger et avec la collaboration de M. Fommerand. Au concours de Clichy en 1932, elle est classée en 3^e division 2^e section. Elle participe au concours de Genève en 1934.

En 1940, elle est à nouveau disloquée par la guerre. Sa salle de répétition, attenante au Musée situé dans l'ancienne Sous-Préfecture à côté du pont de Loire, est détruite par le bombardement du 16 juin 1940. Ses archives disparaissent, nous laissant sans renseignements précis sur ses origines et ses activités antérieures.

Une nouvelle fois, en 1945, elle renaît sous la direction de M. Charonnat. En

• Suite page 18

Comme chaque année, cinq membres du Conseil d'Administration seront sortants en 1981.

Vous voudrez bien nous faire connaître les éventuelles candidatures au poste d'administrateur de la Confédération Musicale de France. La liste en sera close irrévocablement le 6 février 1981.

Toute candidature qui parviendrait après cette date ne sera pas recevable.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

1947, elle participe au concours de Bourges, puis à Nevers en 1951, à Olivet en 1952, Tours en 1954, Aurillac en 1955, Montluçon en 1956, Lorient en 1959 (Monsieur Charonnat est élu membre du conseil d'administration de la Fédération musicale du Centre) et Condé-sur-Noireau en 1961 où, ayant franchi tous les échelons précédents elle est finalement classée en 1^{re} division 1^{re} section. En 1962 décède son chef dévoué et compétent M. Charonnat. Son poste au Conseil d'administration de la Fédération musicale du Centre est alors confié à M. Julien, qui devient Vice-Président fédéral de la F.M.C., puis président de l'Union départementale des sociétés musicales de la Nièvre avant d'être élu à la Présidence du Groupement des Fédérations musicales de la région de Bourgogne et membre de trois commissions de la Confédération musicale de France. La société cesse alors de participer aux concours.

De 1962 à 1965, M. Bourges la dirige. Le 20 juin de la même année est inaugurée la salle de répétition avec la participation de l'Harmonie municipale de Vichy, venue en musique d'honneur à l'occasion du festival de musique organisé à Cosne.

M. Jean Robert, son chef actuel, prend la direction en novembre 1965. Il organise avec une équipe de professeurs l'Ecole de musique en vue de la formation de jeunes musiciens. Le 29 janvier 1972, après sept années d'efforts incessants et efficaces, la société est reclassée en 2^e division, 2^e section. Alors commence une nouvelle et combien sympathique et encourageante ascension : juin 1972, Concours international de Nevers où elle obtient son accession en 2^e division, 1^{re} section, puis le concours

de Chartres, en juin 1975 où elle passe en 1^{re} division, 2^e section, ensuite à Patay en 1976 où elle passe à la 1^{re} section de la 1^{re} division et retrouve ainsi son niveau de 1961. C'est finalement en 1978, au concours de Rosny-sous-Bois qu'elle passera en division supérieure B, rang jamais atteint.

Un tel résultat ne doit rien au hasard, ni à la chance ; c'est le fruit du travail des musiciens, de leur dévouement à la cause musicale et à leur société, et de leur assiduité. C'est le résultat de l'active et compétente direction de M. Jean Robert, chef dynamique, ardent, persévérant et ayant la foi dans l'œuvre entreprise, aidé en cela de son sous-chef M. Guillaud. C'est la récompense de l'action efficace et éclairée des professeurs de l'école, enseignants de premier ordre et musiciens chevronnés.

Cette école, qui a débuté avec vingt élèves en compte maintenant quatre-vingt. Trente cinq heures de cours sont dispensés par semaine dans diverses disciplines telles que, solfège, en priorité, instruments à vent et à percussion, formant ainsi constamment des jeunes musiciens. Cette école est garante de la pérennité de la société. Les résultats qu'elle obtient aux examens annuels de la Confédération musicale de France sont toujours très brillants. Son enseignement est d'une telle qualité que plusieurs de ses anciens élèves ont pu accéder au professionnalisme, soit comme participant à une grande formation nationale, soit en qualité d'enseignant dans un conservatoire de musique.

Dans le courant de l'année 1980, le conseil d'administration de l'Harmonie a jugé bon de créer une Batterie-Fanfane

pour diversifier et multiplier les concerts offerts aux Cosnois. Cette nouvelle formation pourra, dès le printemps prochain se faire entendre dans les différents quartiers de la ville, n'étant tributaire ni du transport du matériel, comme l'est l'harmonie ou des conditions météorologiques. Dans un avenir plus ou moins rapproché, elle s'inscrira dans le cycle des compétitions nationales afin d'obtenir un classement aussi prestigieux que son aînée l'Harmonie.

La direction de cette formation a été confiée à M. Froidure qui nous vient de la Musique des gardiens de la paix de Paris. Il a, au cours des répétitions déjà commencées, fait la preuve de sa compétence indéniable. Les dirigeants de l'Harmonie font appel aux bonnes volontés et espèrent que les jeunes viendront grossir les rangs de cette nouvelle phalange, leur permettant de pratiquer la musique de groupe sans qu'il leur soit nécessaire d'acquiescer une formation théorique complète. Ils souhaitent vivement que les musiciens cosnois de batterie-fanfane prennent leur place dans cette formation pour y pratiquer la musique qui leur plaît.

Mais ces résultats, s'ils sont l'œuvre de tous les musiciens, sont aussi celle de la municipalité de Cosne qui a tenu à marquer, par les aides qui sont apportées financièrement à l'Harmonie, son désir de soutenir l'action culturelle de cette brillante formation qui se situe, dans le département de la Nièvre, au deuxième rang de nos sociétés musicales d'amateurs, derrière la philharmonie municipale de Nevers.

Un grand bravo à tous pour l'exemple que nous donne la ville de Cosne et son Harmonie.

Dans la foulée, le département de l'Allier envisage la constitution d'un tel orchestre. Un projet devrait être mis sur pied dans peu de temps.

Le Ministère de la Culture encourage et soutient ces formations, de même que le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ainsi que d'ailleurs, les Assemblées départementales.

En raison de l'augmentation du montant de la cotisation confédérale et du coût de l'abonnement au Journal, il est ensuite proposé au congrès de voter un réajustement de la cotisation fixe des sociétés qui passerait à partir du 1^{er} janvier 1981, de 100 à 120 F. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

On abordait également les sujets suivants :

- service des récompenses ;
- programme des examens fédéraux ;
- organisation des Fédérations par région administrative ;

— fonctionnement du Centre National de Promotion Musicale de la Confédération Musicale de France à Toucy dans l'Yonne ;

— journal confédéral ; abonnements supplémentaires à souscrire ;

— incorporation des jeunes musiciens dans les Musiques Militaires ;

— relations avec la S.A.C.E.M.

Après l'intervention de plusieurs congressistes, on décida d'accepter un vœu de Mademoiselle Beney, Directrice de la Société « les Espoirs de l'Accordéon » de Fourchambault, vœu qui avait d'ailleurs déjà été présenté au congrès de l'an dernier par la Société « les Accordéonistes Montluçonnois ». Il s'agit de faire admettre dans les examens fédéraux l'orgue électronique au même titre que les autres instruments. Le Président est chargé de soumettre ce vœu à la Confédération musicale de France.

A l'occasion de son cinquantième anniversaire, l'Harmonie Municipale de Montluçon, avec l'aide de la ville, organisera les 23 et 24 mai 1981 un concours national de musique en même temps que la Fête Fédérale de la Fédération Musicale du Centre. Cette manifestation revêtira une certaine importance puisqu'elle pourra grouper au moins 25 harmonies, fanfares ou batteries-fanfanes.

L'Union musicale de Lapolisse s'est mise également sur les rangs pour organiser un Festival de musique début juin 1981.

Le prochain congrès de la Fédération Musicale du Centre aura probablement lieu dans le département de la Nièvre. La question est à l'étude.

Monsieur le Président donna connaissance à l'Assemblée d'une lettre de Monsieur André Ameller, Président National, par laquelle il fait connaître qu'à l'occasion de son 75^e anniversaire, qui se fera en 1981, la Confédération Musicale de France fera graver une médaille commémorative. Plusieurs sociétés se sont fait inscrire sur la liste des soucripteurs.

A la suite du renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration, le Bureau de la Fédération est réélu pour 3 ans. Il est ainsi constitué :

— Président : Monsieur Relin André ;

— Vice-Présidents : Messieurs Murat Philippe (Allier), Gaillard Emile (Corrèze), Docteur Deffay (Creuse) et Julien Jean (Nièvre) ;

— Secrétaire général : Monsieur Fonta Jean ;

— Trésorier général : Monsieur James Raoul ;

— Trésorier général adjoint : Monsieur Matchard Joseph.

Après la séance, qui fut levée à 12 h 45, Monsieur Michalet, Maire de Gannat, assisté de son adjoint, Monsieur Maeder, offrit un vin d'honneur aux Congressistes auxquels s'étaient jointes de nombreuses dames.

Dans un propos aimable, Monsieur le Maire remercia la Fédération Musicale du Centre d'avoir bien voulu choisir Gannat pour tenir son congrès annuel et en termes excellents, il termina en glorifiant la musique et en exaltant ses bienfaits.

Puis on choqua le verre de l'amitié dans une ambiance des plus sympathiques.

Une cinquantaine de congressistes se retrouvèrent ensuite autour de Monsieur le Maire à l'Hôtel du Château où leur fut servi un bon déjeuner.

Avant de se quitter, Monsieur le Maire, accompagné de son adjoint, Monsieur Maeder, de Monsieur James et de Monsieur Gagne, firent visiter les vastes locaux, destinés à l'Harmonie-Batterie de Gannat et à l'Ecole de Musique, qui sont actuellement en cours d'aménagement. Un bon point pour la ville de Gannat.

faites abonner vos sociétés !



De gauche à droite : M. Vaysseix, secrétaire départemental de la Corrèze ; M. Lerouge, secrétaire départemental de la Creuse ; M. Julien, président départemental de la Nièvre, vice-président de la F.M.C. ; M. Fonta, secrétaire général de la F.M.C. ; M. Michalet, maire de Gannat ; M. Guichon, président du conseil général de l'Allier ; M. Murat, président départemental de l'Allier, vice-président de la F.M.C. ; M. Matchard, trésorier général adjoint de la F.M.C., délégué aux assurances. En retrait, M. James, trésorier général de la F.M.C. ; M. Poulteau, délégué de la Creuse, membre du C.A. de la F.M.C.

ALLIER

Le Congrès annuel de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre s'est déroulé le 12 octobre dernier à Gannat.

Les vastes locaux du Cinéma-Palace et de la Salle des Fêtes de Gannat servaient de cadre dimanche 12 octobre aux assises annuelles de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre.

62 sociétés appartenant au Département de l'Allier, de la Corrèze, de la Creuse et de la Nièvre étaient représentées par de nombreux délégués.

Les congressistes étaient accueillis par Monsieur Michalet, Maire de Gannat, Monsieur Maeder, adjoint au Maire et Monsieur James, Président de l'Harmonie-Batterie de Gannat, Trésorier général de la Fédération Musicale du Centre.

Après la réunion du Conseil d'Administration de la Fédération qui s'est tenue à 9 heures, Monsieur André Relin, Président Fédéral et Vice-Président Confédéral ouvrait la séance plénière à 10 heures 30.

A ses côtés, avaient pris place Monsieur Michalet, Maire de Gannat, Monsieur Henri Guichon, Président du Conseil général de l'Allier et tous les membres du Bureau de la Fédération.

Dans son allocution, Monsieur André Relin rendit tout d'abord hommage à la mémoire des membres de la Fédération disparus depuis le dernier congrès, notamment à Paul Troubat, Vice-Président Honoraire, à Camille Delgouffre, Trésorier général honoraire et à Etienne Bardou, Président de la Fanfare de Bussière-Dunoise (Creuse).

Il demanda à l'Assemblée de se recueillir un moment en ayant une pensée émue et reconnaissante envers eux.

Puis il excusa le Docteur Deffay, Président de l'Union départementale des sociétés musicales de la Creuse qui, pour des raisons majeures, n'a pu assister au Congrès, mais il en profita pour lui adresser, au nom de tous, de bien vives félici-

tations au sujet de la distinction particulièrement méritée qu'il a obtenue dans l'Ordre National du Mérite, en soulignant les qualités d'altruisme du récipiendaire et son dévouement inlassable à la cause des sociétés musicales creusoises.

Après avoir présenté d'autres excuses, il remercia chaleureusement Monsieur Michalet, Maire de Gannat, les membres de sa municipalité ainsi que Monsieur James et ses collaborateurs de l'Harmonie-Batterie, Messieurs Langlais et Gagne, d'avoir bien voulu prendre en charge l'organisation du Congrès.

Il saisit l'occasion pour souligner l'effort consenti par la Municipalité de Gannat en faveur de l'enseignement musical et en faveur de son Harmonie-Batterie qui pourra bientôt bénéficier de locaux bien aménagés.

Il se tourna ensuite vers Monsieur Henri Guichon, Président du Conseil Général de l'Allier, en lui disant qu'il était très sensible à sa présence, prouvant ainsi l'intérêt qu'il porte à l'art musical et aux sociétés populaires de musique et il lui exprima sa reconnaissance et ses remerciements pour les subventions que le Conseil Général alloue, chaque année, aux sociétés musicales de l'Allier et à la Fédération, et plus spécialement pour la subvention accordée pour l'organisation du Congrès de ce jour.

En terminant, il remercia tous ceux qui l'aident dans sa tâche : Présidents et Secrétaires départementaux, Membres du Bureau et du Conseil d'Administration, Membres des Jurys d'examens d'élèves, Dirigeants et Responsables des sociétés, ainsi que tous ceux et celles qui, de près ou de loin, apportent leur pierre à l'édifice et soutiennent les efforts de la Fédération afin que la grande famille musicienne vive et puisse continuer à remplir sa bienfaisante mission dans les villes et dans les campagnes.

Puis, on entendit successivement le rapport moral par Monsieur Jean Fonta, Secrétaire Général, le rapport financier par Monsieur Raoul James, Trésorier Général, le rapport des Commissaires aux

comptes : Messieurs Robert et Virlogeux, le rapport sur les assurances par Monsieur Joseph Matchard, Trésorier général adjoint et les rapports des Présidents départementaux par Monsieur Philippe Murat pour l'Allier, par Monsieur Albert Lerouge (remplaçant le Docteur Deffay excusé) pour la Creuse et par Monsieur Jean Julien pour la Nièvre. (A noter que le Président de la Corrèze s'était excusé et était représenté par Monsieur Vaysseix, Secrétaire Départemental).

De tous ces rapports adoptés à l'unanimité, il ressort notamment que :

— 99 sociétés sont affiliées à la Fédération à la date du 1^{er} octobre 1980 ; elles groupent 3600 musiciens ;

— 1645 élèves ont été présentés par 46 sociétés aux examens fédéraux de 1980, soit une augmentation de 280 élèves par rapport à 1979 ;

— 7 élèves de la Fédération ont obtenu de brillantes récompenses au concours d'Excellence en mars à Paris ;

— 3 manifestations importantes se sont déroulées pendant l'année sur le territoire fédéral :

Le 8 juin à Montmarault : Fête départementale des sociétés musicales de l'Allier ;

Le 15 juin à Vichy : Concours international de la Lyre d'Or ;

Le 29 juin à Bonnat : Fête départementale des sociétés musicales de la Creuse ;

— 241 récompenses fédérales ou confédérales ont été accordées à des musiciens méritants au cours de cette année ;

— 37 contrats d'assurance ont été souscrits par l'intermédiaire de la Confédération Musicale de France ;

— la situation financière de la Fédération est satisfaisante.

L'activité des sociétés dans chaque département est en constante progression, facilitée en cela par l'aide qui leur est accordée par les Municipalités et les Conseils généraux.

A souligner l'heureuse initiative des départements de la Creuse et de la Nièvre qui ont constitué des orchestres juniors.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

DAUPHINÉ

En direct de la Colonie Musicale de la Fédération Dauphinoise

Tullins, le 25 août 1980

Mon cher copain,

Dans ta dernière lettre, tu me dis que tu l'ennuies et qu'il y a trop de monde dans le camping où tu passes tes vacances. Eh ! bien, je vais te faire envie, car moi je ne languis jamais et j'ai un tas de copains.

En effet, je suis à Tullins, à la colonie musicale organisée par la Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises. La société où je joue de la clarinette est affiliée à la Fédération et mon chef m'a inscrit.

Nous sommes dans le vieux Tullins (qui date du Moyen-Age, tu te rends compte !) et nous logeons dans un ancien couvent transformé en école. A 50 mètres de ce couvent, une magnifique école de musique toute neuve nous accueille pour les cours et les répétitions. Eh oui !, je travaille pendant mes vacances.

Le matin, je suis un cours de solfège où je fais beaucoup de dictées (c'est mon point faible). Moi, je suis en E.B., mais il y a des débutants et d'autres en moyen. Ensuite, je vais retrouver mon professeur de clarinette et j'assiste au cours des autres avant d'avoir le mien. Comme ça, tu comprends, je profite des conseils donnés aux copains. Des cours, il y en a dans tous les coins : imagine un peu, j'ai rencontré un professeur de hautbois, un professeur de clarinette et 2 répétiteurs, 2 professeurs de saxophone, un de trompette, un de trombone, un de tuba et 2 de percussion. Ajoute à ça que deux jeunes

dames ne font que du solfège et tu auras une idée du nombre d'adultes qu'il y a dans cette colonie. En plus, les moniteurs sont tous musiciens, alors quand on se retrouve en orchestre, ça fait du bruit !

En réalité, il y a deux orchestres parce que ceux qui jouent de leur instrument depuis moins de deux ou trois ans vont à l'orchestre-cadet (ils sont 45). Les autres (85) forment le grand orchestre. Nous répétons tous les soirs et nous donnons des concerts. Nous sommes allés à Gresse-en-Vercors, à Bourg-d'Oisans, à Gap (là, nous avons assuré la cérémonie officielle commémorant la libération de Gap devant le représentant du préfet, le maire, un secrétaire d'Etat, j'étais ému, je l'assure !). Nous irons aussi à l'hôpital et au logement-foyer des personnes âgées ; ils aiment bien nous voir. Tu veux peut-être un aperçu de notre programme ? Voilà : la Symphonie Inachevée (1^{er} mouvement) de Schubert ; les Danses Slaves, de Dvorak, les Heures Sénégalaises de Jean Avignon ; Jéricho, de Morton Gould, la Valse de l'Empereur, de Strauss ainsi que des marches et allégros de concerts (variations de Devogel, Tubular Bells, etc.).

Mais nous ne faisons pas de la musique toute la journée ! l'après-midi, après un temps de repos et de calme, nous nous délassons en compagnie de nos moniteurs. Il y a à Tullins un splendide parc municipal plein de coins où jouer ; ou bien nous allons à la piscine, ou nous promener. Il y a trois jours, nous avons organisé une kermesse dans la colonie : les moniteurs avaient installé des stands et nous allions y jouer. Tout le monde était maquillé. On s'est drôlement amusé !

Mais c'est bientôt fini ; dommage ! Le dernier soir, nous donnerons un grand concert, le plus beau et nous partirons.



Je suis bien content car j'ai fait des progrès, je le sens. Tu penses, en un mois, nous travaillons presque autant qu'une année entière. J'espère que l'année prochaine, je pourrai revenir, et toi tu vien-

drais avec moi, parce qu'il y aura sûrement une classe de clairon.

Nous allons bientôt nous retrouver à l'école. Alors je t'embrasse et te souhaite une bonne fin de vacances quand même.

PAUL



ILE-DE-FRANCE

HAUTS-DE-SEINE


Courbevoie

Fête de Sainte-Cécile

Si le ciel, étonnamment beau pour ce 23 novembre, incitait à la promenade, ce ne furent pourtant pas moins de 700 ou 800 personnes qui assistèrent au Concert offert traditionnellement par les quatre sociétés municipales de Courbevoie.

Sur la foi de divers témoignages recueillis à la fin du concert, l'auditoire se révéla ravi tant par la diversité que par la couleur des exécutions.

En collaboration avec M. Castex, Directeur du Conservatoire municipal, le programme s'était élargi jusqu'à la production de quelques uns des meilleurs élèves et aussi avec le concours de quelques professeurs ; ainsi on put apprécier des clarinettes, un flûtiste, une violoncelliste, des trompettistes.



**TROMPETTES
TROMBONES
CORNETS
CORS D'HARMONIE
CORNETS - TROMPETTES
CORS ALTOS
BUGLES
SAXOPHONES
ALTOS
BASSES
CONTREBASSES
et leurs accessoires**

Distributeur des cymbales turques K. ZILDJIAN

Antoine Courtois

Paris

instruments de qualité artistique
8, RUE DE NANCY - PARIS-10^e - 607-77-85

**RÉPARATIONS
REMISE A NEUF
DE TOUS INSTRUMENTS
CUIVRE BOIS**

Nickelage - Argenture - Vernis
Fabrication - Occasions
ARTISAN SPECIALISE
R. MAZERAU
39, rue N.-D.-de-Lorette
PARIS-9^e
Fournisseur
de la Garde Républicaine

**faites abonner
vos sociétés !**

VANDOREN
MANUFACTURE
d'Anches et Becs
pour instruments
de musique

56, rue Lepic, PARIS-18^e
Anches et becs pour artiles

Tél. : 257-94.40

MERLIN
la flûte soprano scolaire



PLASTIQUE
Doigté baroque
Double perforation
ou
Doigté moderne



BOIS
Doigté baroque
Double perforation
Doigté moderne
Simple perforation



Chez votre fournisseur ou chez:
ALPHONSE 175, rue St-Honoré 75040 Paris Cedex 01
LEBLUC Tél. : 296.89.11

Satisfaction de l'auditoire en raison de la richesse et du nombre d'œuvres fort bien exécutées.

Le concert fut brillamment ouvert par le Cercle symphonique, dirigé par A. Preato, avec l'éternelle ouverture de Poète et Paysan, suivie de celle de la Grotte de Fingal.

L'Union harmonique n'eut pas moins belle allure en produisant un très bel arrangement d'Aïda et l'ouverture de Patrie sous la baguette de J. Boulet.

S'ensuivit évidemment un contraste très accusé avec le Cercle mandoliniste qui vint après et installa le charme tout au long de cinq œuvres variées. Très applaudi, son chef le fut plus spécialement quand lui fut remise la Médaille de bronze de la C.M.F.

Comme pour lui rendre un hommage complémentaire le chœur féminin de la Chorale gagna alors la scène pour se faire accompagner la Barcarolle des Contes d'Hoffmann.

Sous la direction de R. Baron, la chorale, sonore et nuancée, donna quatre compositions variées puisqu'on relevait aussi bien les noms d'Auber que de Gilbert Bécaud ou H. Barraud.

Nous avons parlé de la participation des professeurs du Conservatoire ; ainsi purent se faire valoir, au piano Mmes Lorient et Lecler, à la clarinette, M. Chassin. Quand à M. Jezouin, professeur de saxophone, il s'était adjoint trois de ses amis, 1^{er} Prix du Conservatoire de Paris, ce qui nous révéla un magnifique quatuor de virtuoses.

Le Cercle symphonique revint sur scène pour jouer Zampa et termina ce concert, rejoint par la soixantaine de choristes de la chorale, par la Marche des rois, de l'Arlésienne.

Un exemple rare en Ile-de-France

M. Kuntz, Syndic du Conseil Municipal, qui présentait les divers numéros du programme, eut le plaisir de souligner que, toujours dynamique, Roger Baron entretrait, en 1981, dans sa 60^e année de direction à la tête de la Chorale de Courbevoie.

Diverses personnalités, dont MM. Deprez, Député-Maire et Pinchaux, Conseiller Général, étaient présentes.

L'ECHOTIER

MARNE ET MEUSE

MARNE

Damery

Assemblée générale du 26 octobre 1980

Cinquante-cinq sociétés sur les quatre-vingt-quinze affiliées à la Fédération avaient répondu à l'invitation du président M. Claude Tanguy, professeur au conservatoire national de région du Reims et directeur de l'Harmonie municipale de cette ville.

Participaient également à cette assemblée m. André Goutorbe, maire de Damery, m. Thuillier, représentant le directeur départemental de la Jeunesse et des Sports pour la Marne, ainsi que MM. Briaud et Chauveau, délégués régionaux de la S.A.C.E.M. pour la Marne et la Meuse.

Après l'allocution de bienvenue et les remerciements de M. Tanguy, les rapports des différentes commissions (finances, assurances, examens, récompenses) sont adoptés à l'unanimité.

En ce qui concerne les examens fédéraux, M. Tanguy estime que trop peu de sociétés présentent leurs élèves à ces examens. Le représentant d'une société fait alors remarquer que les épreuves que devraient subir les jeunes élèves ne correspondent pas à l'enseignement dispensé au sein des petites formations, notamment en milieu rural. M. Tanguy lui répond qu'il existe toujours un degré d'examen correspondant au niveau des élèves.

Il pense, cependant, que le coefficient attribué à l'épreuve de dictée musicale est excessif et propose d'adresser à la commission des examens de la C.M.F. un vœu afin de réduire ce coefficient.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La création de stages à l'intention des éducateurs et des musiciens est envisagée ; ils auraient lieu pendant les fins de semaines.

Un calendrier de ces stages pourrait être établi pour l'année scolaire 1980-1981.

La prochaine assemblée générale se tiendra à Verdun (Meuse) le 25 octobre 1981.

Composition du comité directeur (du 27 octobre 1980 au 25 octobre 1981)

Président :
Tanguy Claude - 20, rue Danton - 51100 Reims - Tél. 87-27-29

Vice-Présidents :
Pour la Marne :
Gillain Gabriel - 23, rue des Sémons - 51200 Epervain - Tél. 51-59-06
Laforge Henri - 30, avenue P.V. Couturier - 51430 Tinqueux - Tél. 08-30-72
Pour la Meuse :
André Jacques - 14, avenue Jeanne d'Arc - 55200 Commercy - Tél. 91-05-10

Secrétaire Général :
Cochonneau Michel - 27, rue de l'Etape - 51100 Reims - tél. 88-54-75
Secrétaire adjoint :
Halle Jacqueline - 44, rue Chabaud - 51100 Reims - Tél. 49-92-39

Trésorier :
Cuif Gérard - 9, avenue de Reims - 51420 Witry-les-Reims - tél. 97-13-73
Trésorier Adjoint :
Houlmont Michel - 19, allée Paul Dukas - 51200 Epervain - tél. 51-56-04

Directeur Artistique :
Tanguy Claude - 20, rue Danton - 51100 Reims - Tél. 87-27-29

Responsable du Service des examens :
Leblanc Maurice - 21, rue de l'Équerre - 51100 Reims - Tél. 85-53-88
Responsable du Service des Assurances :
Gillain Gabriel - 23, rue des Sémons - 51200 Epervain - Té. 51-59-06

Responsable du Service Honorifique :
Beaum Maurice - 8, boulevard Saint-Marceaux - 51100 Reims - Tél. 88-09-73

Responsable du service du journal C.M.F. et du bulletin fédéral :

Lenoir Marcel - 14 bis, rue Houzeau-Muiron - 51100 Reims - Tél. 47-47-72

Membres :
Gautier Georges - 4, rue Paul Guillemont 51100 Reims - Tél. 08-56-06
Halle Louis - 44, rue Chabaud - 51100 Reims - Tél. 49-92-39
Perrot Robert - 3, rue de l'Est Vignot - 55200 Commercy - Tél. 91-30-32
Vezet Jacques - 80, rue de Neufchâtel - 51100 Reims - Tél. 09-06-76

MIDI

AUDE

Coursan

Harmonie républicaine

Mardi soir 21 octobre 1980, dans la salle des répétitions, les musiciens de l'Harmonie républicaine se retrouvaient pour leur assemblée générale. Une quarantaine de musiciens accompagnés de leurs épouses y assistaient.

À la table d'honneur, nous avons remarqué la présence de M. Gilbert Pla, maire et conseiller général, hautboïste à l'Harmonie ; Simon Thibaut, président actif ; André Sarzi, directeur et président de la Fédération des sociétés musicales du Midi ; Raymond Gianet, secrétaire général ; Henri Brieu, trésorier général.

Cette salle, aménagée et décorée par de dévoués musiciens, s'était encore enrichie de belles fresques, telles le « Pont sur l'Aude », le « Clocher de l'église », peintures dues au pinceau du dévoué archiviste, saxophone ténor, Vitalis Fra'sse, ancien élève des Beaux-Arts, qui firent dire au secrétaire « C'est un vrai palais ! ».

M. Raymond Gianet, secrétaire général, présenta un rapport moral de l'année écoulée, plein d'éloges pour l'Harmonie pour les six concerts donnés à la population coursannaise, plus le concert donné à Peyriac-de-Mer et les sorties officielles dans la ville.

Il adressa les remerciements au maire et à son conseil municipal pour l'aide financière, morale et matérielle, adressa également à M. Sarzi des remerciements pour sa direction à l'Harmonie et pour l'instrument de musique donné par la Fédération du Midi grâce à la subvention d'investissement accordée par le conseil régional. Ses remerciements s'adressèrent aussi aux quelques dévoués musiciens qui viennent prêter main forte aux musiciens de l'Harmonie. Ce rapport moral fut adopté à l'unanimité et ponctué par des applaudissements.

M. Henri Brieu, trésorier général, procéda au rapport financier, qui fit apparaître un bilan positif et supérieur à celui des années précédentes. Il proposa de faire un lot dans le courant décembre et de présenter un calendrier à la population coursannaise pour le début de l'année nouvelle. Ce rapport financier, tout comme le précédent, fut

• Suite page 18

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 17

adopté à l'unanimité et des applaudissements furent adressés au grand argentin de l'Harmonie républicaine.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

M. Simon Thibaut, fatigué, présente sa démission. Celle-ci n'est pas acceptée et il est donc reconduit président actif. Président d'honneur : Gilbert Pia, maire et conseiller général ; vice-président délégué : Font Alfred ; secrétaire général : Raymond Gianet ; secrétaire adjoint : Christian Gianet ; trésorier général : Henri Brieu ; trésorier adjoint : Raymond Prats ; directeur provisoire : André Sarzi ; sous-directeur : François Combes ; archiviste et presse : Vitalis Fraisse ; commissaires aux comptes : Guy Serres, François Combes.

On passa ensuite aux questions diverses : Il fut demandé à M. le Maire s'il serait possible d'améliorer l'accoustique de la salle. M. le Maire demanda qu'une commission se réunisse et discute de cette question qui lui sera soumise par la suite.

Les cymbales qui ont été prêtées n'ont jamais été rendues. M. le Maire déclare offrir de sa poche une paire de cymbales neuves. Le pied de grosse caisse doit être changé, il sera commandé à la Maison Martin de Mâcon.

M. le Directeur prend la parole et annonce qu'il se retirera de toute activité musicale en octobre 1981. D'ici là, on essaiera de trouver un remplaçant pour la direction de l'école de musique et pour la direction de l'Harmonie républicaine qu'il dirige depuis 1947. M. Sarzi demande de renouveler le répertoire de l'Harmonie et, s'adressant à M. Severan, professeur au C.E.S. de Coursan et directeur de la Maison des Jeunes, lui demande de lancer un appel auprès des jeunes de la localité pour la création d'une batterie-fanfare.

M. Brieu annonce qu'une plaquette souvenir a été lancée par la C.M.F. à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire, l'Harmonie en prendra une à son compte qu'elle mettra dans la salle des répétitions.

L'ordre du jour étant terminé, M. le Président donne la parole à M. Pia, maire et conseiller général de Coursan.

Dans une brillante péroraison, M. Pia, ancien membre de l'Harmonie, ne veut point quitter ses amis et signale que, quelquefois, malgré son énorme travail pour la collectivité, reprendra de temps en temps sa place au pupitre, dit sa satisfaction de retrouver une harmonie en plein essor grâce à M. Sarzi, directeur de l'école de musique qui est une véritable pépinière, adresse ses félicitations à tous les amis musiciens leur annonçant qu'ils peuvent compter sur lui pour leur venir en aide et leur souhaite une bonne santé ainsi qu'à leurs familles.

Un vin d'honneur, au cours duquel la blanquette pétilla dans les coupes, fut servi par les épouses des musiciens, clôtura cette assemblée générale pendant laquelle divers projets furent évoqués.

Narbonne

Assemblée générale de la Lyre narbonnaise

L'assemblée générale de la Lyre narbonnaise s'est déroulée le vendredi 31 octobre 1980 dans la salle des mariages de la mairie de Narbonne, en présence d'une quarantaine de musiciens et de M. André Meclé, maire adjoint représentant la municipalité.

M. Jean-Louis Soulie, président sortant, a dirigé la première partie des débats marquée par la présentation des rapports d'activité et financiers.

Ce dernier, commenté par M. Pierre Pedarros, trésorier, fait ressortir une gestion très saine.

Une longue, mais toujours cordiale discussion, s'est ensuite instaurée sur la situation présente de la société, qui a connu récemment quelques difficultés dans son fonctionnement. De ce débat s'est dégagée la volonté très ferme de chacun d'accroître son effort pour que vive et prospère une association parmi les plus anciennes de la ville de Narbonne, faisant partie intégrante de la cité.

Des plus jeunes exécutants au président honoraire, M. Raymond Rivet, l'unanimité se fit sur cette volonté.

Un nouveau conseil d'administration d'une vingtaine de membres fut désigné pour se consacrer à cette tâche. Il se réunit immédiatement pour élire son bureau ainsi constitué, après que M.

Soulie ait fait connaître son désir, pour raisons professionnelles, de ne pas voir renouveler son mandat.

Présidente : Mlle Ghislaine Cros, conseillère municipale ; **vice-présidents** : MM. Etienne Causse, Claude Sabouraud, Georges Espuna, Marcel Guiraud ; **secrétaire** : M. Phalippou ; **secrétaires adjoints** : M. Phalippou, Mme Remazelles ; **trésorier** : M. Pierre Pedarros ; **trésorier adjoint** : M. Galey ; **archivistes bibliothécaires** : MM. Lazare Torcal, Jean Garel ; **directeur de la musique** : M. E. Capman ; **directeur adjoint** : M. Georges Espuna. M. Jean-Louis Soulie se fit conférer l'honorary.

Après quelques paroles de remerciements de la part de Mlle Cros, présidente, M. André Meclé apporta les encouragements de la municipalité, annonçant que la nouvelle salle de répétitions, ancienne école Elisée-Reclus, située rue Ancien-Port-des-Catalans, serait à la disposition de la société sous quelques semaines et présentant des vœux de renouveau à la Lyre qui fêtera la Sainte-Cécile le dimanche 7 décembre par un concert et un repas fraternel.

Port-la-Nouvelle

Avec les pompons rouges

Ce dimanche 23 novembre 1980, le Réveil Nouvellois donnait une aubade à la population nouvelloise à l'occasion de la traditionnelle fête de la musique.

Dès 9 heures, malgré un temps incertain dû au vent du large, les musiciens du Réveil Nouvellois au nombre de 40, partaient de leur siège et effectuaient un large tour de ville en musique, drapeau claquant au vent.

Devant le monument aux morts des deux guerres et des marins perdus en mer, les sonneries réglementaires, accueillies par un profond silence, tandis que Monsieur Jean Badoix et un représentant de la municipalité déposaient la gerbe du souvenir.

Reprenant ensuite le tour de la cité, le réveil se rendait place Thérèse Léon Blum, où avait lieu un concert très apprécié par le public.

La cérémonie devait continuer à l'Eglise où le petit orchestre composé d'une quinzaine de musiciens, jeunes et vieux placé sous la direction de Monsieur Cherpe, premier prix de basson du conservatoire de Lyon, nouvellement implanté à Port-la-Nouvelle ou avec sa charmante épouse, ils sont venus chercher le soleil et le mistral. Au programme : Gloria Victis, marche entrée, Paix sur la terre andante, élévation, voie triomphale, marche sortie. Ce programme fut très bien exécuté car, même dans le lieu saint, les applaudissements crépitaient un court instant.

Monsieur et Madame André Sarzi, président fédéral présidèrent cette fête en l'absence de M. Miquel Président de l'U.D. pris par une autre cérémonie du même genre à Villepinte.

Monsieur Cherpe, musicien de talent, instrumentant dans de nombreuses formations de la région lyonnaise, apporte son concours bénévole dont ne peuvent que se réjouir et profiter de son expérience, les musiciens nouvellois. C'est un groupe musical qui commence à construire monsieur Cherpe, avant d'en arriver à avoir une harmonie, avec la collaboration de l'Ecole de musique et les dirigeants nouvellois. Espérons également que la municipalité voudra bien s'occuper de cette affaire qui se présente déjà sous de bons offices de façon à ce que Port-la-Nouvelle qui possède déjà une belle chorale aura tôt ou tard une belle harmonie qui fera la joie des estivants durant les étés à venir. L'amorce est faite, il ne reste plus qu'à faire le porte à porte pour motiver tous les musiciens qui restent dans l'ombre, voir les parents des élèves qui fréquentent l'école de musique, se mettre en rapport avec la municipalité de façon à ce que cette harmonie soit mise sur pied d'ici deux ou trois ans, nous espérons que ce vœu sera réalisé et deviendra réalité.

AVEYRON

Millau

IX^e Assemblée générale de l'Union départementale des sociétés musicales de l'Aveyron

Ouverture de l'assemblée par M. Robin, président départemental.

Une minute de silence est observée en la mémoire de trois membres des sociétés musicales décédés durant l'année 1979-1980.

Appel des présidents et directeurs des sociétés.

Dix-neuf sociétés présentes sur vingt-six sociétés.

Les sociétés absentes s'étant excusées.

Sociétés présentes : zone nord : vice-président, M. Boyer (Decazeville) ; Lyre decazeilloise, Avenir decazeillois, Harmonie de Marcillac, Batterie-Fanfare de Villefranche-de-Rouergue, Union musicale de Villefranche-de-Rouergue, Batterie-Fanfare de Viviez.

Société absente : Lyre capdenacoise.

Sociétés présentes : zone centre : vice-président, M. Gallbert (Rodez) ; les Troubadours ruthenois, Rodez Accordéon, Echo de la Vallée (Espalion), les Amis de la Musique (Espalion), la Lyre naucelloise, Réveil de Pont-de-Salars, Diane Rouergate.

Sociétés absentes : Union musicale de Rodez, la Pastourelle, Accordéon-Club ruthenois, Cabrette du Haut-Rouergue, Accordéon-Club espallonnais.

Sociétés présentes : zone sud : vice-président, M. Dejean (Millau) ; Elan millavois, Harmonie millavoise, Chorale Emma Calve, Accordéon-Club millavois, Lyre sainte-africaine.

Société absente : Chorale A. Cappella (Sévérac).

RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE GENERAL M. LAVARRE ANDRE

Depuis la création de l'Union départementale des sociétés musicales de l'Aveyron à Decazeville en septembre 1972, où douze sociétés adhéraient, nous avons parcouru un long chemin dans le département de l'Aveyron, en transportant notre festival annuel de ville en ville.

Si nous avons apporté la culture musicale au travers du département, nous avons aussi fait une très bonne moisson, car ce sont aujourd'hui vingt-six sociétés qui font partie de l'Union départementale.

Les projets à venir, plein de promesses, nous permettent d'être très optimistes pour la continuité de notre association dont le seul but recherché est de faire du département de l'Aveyron un département où le langage musical est de plus en plus prospère.

COMPTE RENDU FINANCIER DU TRESORIER M. DELAURE

Après un rapport très détaillé des comptes et examiné par une commission d'un membre de l'Elan millavois et d'un membre de la Chorale d'Emma Calve, quitus est donné à M. Delaure pour la clarté et parfaite tenue des comptes.

La situation financière de l'U.D.S.M.A. laisse apparaître un crédit très modeste.

FEUILLES DE RENSEIGNEMENTS

Les expédier le plus rapidement possible au vice-président de la zone à laquelle vous appartenez.

Ces feuilles de renseignements devront être expédiées par chacun des vice-présidents au secrétaire général qui en enverra un exemplaire au président départemental.

COTISATIONS

— F.M.M. : 200 F. Expédier le règlement à M. Miechamp L., trésorier général, 5, rue de d'Alembert, 34500 Béziers.

— U.D.S.M.A. : 120 F. Expédier le règlement à M. Delaure Guy, trésorier général U.D.S.M.A., Le Mas-del-Bosc, 12000 Firmi.

STAGES REGIONAUX

Se tiennent à Barbazan tous les ans du 21 juillet au 30 juillet.

DONATION-PRET D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Bien faire la différence entre le prêt d'instrument de musique de la délégation régionale et le don d'instrument de musique de l'U.D.S.M.A.

FESTIVAL 1981

Viviez, le 14 juin 1981.

X^e Assemblée générale le 4 octobre 1981 à Pont-de-Salars.

RECOMPENSES

Pour les récompenses de la F.F.M. et de la C.M.F., s'adresser au vice-président de votre zone. Pour les récompenses exceptionnelles, s'adresser au président départemental, M. Robin Raymond, rue de la IV^e-République, 12300 Decazeville.

EXAMEN D'ELEVES

Faire le maximum pour présenter plus de candidats.

JOURNAL DE LA CONFEDERATION

Envoyer articles, coupures de journaux, etc., au président départemental.

MUSIQUES MILITAIRES

Trois mois avant l'incorporation, prévenir le président départemental.

HARMONIE JUNIOR DEPARTEMENTAL

Composée cette année de musiciens des Harmonies de Decazeville, Saint-Affrique, Millau, Marcillac, après une répétition générale le dimanche 19 octobre à Rodez, cette Harmonie Junior départementale participera le dimanche 26 octobre au Festival de Musique d'Harmonie Junior à Tarbes.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Composition du bureau 1980-1981 :

Président : M. Robin Raymond (Decazeville) ; **vice-présidents** : zone nord : M. Boyer Fernand (Decazeville) ; zone centre : M. Galibert Joseph (Rodez) ; zone sud : M. Dejean Justin (Millau) ; **secrétaire général** : M. Levabre André (Rodez) ; **secrétaire adjoint** : M. Birot Louis (Saint-Affrique) ; **trésorier général** : M. Delaure Guy (Decazeville) ; **trésorier adjoint** : M. Baduel Marcel (Villefranche) ; **directeur en exercice de l'Harmonie junior** : M. Luis Emile (Marcillac) ; **délégué administratif de l'Harmonie Junior** : M. Madrières Irénée (Marcillac) ; **archiviste de l'Harmonie Junior** : M. Escadre Christian (Decazeville) ; **membre** : M. Valayer Christian (Rignac), M. Mages, membre dans le bureau 1979-1980 ayant démissionné de l'U.D.S.M.A. pour raisons personnelles.

Zone nord : sociétés de Decazeville, 2 ; Rignac, 1 ; Marcillac, 1 ; Capdenac, 1 ; Villefranche, 2 ; Viviez, 1.

Zone centre : sociétés de Rodez, 6 ; Espalion, 4 ; Naucelle, 1 ; Pont-de-Salars, 1.

Zone sud : sociétés de Millau, 4 ; Saint-Affrique, 1 ; Sévérac, 1.

Soit : 8 batteries-fanfars, 4 accordéon-clubs, 3 chorales, 1 association musicale (divers), 2 groupes folkloriques.

AUX SOCIETES AYANT PARTICIPE AU FESTIVAL D'ESPALION

La dotation d'instruments de musique (allocation versée aux sociétés non bénéficiaires d'instruments) se fera ultérieurement par chacun des vice-présidents dans sa zone respective.

DANS LES PROJETS

Organiser le Festival annuel départemental sur deux jours.

Le samedi en soirée : chorales, accordéon-clubs, groupes folkloriques.

Le dimanche : harmonies, batteries-fanfars.

Saint-Affrique se propose pour l'organisation du X^e Festival départemental 1982 (dixième anniversaire de l'U.D.S.M.A.).

Conduits en défilé par l'Elan millavois et l'Harmonie millavoise, les congressistes se rendirent au monument aux morts pour le traditionnel dépôt de gerbe. Au vin d'honneur offert par la municipalité de Millau, M. Marceau Ardourel, président de la Chorale Emma Calve, et M. Alfred Chibaudel, directeur de cette même chorale, recevaient de M. Robin, président départemental, la médaille d'argent de la Confédération musicale de France pour services rendus à la musique.

Un repas amical clôturait cette IX^e Assemblée dont la parfaite organisation revient à M. Dejean Justin, de l'Harmonie millavoise, et à M. Cartayrade Alain, de l'Elan millavois.

HERAULT

Béziers

Compagnie théâtrale du Languedoc

La compagnie théâtrale du Languedoc dirigé par Jacques Domini est un groupe de comédiens que la Fédération musicale du Midi a bien voulu admettre car il collabore de cœur avec elle.

Certes même si ces comédiens aiment la musique et la pratiquent parfois en

amateur, cette société se trouve bizarrement incluse parmi des amis qui ne parlent guère de théâtre. Cependant elle peut intéresser bien des organisations artistiques, comme elle le fait chez nous par la diversité de son activité. En effet, en plus de spectacles théâtraux elle assure l'animation de toute production artistique se place en complément, offre la part du rire, fait face aux spectacles 3^e âge et aux matinées enfantines ; peut aller du récital poétique au spectacle du music-hall avec une qualité permanente. Elle se tient en rapport avec la profession s'il faut corser un programme et va du pur classique au numéro de clowns en passant par la fantaisie, la verve chansonnière, le théâtre traditionnel et évidemment l'animation complémentaire de tout spectacle. Peut-être est-il utile pour certaines sociétés de donner une adresse ?... Compagnie Théâtrale du Languedoc (Jacques Domino) 5 rue Anne-Frank La devez 34500 BEZIERS.

Fête de la Sainte Cécile à Béziers

C'est le dimanche 23 novembre qu'à l'appel de la Municipalité de Béziers, toutes les Sociétés Municipales, chorales, Péna, Estudiantina, Bel Canto et Majorettes étaient présentes. A 8 h 45 les groupes de Péna et Majorettes partaient des divers points de la Ville pour se rendre au Palais des Congrès. Il y a longtemps qu'il n'y avait eu une affluence pour encourager tous ces musiciens. Cette manifestation musicale était présidée par M. P. Balmigère Député Maire, M. Y. Sabah adjoint aux affaires culturelles, M. J. Faigt Sénateur et 1^{er} adjoint M. R. Bayou Questeur à la Chambre des Députés et de nombreux Conseillers Municipaux. M. Berrut Directeur de L'école de Musique, M. P. Cros Conseiller Municipal représentant M. le Maire de Valras Plage. La Fédération du Midi était représentée par Messieurs : R. Portes Secrétaire Général L. Miéchamp Trésorier Général A. Galy Vice Président de l'Hérault Zone B. Monsieur Sarzi était excusé. Le concert était présenté par Mme Tina Malet de la classe de diction de l'École de Musique. Le concert débutait par la Bande Les Biterres avec ses farandoleuses par SOM-PORT : pot pourri de Basco-Béarnais, Rivers Babylon de M. Boney. La Péna des Étoiles du Rail prenait le relais avec Cillo de R. Marbot valse sous la direction de Gilles Liguory. Puis devant la scène la Lyre Biterroise sous la direction de M. L. Collet interprétait la marche cortège de Déjanire de St Saens arrangement Eustace. La chorale « La Cantarella » sous la direction CL Lévy Deu x chansons du Midi folklorique arrangement de R. Calmet, Didn'tmy Lord délivrer de Daniel, et incarnatus est, musique de Jean Cérères 1618-1680. Le l'one est morte de J. Mareuil Liferman arrangement de D. Lenoble Méli-Léio de Joseph Bovet. La classe d'accordéon avec quinze excutants sous la direction de Mme Josette Vidal interpréta Jouons avec FA de Joan Vera. Monsieur Colombie présenta ensuite trois élèves de l'École de musique Nathalie Condat, Traya Waselynck et Carole Zonco interpréterent le trio pour flûtes de Henri Classens. Nous avons apprécié le quatuor de saxophones interpré Chansons d'Autrefois de Gabriel Perné et Intermede N° 1 de Serge Lancen. Ce fut le tour de l'Estudiantine Biterroise sous la direction de son nouveau Directeur M. Robert Vidal qui interpréta : Manolette passedoble et Robert Aylies Dans Hongroise Fantaisie de Ludwig. Monsieur L. Collet Directeur de la Lyre Biterroise avait composé une polka « Carré d'As pour 4 trompettes dont les solistes furent : Messieurs Coste, Maestre, Ganidel, A. Galy dédié à M. Balmigère très applaudie ce dernier remercia les excutants. Ce fut M. Ganidel sous-directeur qui fit interpréter Finlandia Symphonie finlandaise de Sibélius. Il appartenait à la Péna Rouge et Or et au Camélouschampion de France des Pénas de terminer ce concert par Passa Calle et Pamplonoka. Avant de remettre les médailles de la promotion 1980 M. René Portes Secrétaire Général de la Fédération remercia M. le Député Maire et les Membres du Conseil Municipal de maintenir la tradition de la Fête des Musiciens. Il remercia toutes les Sociétés d'avoir prêté leur concours et il formula un vœu qu'un concours national soit organisé en 1981 à Béziers. Puis au nom de la Fédération du Midi et de la Confédération Musicale de France il appelait les récipiendaires et les faisait applaudir par l'assistance ce sont : M. P. Bresson médaille de bronze Messieurs A. Sauzet et J. Cros médaille de Bronze de la Confédération, M. D. Rodriguez médaille dorée de la Confédération ces membres sont de la Société Les Camelous. Melle Carole Néri médaille de bronze de la Fédération, M. F. Paletta médaille Dorée de la Fédération, M. Gilles Liguory médaille de Bronze de la Confédération à titre exceptionnel ces membres de la Société les Étoiles du Rail de Béziers.

M. P. Baccou médaille de Vétéran de la Confédération M. D. Izard médaille de Vétéran Étoile de la Confédération, M. J. Simon médaille de Vétéran de la Confédération ces membres sont de la Lyre Biterroise Monsieur Jean Liguory Président de la Société Les Étoiles du Rail remit la médaille d'honneur des Chemins de fer à M. Balmigère et à M. R. Portes. Monsieur Balmigère prit la parole pour souligner combien la musique et le chant étaient vivants à Béziers. Il remercia tous ceux qui avaient contribué à cette réunion musicale. Puis M. Balmigère se tourna vers M. René Portes pour lui dire qu'en son nom et celui de la Municipalité il allait avoir l'honneur et le plaisir d'honorer fort justement un de nos concitoyens qui depuis 1954 s'est consacré à la vie des Sociétés et surtout à l'action culturelle musicale dans notre Cité. Secrétaire Général de la Fédération du Midi, M. René Portes est ce qu'on appelle une figure dans le sens le plus noble du terme. Un passionné de musique, musicien lui-même qui a su faire partager cet amour à des centaines de biterrois de 1954 à 1967 et depuis 1970 en tant que Secrétaire Général, il a contribué au succès du Festival de la Cote Languedocienne où nous savons tous le rôle qu'il a joué avec compétence dans l'organisation d'une telle manifestation. Afin de lui dire combien la Ville de Béziers lui est reconnaissante de tout ce qu'il a fait pour elle « Bénévolement » j'ai l'insigne plaisir de lui remettre la médaille d'Honneur de la Ville. En terminant Monsieur le Député Maire disait : Monsieur René Portes Béziers vous devait bien cela. M. R. Portes avec émotion remercia M. le Député Maire et les Membres du Conseil Municipal de cet honneur. Il évoqua le souvenir de tous ceux qui aujourd'hui ont disparus et qui ont fait de lui ce qu'il ait aujourd'hui. Cette fête de la Ste Cécile 1980 s'est clôturée par un apéritif d'honneur offert par la Municipalité. A l'issue de ce concert le Conseil d'Administration de Lyre Biterroise avait organisé une amicale réception à Valras Plage et qui était présidée par Monsieur E. Turco Conseiller Général et Maire de la Commune. Après que M. Faure Vice-Président eut remercié tous ses invités M. R. Portes Secrétaire Général de la Fédération procéda à la remise des décorations à Messieurs : M. Tolantin médaille de Bronze de la Fédération R. Totatin Raymond et Tolantin Marc médaille de bronze de la Fédération, M. R. Calva médaille de bronze de la Fédération M. A. Pech médaille dorée de la Fédération. M. G. Gleizes médaille de bronze de la Confédération, M. E. Tricoire médaille dorée de la Confédération, M. J. Rives médaille dorée de la confédération, M. Daniel Montagut médaille de vétéran de la Confédération. Puis M. A. Galy Vice-Président de l'Hérault zone B remettait un diplôme à la suite des examens fédéraux 1980 concernant le solfège et les instruments : Melle Martine Guillout, Isabelle Vo Thanh, Laurence Golano Elisabeth Borrás, Joseph Calvet, Alain Fontès, Philippe Roquet, Laurent Thriot, Alain Martorel, Michel Blayer. Il appartenait à M. Collet Directeur de la Lyre de conclure cette amicale réception, il se réjouit de renouveau musical à Béziers et notamment une progression sensible des élèves de la Lyre et du Conservatoire de Musique. Il termina par un vibrant appel aux jeunes comme aux anciens pour qu'ils continuent à œuvrer dans les sociétés populaires musicales d'amateurs.

R. PORTES

PYRÉNÉES ORIENTALES

Saint-Laurent-de-Cerdans

Le Réveil Laurentin a dignement fêté Sainte Cécile.

C'est par un temps frais mais ensoleillé que la Clique fanfare et les majorettes ont célébré leur patronne Sainte Cécile. A 10 heures c'était la messe célébrée par l'abbé Oriol curé de la paroisse où l'on remarquait la présence de tous les membres de l'association ainsi que celle de Monsieur Peus Michel, Président des sociétés musicales du département. Après la messe, un cortège se forma sur la place de la mairie avec les majorettes, la Clique, Monsieur Albert Joseph, Conseiller Général, Monsieur Reynaud Pierre, Maire et son Conseil Municipal, Monsieur le Curé, les anciens combattants des deux guerres, les anciens d'Algérie les porte-drapeaux, ainsi qu'une partie de la population allaient déposer une gerbe au monument aux morts au son des marches les enfants de troupe, Roncevaux, grand-Rue.

De retour c'est la salle municipale de l'Avenir qui ouvrit ses portes. Là eut lieu une remise de médailles à Mademoiselle

Barris Elisabeth et Monsieur Campsolnas Jacques par Monsieur Peus Michel, l'auteur des majorettes accompagnée par la Clique fanfare fut très applaudie.

Un apéritif offert par l'association Réveil Laurentin devait clôturer cette manifestation.

Une fête annuelle sympathique qui nous montre que le Réveil Laurentin avec tous ses jeunes membres est une association bien dynamique décidée à animer notre village.

Puisse Sainte Cécile les aider à continuer dans cette voie pour le plaisir de tous.

NORMANDIE

Mémento

Dimanche 21 décembre - Trouville-sur-Mer - église Notre-Dame des Victoires - 16 h : concert de Noël par l'ensemble vocal de Trouville-sur-Mer (direction : Georges Pilet).

Mercredi 24 décembre - 20 h 30 ; **samedi 27 décembre** - 20 h 30 ; **dimanche 28 décembre** - 14 h 30 à 20 h 30 ; **mardi 30 décembre** - 20 h 30 - **mercredi 31 décembre** - 20 h 30 - Caen - théâtre municipal : l'Auberge du Cheval Blanc (Benatzky)

Décembre - janvier, 21 - 24 - 25 - 27 - 28 - 30 - 31 - 3 - 4 : soirée : 20 h 30, matinée : 14 h 30 - Rouen - théâtre des arts : Violettes Impériales (V. Scotto)

Congrès fédéral

Le Congrès annuel s'est tenu à Rouen le 19 octobre et eut pour cadre la salle de l'Espace Duchamp Villon, dans le centre Saint-Sever.

M. André Ameller, Président de la C.M.F., en avait accepté la présidence d'honneur.

Le Bureau Fédéral entouré des membres du Conseil d'Administration et des Congressistes venus de six départements normands, constituaient ce congrès qui avait été physiquement préparé par M. H.-R. Pollin, Directeur de l'Harmonie municipale de Rouen.

Après le pointage des Congressistes représentant 117 Sociétés, le Président M. André Petit ouvrit la séance en remerciant M. Ameller d'avoir fait l'honneur d'accepter la présidence de ce congrès, ainsi que toutes les personnes présentes, dont certaines venues de fort loin, qui avaient ainsi tenu à manifester l'intérêt qu'elles portent à la bonne marche des sociétés musicales, avec l'aide de la Fédération Régionale et sous les directives de la Confédération Nationale.

Après avoir excusé certains membres qui n'avaient pu venir, il donna la parole à M. R.-Ouvrier, Secrétaire général pour la lecture du rapport moral.

Laissant aux rapporteurs des différentes commissions le soin de donner le détail des activités de ces derniers, le Secrétaire retraça, en résumé, l'activité de l'ensemble de la Fédération depuis le précédent congrès qui s'était tenu à Alençon le 21 octobre 1979.

En cours d'année, la parution de trois fascicules du Bulletin fédéral avait déjà largement fait connaître en détail les principaux événements qui se sont déroulés dans la Fédération.

Il souligna particulièrement l'activité intense de la Commission jeunesse, laquelle, par les différents stages qu'elle a organisés, donne un regain nouveau à la vie musicale de notre région.

Les chorales aussi se sont distinguées particulièrement.

Les examens sont restés, comme toujours, un centre d'intérêt important ; ils représentent à eux seuls une immense activité, l'enseignement de la musique étant le garant de l'avenir, de la survie et du développement de nos sociétés par le sérieux et la volonté de continuité qu'on y apporte.

Le Secrétaire parla aussi des succès de deux de nos grandes harmonies, celles du Havre et de Caen, par leurs prestations de niveau international.

Et pour terminer, il rappela la disparition de trois amis, fervents et actifs musiciens, MM. Angot, Vice-président général honoraire, Lepuissant de Saint-Lo (Manche) et Laignel de Bourth (Eure).

Succédant au Secrétaire, le Trésorier général, M. F.-Catherine, exposa clairement et en détail la situation financière de la Fédération : celle-ci se maintient sainement mais la comparaison des bilans des exercices 1978 et 1979 fait apparaître une diminution des recettes ainsi qu'une diminution des dépenses ; celle-ci moins effective que celle-là ce qui provoque une nette régression des excédents de recettes.

Le Président intervint alors pour commenter cette situation qui, sans être dramatique, appelle à la prudence.

L'inflation constante est la raison évidente de la diminution de nos ressources. Il convient de ne pas se laisser surprendre en rétablissant l'équilibre par un réajustement des cotisations qui n'ont pas varié depuis le Congrès de Chartres en 1977.

Le Congrès approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs proposés ainsi que la gestion du Trésorier et le rapport des Commissaires aux comptes.

Le Président gardait la parole pour commenter les efforts qui ont été faits pour améliorer et rendre plus attrayants le journal confédéral ainsi que le Bulletin fédéral. De l'avis général, les résultats sont positifs.

M. Petit indiquait, en outre, que le prix d'établissement et de diffusion de ces organes d'information est de plus en plus élevé et que seuls les abonnements supplémentaires permettront de les maintenir dans cette voie de progression et de qualité.

La parole revenait ensuite à M. A.-Bellis, Vice-président général, pour exposer et commenter les résultats des examens fédéraux.

En 1980, 76 sociétés ont présenté effectivement 3881 candidats (pour 4237 inscrits) dont 2295 aux instruments.

Les résultats sont constants mais on observe toujours une certaine disparité d'appréciations suivant les différents jurys ; pour cette raison il serait très souhaitable d'organiser des centres d'examens à partir du niveau « Moyen B ».

Comme toujours, le sujet donnait lieu à divers commentaires d'où sont ressortis les différents souhaits suivants qui seront étudiés par la Commission : améliorer la notation selon l'importance des sujets traités (principalement équilibre de l'importance entre dictée musicale et lectures) priorités à la lecture et à l'exécution instrumentales ; épreuves pour orgue électronique ; lectures à vue et morceaux imposés pour les clairons et tambours ; édition de petits diplômes à mettre à la disposition des Sociétés pour leurs examens internes du niveau avant préparatoire (non homologué par la Fédération).

Les prochains concours « Prix Marcel Petit » et « Challenge Emile Clirisse » se dérouleront à Lisieux, le dimanche 1^{er} mars 1981.

Le rapport sur le service des récompenses était ensuite donné par M. Ouvrier, responsable, qui faisait état de quelques anomalies relevées dans l'ordre normal d'attribution des diplômes et médailles pour ancienneté de service.

Toutefois, il convient de reconnaître une amélioration dans ces attributions cela est dû, probablement à l'observation des instructions données dans les fascicules du Bulletin fédéral.

Le Service a entrepris l'établissement d'un dossier respectif pour chaque Société ; c'est un long et important travail qui est en voie d'achèvement. La tenue de ces dossiers devrait permettre d'éviter des erreurs et pourrait être utile aux Sociétés qui n'auraient pas pris la précaution de tenir un état des récompenses remises à leurs musiciens respectifs.

M. Petit informe l'assistance qu'une plaquette commémorant le 75^e anniversaire de la création de la C.M.F. sera mise en vente l'année prochaine au prix de 95,00 francs.

Après ces différents exposés, la parole était donnée successivement aux rapporteurs responsables des Commissions.

« Jeunesse » — M. Langlois revenait très brièvement sur un passé déjà évoqué dans le Bulletin et consacrait l'essentiel de son exposé au futur : pas de petits stages à Lisieux mais un grand stage à Toucy du 18 au 25 juillet 1981 au cours duquel seront traités le perfectionnement instrumental, la réalisation en orchestre et direction pour les futurs chefs. Une journée pédagogique du solfège le 15 février à Lisieux. Enregistrement sur cassettes des accompagnements des morceaux d'examen. Festival d'orchestres juniors prévu en mai (date exacte restant à fixer).

« Accordéons et orchestres à Plectres » — M. Peret soulignait l'activité des orchestres d'accordéons, donnant chacun un concert par mois, en moyenne, avec un nombre croissant d'auditeurs.

Prestations débordant du cadre de la Normandie pour certains orchestres tels que celui de Chartres qui s'est fait entendre en Hollande, Belgique et Berlin Ouest et celui de Vire qui s'est produit aux Antilles et prévoit, un déplacement au Mexique avec une série de concerts en 1981.

Il parlait aussi de la création de deux centres d'examens disposant de jurys spécialisés ; d'une rubrique dans le Bulletin fédéral ; du souhait de voir se réunir les orchestres à Plectres et d'accordéons à d'autres formations pour renforcer l'attrait des concerts.

« Batteries-Fanfanes » — M. Baudot regretait de n'avoir pu parvenir à la réunion de responsables en nombre suffisant. Un

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 19

effort particulier sera à faire du côté de ces formations afin de les intéresser à la vie fédérale.

« Chorales » — M. Pillet soulignait l'activité de cette section par la journée des animateurs le 3 février à Lisieux ; le festival d'Argentan, le 8 juin qui recueillit un plein succès avec la participation de 6 chorales groupant 300 chanteurs et, en plus des prestations individuelles, l'exécution d'ensemble d'extrait de Carmina Burana de Carl Orff.

Il exposait, pour conclure, les projets pour 1981 : festival à Lisieux en mai ; une journée des animateurs le 1^{er} février et des possibilités de stages à Toucy.

Après ces différents rapports, on passait aux questions diverses (SACEM, catalogues d'œuvres pour harmonies et fanfares) ; adresses des éditeurs ; assurances ; salon de la musique) auxquelles les réponses furent données sur le champ.

Ensuite il fut procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration.

Pendant le dépouillement du vote, M. Ameller prit la parole pour commenter les différentes questions et suggestions abordées au cours du congrès.

Après quoi le Conseil d'administration se réunit pour désigner les membres du Bureau aux différents postes.

Cette longue matinée de travail fut suivie par la réception officielle au Palais des Congrès.

Un déjeuner amical, au menu très apprécié, fut servi aux congressistes dans une des salles du Palais des Congrès.

Après quoi, la conclusion revenait, comme il se doit, à la partie artistique qui fut assurée avec brio par l'Harmonie municipale de Rouen sous la direction de son Chef, M. H.-R. Pollin.

Interprétation de toute première qualité par cette formation homogène et bien équilibrée, d'un programme très choisi, comme on peut en juger : Marche Hongroise de la Damnation de Faust de Berlioz, ouverture de Coriolan de Beethoven, le Vol du Bourdon de Rimsky Korsakov, Symphonie de Noël de Serge Lancen, Danse burlesque de Devogel, Fantaisie Hongroise de Keller Bela-Mal, trois inventions de Pi Scheffer.

Un deuxième concert donné par l'Orchestre de Chambre de Rouen dirigé par J.-C. Bernède, fut donné dans la Chapelle du lycée Corneille. Malheureusement, nombreux furent les congressistes qui ne purent y assister en raison de l'heure tardive et des impératifs de retour.

En marge de ce congrès, il convient de signaler une heureuse initiative qui devient traditionnelle : la visite guidée et commentée de la ville pour les épouses et accompagnants des congressistes.

Rendez-vous est donné pour le Congrès 1981 qui se tiendra à Coutances (Manche) le 18 octobre.

SEINE-MARITIME

Le Houlme

L'harmonie change de chef

Le 26 avril, les musiciens du Houlme se trouvaient réunis sur la scène de la salle des fêtes pour y donner un grand concert. Un concert pas du tout comme les autres puisque au cours de celui-ci ils allaient changer de chef.

En effet, monsieur Claude Martin devant quitter la région pour des raisons professionnelles, agissant en chef avisé, soucieux d'assurer une continuité à l'œuvre entreprise depuis plusieurs années, non sans efforts mais avec succès, avait tenu à remettre la baguette à son successeur, monsieur Michel Demarest au cours de ce concert de gala exceptionnel.

On remarquait dans l'assistance nombreuse (la salle était comble), Madame Colette Privat, Conseiller Général et Député ; M. Grenier, Maire de Houlme ; M. Linar, Président de l'Harmonie ; M. M. Fourquez, Président de l'Union Départementale des sociétés musicales de Seine-Maritime ; M. R. Ouvrier, Secrétaire général de la Fédération Musicale de Normandie, représentant son Président qui n'avait pu se déplacer ; de nombreux Présidents et Directeurs de sociétés musicales de la région ; le chef de la musique militaire en garnison à Rouen ; de nombreuses personnalités de la ville.

Diverses personnalités du monde musical s'étaient excusées, notamment M. A. Petit, Président de la FMM ; M. G. Decugis, membre de la FMM et directeur de l'Harmonie Municipale du Havre ; M. P. Capron, membre de l'Union Départementale et Directeur de l'Harmonie municipale de Doudeville. Le concert débutait par la Marche du Sacre, du Prophète de Meyerbeer, interprétée avec brio ; la Danse d'Anitra, extraite de Peeryngt de Grieg fut jouée avec une grande finesse.

La suite du programme permettait à l'assistance de faire connaissance avec

l'orchestre juniors, composé de jeunes musiciens tous formés à l'École de M. Martin ; ils jouèrent des fragments de l'Arlesienne de Bizet, Prélude, menuet, entr'acte et final ; au cours de ces interprétations, chacun a pu apprécier la qualité déjà affirmée de cet ensemble duquel se sont détachés Stéphane Emo au saxophone alto ainsi que Valérie Linard et Isabelle Canchon aux flûtes. Pour clore la première partie et débiter la seconde, l'ensemble des cuivres de la Musique municipale de Rouen, aimablement prêté par son Directeur, M. H.-R. Pollin, donnait des interprétations de très bonne qualité avec la Fanfare pour la Peri de P. Dukas, trois petites pièces de Petzel, une sonate d'un anonyme, Trumpet Voluntary de Purcell et une sonate de J.-Mouret.

Après l'entr'acte, le Président Limard rappelait en termes élogieux combien les qualités de musicien et de pédagogue de M. Claude Martin furent estimés de tous ; ne permirent-elles pas la relève de l'Harmonie par un long et patient travail qui devait permettre à cette société d'atteindre un niveau très honorable et envié.

En gage de remerciement et de reconnaissance M. Martin fut décoré de la médaille d'or de Fédération Musicale de Normandie par madame Privat et de la médaille d'argent de la Confédération Musicale de France par M. Ouvrier.

Trois jeunes musiciens, au nom de tous, offrirent un cadeau et des fleurs à M. Martin et à son épouse, pour marquer leur gratitude. On assistait alors à la remise de la baguette que « l'an cien » confiait à son successeur, M. Michel Demarest, premier prix de clarinette du conservatoire de Rouen.

Instant émouvant pour l'un et l'autre, partagé par les musiciens et leurs amis autant que par l'assistance entière.

Le nouveau chef de l'Harmonie et de l'École de Musique fit sa première direction officielle en conduisant l'orchestre avec dynamisme et précision dans la Marche Solennelle de Sigur-Jorsalfar de Grieg.

Le concert se terminait sous les ovations méritées du public après l'interprétation de deux morceaux de style moderne : Springtime de Guy Duijck et Midnight de M. Hender et J. Collyns à l'issue de cette soirée particulièrement réussie, chacun se retrouvait dans les locaux municipaux où un vin d'honneur était offert par le Conseil Municipal. M. Grenier, maire, y prenait la parole pour remercier une nouvelle fois M. Martin pour l'œuvre accomplie au service des jeunes et de l'Harmonie du Houlme. Souhaitons à notre sympathique et inlassable animateur de retrouver une heureuse suite à sa carrière musicale dans le Sud-Ouest où il résidera bientôt et tout le courage et le succès à M. Demarest qui détient à son tour la destinée de la musique de cette cité de la région Rouennaise.

QUEST

Le Congrès de la F.S.M.O. Dissay - 28 septembre 1980

L'ouverture de la chasse ? Les élections sénatoriales dans un département ? La date était-elle bien choisie pour organiser ce 62^e Congrès de la F.S.M.O. ?

D'autres questions suivaient aussi, relatives au lieu où devaient se tenir les « assises musicales ». Où se trouve Dissay ? Où se situe le château de Puygrier ?

Les pessimistes, une fois encore, avaient tort. car en ce matin radieux d'un automne naissant, plus de 200 personnes se pressaient à l'entrée du centre aéré, accueillies par M. Robert Dhumeau, Président de la F.S.M.O., et par M. Lambert, Président de l'Espérance de Dissay, organisateur dynamique de cette journée avec une équipe dévouée de collaborateurs musiciens.

Après une longue route pour certains, le café ou autre boisson furent très appréciés et les Commissions se mirent aussitôt au travail, stimulées par la vigilance de notre Président Fédéral.

Il est vrai que M. Ameller et Madame, accompagnés de Mme Burelli, secrétaire administratif de la C.M.F., étaient déjà « sur la brèche », le Président de la Confédération participant, dès la première heure, aux colloques institués dans les principales Commissions.

Rapport moral par Robert Dhumeau

A 10 h 30, le Président Dhumeau ouvre l'assemblée plénière du 62^e Congrès de la F.S.M.O.

Après avoir souhaité la bienvenue aux 150 délégués présents, il remercie le Maire de Dissay de nous avoir accueilli

dans le Centre Aéré de Puygrier et M. Lambert, Président de l'Avenir de Dissay et son comité organisateur, il salue les personnalités qui ont répondu à notre invitation : MM. le député suppléant, le Conseiller général, le Maire honoraire, le Directeur départemental Jeunesse et Sports, M. Ameller, Président de la C.M.F., et Madame, Mme Burelli, secrétaire administrative de la C.M.F.

Activités.

La F.S.M.O. compte 195 sociétés, soit une progression de 13 nouvelles formations.

Ces sociétés se sont montrées très actives pendant l'année écoulée ; nombreuses ont été leurs sorties, participation à beaucoup de festivals et de concours. Il signale en passant que le 14 juin 1981 aura lieu un concours à La Rochelle et en 1982 aux Sables-d'Olonne.

Pour la première fois, un festival Junior à Chauvigny a connu un grand succès. Cette expérience sera renouvelée.

Les groupes de majorettes sont d'une étourdissante activité.

Au titre des échanges culturels musicaux, plusieurs sociétés de la Fédération se sont rendues en Espagne, Italie, Angleterre, Allemagne et ont reçu en retour les sociétés étrangères.

Finances.

Les finances de la F.S.M.O. sont saines. Nous avons fait frapper des médailles, ce qui explique un déficit fictif du compte de gestion. Etant mis dans l'obligation d'ajuster le montant de nos cotisations, votre Comité Directeur a essayé d'en atténuer au maximum la majoration. Nous soumettrons à votre approbation la proposition que fera le rapporteur de la Commission des Finances.

En ce qui concerne la subvention de 100 000 F accordée au Groupement des Fédérations Musicales Poitou-Charentes par le Conseil régional, le Président M. P. Sabourin fera la mise au point.

Examens.

L'avenir de nos sociétés, nous le forgerons dans nos écoles de musique. Près de 4 000 candidats ont été présentés aux examens dans la Fédération. La nouvelle notation a été appliquée avec bonheur. Les critiques sur le choix des épreuves sont restées sans échos.

Les écoles de musique des Deux-Sèvres et de Vendée jouissent d'un régime d'attribution de subvention du Conseil général révolutionnaire et avantageuse.

Les jeunes.

Les jeunes sont l'objet de toute notre sollicitude. Des journées de stage sont organisées dans nos quatre U.D. Le Président demande aux directeurs de ne pas être trop routiniers mais de moderniser les répertoires pour plaire aux jeunes qui devront se voir confier des responsabilités au sein des C.A.

Toucy.

Le Centre national de Promotion musicale A.-Erhmann à Toucy, notre maison à tous, a été créée pour les jeunes. Cette maison ne demande qu'à accueillir de nombreux stagiaires qui sont encadrés par d'éminents professeurs. Une salle vient d'être aménagée pour la danse : les majorettes y sont attendues. Tous les jeunes musiciens qui ont participé à un stage ne demandent qu'à y revenir. Le Président engage vivement les dirigeants de sociétés à faire bénéficier leurs jeunes gens de ces stages.

Publications.

Le Bulletin fédéral rose, le Journal de la C.M.F. sont deux publications d'une agréable présentation, très claires, très documentées, qui assurent les contacts, les liens régionaux et nationaux et qui doivent passer en mains de tous les musiciens avant d'être archivées.

Le Président invite les musiciens à souscrire des abonnements individuels supplémentaires.

Une gerbe de « Conseils ».

Il rappelle à chaque société ses devoirs au sujet du paiement des cotisations, de la souscription du contrat d'assurances, de la demande de récompenses des déclarations d'accident, de l'incorporation de leurs jeunes au Service national.

Le prochain Congrès.

Le Congrès F.S.M.O. 1981 se tiendra à Pons (Charente-Maritime), le 27 septembre.

Conclusion.

De la musique avant toute chose, De la musique encore et toujours.

Rapport de la Commission des Finances

Depuis de très nombreuses années, M. Godreau, Président rapporteur de cette Commission, assumait cette délicate

fonction. Il vient de disparaître et l'assemblée salue sa mémoire avec émotion et regrets...

C'est M. Genauzeau, de Charente-Maritime, qui a bien voulu accepter de le remplacer, dans cette mission, toujours ingrate, de présenter et commenter... des chiffres !

Abordant le compte rendu financier, il fait remarquer que si un déficit de gestion de 10 990 francs 37 centimes apparaît, la cause en est due à la frappe de médailles pour récompenses accordées par la F.S.M.O. En réalité, c'est d'un avis en nature dont nous disposons pour de nombreuses années.

Malgré tout, il faut se pencher sur le taux des cotisations dont le montant réservé à la F.S.M.O., dans la somme globale recouvrée l'an dernier, s'avère insuffisant pour gérer sainement nos finances. Par ailleurs, la part versée à la C.M.F. passe de 50 à 60 francs en 1981 et l'abonnement servi à deux personnes par société au Journal C.M.F. est aussi en augmentation de 10 francs par rapport à 1980.

Si la cotisation globale était maintenue à 210 francs dans la situation actuelle, il faudrait verser 120 francs à la C.M.F. et 30 francs aux Unions départementales. Il ne resterait à la Fédération qu'une cotisation de 60 francs alors qu'elle était de 90 francs précédemment.

Le Comité Directeur avait proposé, en février 1980, de revoir totalement la ventilation de la cotisation 1981 sur la base d'une augmentation de la part F.S.M.O., du maintien de la part des U.D. (pour 1981) et en fonction de la cotisation C.M.F. et de l'abonnement à son journal en progression l'un et l'autre. Il propose donc la cotisation globale des sociétés à la somme de 230 francs. Il est sous-entendu que les sociétés qui veulent souscrire un abonnement supplémentaire au Journal de la C.M.F. devront payer 260 francs.

La discussion s'engage sur ce point en assemblée générale et, s'il est regrettable de diminuer le nombre éventuel des abonnements au moment où le Journal de la C.M.F. devient très intéressant à consulter, la faculté est laissée à chaque société de souscrire, comme par le passé, deux abonnements en versant la somme globale de 260 francs. Il est même recommandé d'ajouter des abonnements supplémentaires en versant en plus 30 francs par publication souscrite.

La proposition est adoptée. Les publications (Journal C.M.F. et Bulletin F.S.M.O.) ne parviennent pas toujours dans de bonnes conditions aux abonnés. Le Secrétaire général s'explique à ce sujet. Il va procéder à une mise à jour et refonte totale du fichier adresses.

Une circulaire très détaillée sera expédiée en octobre à chaque société. Elle précisera les obligations des sociétés adhérentes vis-à-vis de la F.S.M.O. et de la C.M.F.

Toute réponse tardive entraînerait alors des ennuis.

Assurances. — La moitié seulement des sociétés fédérées contractent l'assurance C.M.F. Mme Burelli donne toutes explications relatives au contrat, aux formalités à accomplir en cas d'accident et indique que la date limite de souscription sera irrévocablement le 31 mars 1981.

Le Secrétaire général enverra une circulaire avec les imprimés à toutes les sociétés qui lui en feront la demande (avec timbre réponse).

Les subventions. — Celles provenant du ministère des Affaires culturelles au titre de l'année 1979 ne sont pas encore versées. L'an dernier, celles de 1978 ont été mandatées le 10 décembre 1979. Il s'agit là des sommes attribuées pour les examens fédéraux sur le plan national.

En ce qui concerne les subventions départementales, la disparité est grande entre les départements. Cette question fait d'ailleurs l'objet du rapport moral.

L'ensemble du rapport financier, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

La Commission de Contrôle, par la voix de M. Joseph Berthome, indique qu'après avoir procédé à la vérification de la comptabilité et examiné les pièces justificatives, tant en dépenses qu'en recettes, elle en a reconnu l'exactitude et elle propose de donner quitus à M. Allard pour sa gestion 1979-80.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Commission pédagogique et des Affaires culturelles

Elle s'est réunie sous la présidence de M. Sauzede, Président de l'Union départementale des Deux-Sèvres, assisté de M. Thomas, ancien directeur du Conservatoire de Niort, M. Ameller, Président de la Confédération Musicale de France, prend une part active aux travaux de cette commission et va donner sur-le-champ, à toutes les questions abordées, le point de vue de la C.M.F.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

1) La nouvelle notation appliquée aux examens.

M. Sauvanet (Charente-Maritime) exprime sa satisfaction en constatant que cette nouvelle notation tend à revaloriser les épreuves mais que la conséquence immédiate a été d'entraîner un certain nombre d'élèves à redoubler puisqu'ils n'ont pas atteint les seuils nouveaux imposés pour passer au cours supérieur. Il émet aussi quelques réserves sur la notation des épreuves de lecture rythmique et de lecture chantée.

M. Ameller répond que les barèmes de notation adoptés correspondent en définitive aux désirs maintes fois exprimés par les Fédérations.

Les membres de la Commission des Affaires culturelles paraissent d'ailleurs satisfaits de cette nouvelle notation et reconnaissent que le diplôme délivré doit être la sanction d'une capacité dûment établie.

2) Les examens et les épreuves d'examen.

Un parent d'élève évoque la difficulté des épreuves d'examen.

M. Ameller rappelle que neuf niveaux d'examen sont prévus par la C.M.F. et qu'il y a lieu de tenir compte éventuellement de deux niveaux de « débutants ». Il apparaît donc possible de trouver assez aisément le niveau correspondant à la force d'un candidat. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le concours doit être un élément de perfectivité, il ne faut donc pas que le morceau choisi puisse s'exécuter sans effort du candidat.

Lorsqu'un morceau est signalé épuisé par un éditeur, on peut faire appel à quelque chose d'équivalent.

M. Massarotti (Châtellerauld) pose la question des concours « publics ».

M. Ameller n'y est pas favorable, au moins pour les premiers niveaux. En effet, il faut tenir compte des susceptibilités des candidats et le jury sera moins à l'aise pour faire des observations aux élèves si l'audition n'a pas lieu à huis-clos.

En ce qui concerne le choix des morceaux, M. Ameller, rappelle avec quelle

attention un jury spécialisé est chargé de ce travail à la C.M.F. Les membres de la Commission des Affaires culturelles sont d'ailleurs bien d'accord pour constater l'effort fait dans ce domaine depuis quelques années.

3) La pédagogie musicale.

Répondant à la demande d'un professeur, M. Ameller donne quelques références utiles quant aux manuels de solfège, de déchiffrement et de dictées musicales pouvant être utilisés dans nos écoles de musique. Mais il met l'accent sur l'irremplaçable aptitude pédagogique du professeur qui doit constamment s'adapter aux possibilités des éléments dont il dispose et parfois même aux circonstances locales.

Il rappelle l'intérêt des dictées musicales, même courtes et de la pratique du chant, notamment individuel mais suivi par l'ensemble de la classe. Il indique que les programmes de solfège seront prochainement précisés et qu'il est nécessaire de s'exercer de bonne heure à la lecture de plusieurs clés.

M. Thomas (Deux-Sèvres) insiste sur la nécessité de procurer aux enfants, dès leur première année d'étude, un enseignement de bon niveau. On touche ici la difficulté de trouver dans les petites localités des professeurs suffisamment compétents. Aussi, M. Ameller rappelle-t-il la nécessité de faire des efforts réciproques pour que de bonnes relations s'établissent entre professionnels et amateurs.

Toujours dans le domaine pédagogique, il est fait l'état de l'intérêt que représente pour nos jeunes musiciens les petites œuvres que M. Sauzède a écrites, chaque exécutant pouvant lire aisément sur la même partition les parties des autres exécutants. Il s'agit de choses simples dont l'éditeur est M. Fuzeau à Courlay (Deux-Sèvres).

Et parodiant quelque peu Jean Vilar, le rapporteur de la présente Commission concluait que « la musique est populaire quand elle apporte un enrichissement au plus grand nombre ». Nos sociétés s'y emploient.

Le rapporteur : Pierre Sabourin

Affaires générales

Rapporteur : M. Marcel Hélène

La Commission siègeait sous la présidence de René Labbe, en présence de Mmes Ameller et Burelli (secrétaire administratif de la C.M.F.).

Concours.

Un concours national est prévu à La Rochelle en 1981. Il y a lieu de se conformer au règlement C.M.F., en particulier pour le choix des morceaux. Références : listes officielles par divisions journaux janvier 1976 et janvier 1980.

Les frais de déplacement des membres du jury doivent être couverts par la société organisatrice (à prévoir dans son projet de budget sur la base tarif kilométrique S.N.C.F. 1^{re} classe).

Les charges ne doivent cependant pas être trop lourdes car les sociétés volontaires pour de telles organisations se font de plus en plus rares.

Majorettes et concours.

Le règlement des concours devra préciser les conditions dans lesquelles les majorettes pourraient concourir : classement, évolutions, critères pour le jury et composition de ce jury.

Mme Burelli intervient pour dire que M. Ameller a déjà eu des contacts avec le Président national des Majorettes. Le Centre de Toucy est ouvert aussi bien aux musiciens qu'aux majorettes.

Le problème est évoqué des sociétés majorettes sans formation musicale et Toucy est trop loin de notre région ; des stages fédéraux pourraient être organisés, mais c'est bien difficile !

Journaux.

Les journaux parviennent souvent à d'anciennes adresses. Les changements intervenus doivent être signalés au Secrétaire général, Yvon Allard. Toute correspondance doit passer par lui, même à destination de la C.M.F., sauf pour un sinistre assurance, directement à Paris avec double à la F.S.M.O.

Les articles sont publiés sous la responsabilité des Présidents de Fédérations. La présentation du journal C.M.F.

s'est considérablement améliorée et la satisfaction s'est manifestée dans l'ensemble. Les articles de fond sont très appréciés mais il est intéressant aussi de connaître les programmes donnés par les sociétés.

Deux abonnements obligatoires sont souhaitables par société (voir rapport de la Commission des Finances), mais il faudrait aussi souscrire des abonnements supplémentaires.

Assurances.

De nouveaux contrats sont établis pour 1981. Mme Burelli, secrétaire administrative de la C.M.F., insiste sur les points suivants :

1) Imprimés nouveaux à demander à M. Allard et à remplir soigneusement comme indiqué dans la circulaire.

2) Déclarations d'accident à remplir aussi avec le plus grand soin sans rien laisser en blanc (Modèle Bulletin F.S.M.O. n° 125, pages 5 et 6, juin 1980). Pour les instruments, chiffrer éventuellement le prix de l'instrument et faire parvenir le plus tôt possible devis de réparation et facture.

3) Renvoyer les bordereaux précisant les montants de remboursements Sécurité Sociale et mutuelles.

Mme Burelli précise les dossiers traités ou en cours de règlement pour les sociétés de la Fédération qui ont déclaré des sinistres.

Groupement pour achat d'instruments Poitou-Charentes.

M. Sabourin, président de ce groupement, fera le point en séance plénière sur cette question qui intéresse les U.D. Deux-Sèvres, Vienne et Charente-Maritime.

Stages à Toucy.

Des dates de stages (6 à 8 jours) vont être fixées en fonction des vacances scolaires des différentes académies. Peut-être une U.D. ou la Fédération pourraient organiser le déplacement à Toucy pour une semaine. Une information pourrait se faire dans chaque U.D. (le 12 octobre dans la Vienne).

• Suite page 22

Manifestations 1981

CONGRES

16-17 mai | LA GRAND-COMBE (Gard)
26-27 septembre | PLOBSHEIM (Bas-Rhin)

Congrès de la Fédération du Midi
Congrès de l'Association des chorales d'Alsace

M. René PORTES, 16, place Saint-Jean, 34500 BEZIERS
M. Joseph MULLER, 93, rue du Vieux-Muhlbach, 68000 COLMAR

CONCOURS

2 mai | VIRE (Calvados)
6 mai | MULHOUSE (Haut-Rhin)
13 mai | STRASBOURG (Haut-Rhin)
23-24 mai | MONTLUÇON (ALLIER)
24 mai | PONCIN (Ain)
31 mai | SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS (Vienne)
6-7 juin | SAINT-ETIENNE (Loire)
13-14 juin | LA ROCHELLE (Charente-Maritime)
21 juin | CHIRASSIMONT (Loire)
4-5 juillet | ANNECY (Haute-Savoie)
4 octobre | BOURG-SAINT-MAURICE (Savoie)
11 octobre | BOURG-DE-PEAGE (Drôme)
25 octobre | BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Concours national toutes formations
33^e Concours de chant scolaire de Mulhouse
33^e Concours de chant choral de Strasbourg
Concours national pour harmonie fanfares et batteries fanfares
Congrès de l'Union départementale de l'Ain
Congrès
Concours national d'accordéons
Concours international harmonies, fanfares, batteries fanfares et groupes divers
Concours de batteries fanfares organisé pour le 50^e anniversaire de l'Indépendance
Congrès de la Fédération du sud-est
Congrès de l'Union départementale de la Savoie
Congrès de l'Union départementale de la Drôme
Congrès de l'Union départementale de la Haute-Savoie

OFFICE MUNICIPAL, square de la Résistance, 14500 VIRE
M. J.-P. MOSER, 36, rue Anna-Schoen, 68200 MULHOUSE
Délaï d'inscription : 15 mars 1981
M. J.-L. WEBER, 3, rue de Barr, 67460 SOUFFELWEYERSHEIM
Délaï d'inscription : 20 mars 1981
M. Gilbert MAILLARD, 17, avenue de la République, 03100 MONTLUÇON
M. Jacques BALIVET, 01450 MERIGNAT
M. Robert DHUMEAU, 52, rue A.-Fradin, 86100 CHATELLERAULT
M. Bernard ALBAYNAC, 47, rue Antoine-Durafour, 42100 SAINT-ETIENNE
Tél. : (77) 25-03-47
HARMONIE MUNICIPALE, B.P. 70, 17003 LA ROCHELLE CEDEX
Tél. : (46) 41-53-80
M. Roger DEMOLIERE, chez Pirotte, 42144 CHIRASSIMONT
Fédération du sud-est, 284, rue Vendôme, 69003 LYON
M. Maurice ADAM « l'Eden », 2, rue Paul-Verlaine, 73100 AIX-LES-BAINS
M. André BRUNET, 26210 SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE
M. Paul DELZANT, 53, rue Carnot, 74000 ANNECY

FESTIVALS

17 mai | LA GRAND-COMBE (Gard)
17 mai | COLMAR (Haut-Rhin)
17 mai | LENCLOITRE (Vienne)
17 mai | SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (Savoie)
17 mai | VILLERS (Loire)
20 mai | HAGUENAU (Bas-Rhin)
23 mai | STRASBOURG (Bas-Rhin)
24 mai | SOMMEDIÈUE (Meuse)
23-24 mai | MONTLUÇON (Allier)
23-24 mai | L'AIGUILLON-SUR-MER (Vendée)
24 mai | MIRAMBEAU (Charente-Maritime)
31 mai | SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS (Vienne)
7 juin | PONS (Charente-Maritime)
21 juin | SAINT-FORT-SUR-GIRONDE (Charente-Maritime)
28 juin | MIRAMBEAU (Charente-Maritime)
15 août | ILE-DE-RE (Charente-Maritime)

Festival de musique
9^e Festival de chant choral de la jeunesse de Colmar et environs
Festival juniors
Festival départemental de la Savoie
Festival de musique
Festival de chant choral de la jeunesse de Haguenau et environs
3^e Animation de chant choral de Strasbourg
Festival international de musique populaire
Festival de musique, Fête fédérale de la F.S.M. du Centre
Festival du centenaire de l'harmonie municipale
Festival de l'harmonie départementale
Festival de musique
Festival de musique
Festival de musique
Festival du centenaire de la société
Festival annuel réservé aux sociétés de l'île

Mairie de la Grand-Combe, 30110
M. Joseph MULLER, 93, rue du Vieux-Muhlbach, 68000 COLMAR
Délaï d'inscription : 30 avril 1981
M. Robert DHUMEAU, 52, rue A.-Fradin, 86100 CHATELLERAULT
M. Auguste BOZON, 46, avenue du Mont-Cenis, 73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
M. André DENIS, président, Villers, 42460 CUINZIER
M. Marcel FENNINGER, Maison de la culture, 67500 HAGUENAU
M. Gérard FOLTZ, 3, rue du Falkenstein, 67800 BISCHHEIM
M. Robert BONNE, 2, rue du Parc, Sommedièue, 53320 DIEUE-SUR-MEUSE
M. Gilbert MAILLARD, 17, avenue de la République, 03100 MONTLUÇON
M. J. MADY, lotissement de la Baie, 85460 L'AIGUILLON-SUR-MER
M. Rémy JULLIEN, 17150 LE PUY-MIRAMBEAU
M. Robert DHUMEAU, 52, rue A.-Fradin, 86100 CHATELLERAULT
M. CHAYLADE, président de la Symphonie, 17800 PONS
M. Guy GAZON, chez M. Guillon, 17240 SAINT-FORT-SUR-GIRONDE
M. Romy JULLIEN, 17150 LE PUY-MIRAMBEAU
M. LABBE, 17, avenue de la Malcouche-Foulerot, 17190 SAINT-GEORGES-D'OLERON

Pour les Sociétés de Musique
voyageant avec leur autocar

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose un séjour à PARIS de deux jours avec visite de Paris et de Versailles, avec guide, tour sur la Seine en bateau-mouche, hôtel et repas. Possibilité d'organiser une soirée au théâtre sur demande. Au prix de 167 F par personne (groupe de 40 personnes minimum).

Pour tous renseignements : S.C.T.T.V. TRANSATOUR, 34, rue de Lisbonne, 75008 PARIS — Lic. 183 — Tél. : 563-83-37

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 21

Calendrier proposé pour 1980-81.

Charente-Maritime : 24 mai : Festival Harmonie Départementale - Mirambeau ; 7 juin : Festival - Pons ; 13/14 juin : Concours National - La Rochelle ; 21 juin : Festival - St-Fort-sur-Gironde ; 28 juin : Centenaire Société - Mirambeau ; 15 août : Festival - Ile-de-Ré.

En plus, possibilité de Festival à Rennes et Chambon (dates à fixer).

Vienne : en mars : Comité directeur - St-Gervais-les-Trois-Clochers ; 17 mai : Festival junior - Lençloire ; 31 mai : Congrès et Festival - St-Gervais-les-Trois-Clochers.

Deux-Sèvres : Calendrier non encore établi.

Vendée : 23 et 24 mai : Festival du Centenaire de l'Harmonie municipale de l'Aiguillon-sur-Mer.

Congrès 1981.

La majorité étant favorable au maintien de la date du dernier dimanche de septembre, il est fixé au 27 septembre 1981 à Pons (Charente-Maritime), et sera organisé par les deux sociétés locales (Symphonia et Enfants d'Apollon).

Pour 1982, U.D. Deux-Sèvres.

Rapport de la Commission Junior.

Réunie autour de Daniel Chartre, la Commission Junior comptait des représentants des quatre départements, principalement venus de Sauzé-Vaussais, Chauvigny, Neuville, Courçon, Poitiers, Lésigny, Saint-Maixent et Niort. Pour la première fois, un responsable d'école et des dirigeants de sociétés participaient à la discussion.

Celle-ci aurait pu être basée sur un tour d'horizon de ce qui a été organisé au cours de la dernière année pour les jeunes. Le responsable de la commission a choisi de donner ce thème de réflexion : « Que seront nos sociétés d'ici 10 ou 15 ans ?... »

Pourquoi cette question ? Tout simplement parce qu'il dit être de plus en plus sollicité par les responsables de nos écoles qui demandent des professeurs dans toutes les disciplines. Cela montre à l'évidence que, dès aujourd'hui, il y a un manque de professeurs dans nos sociétés.

La proposition faite au Congrès des Sables-d'Olonne sur la constitution d'un corps départemental d'enseignants visait déjà à apporter un élément de réponse à ce problème. Hélas, il faut constater que dans les départements de notre fédération, les choses n'avaient guère évolué...

C'est l'expérience de vacances musicales organisées à Benet (85) et Sauzé-Vaussais (79) qui a servi de support à la discussion.

De quoi s'agit-il ? Sous l'autorité de M. Drouard, dans ces deux communes, des jeunes du Conservatoire Thiais où il est professeur, sont venus, pendant les vacances, donner des cours à leurs jeunes collègues de province ; c'est en effet pendant les vacances que les enfants sont les plus disponibles et que le travail est le plus efficace.

Des stagiaires de Sauzé-Vaussais sont venus parler de leur expérience. Avant cette expérience, leur activité musicale a été réellement bien vécue. Du jour où ils ont commencé à travailler pendant leurs vacances, avec d'autres professeurs, ils ont mesuré la distance qui les séparait de leurs jeunes éducateurs, parfois pour un niveau d'années d'études équivalent. Ils ont constaté qu'ils avaient pris de mauvaises habitudes sur le plan instrumental. En solfège, le travail a été beaucoup plus poussé et « cela a fait du bien à tout le monde » ont-ils dit. Enfin, ils ont eu la possibilité, nouvelle pour eux, de faire de la musique d'ensemble.

Préant tout cela en compte, ils n'en continueront pas moins de pratiquer leur art dans leur société, avec des responsables qui ont compris l'ampleur du travail à effectuer, et la difficulté de leur tâche.

C'est cette expérience qu'il a été proposé de reprendre, en l'adaptant non plus à deux communes mais au département, voire à la Fédération et en modifiant les buts visés.

Ainsi, il est admis de réaliser des stages de perfectionnement, susceptibles de mettre en lumière et corriger les petits défauts contractés auprès d'un maître qui n'est pas spécialiste de l'instrument. Dans ce cas, il est souhaitable qu'il y ait participation des professeurs à ces stages...

Nous en arrivons à une définition des structures souhaitables à une politique globale de l'enseignement musical dans notre région : début des études au village. — Perfectionnement à l'occasion de stages instrumentaux et solfégiques réguliers. — pour les meilleurs et les plus motivés, entrée dans les conservatoires (suffisamment tôt pour échapper aux différences de niveaux obligatoires étant donné les moyens hors de proportions). — stages de perfectionnement à Toucy.

— en fin de scolarité, dans les conservatoires, engagement dans le circuit de formation pédagogique défini l'an passé aux Sables-d'Olonne. — retour au village où les jeunes ainsi formés pourront assurer la relève dans les meilleures conditions.

Quelques débatteurs ont fait connaître les difficultés à faire admettre la qualité des musiques amateurs auprès des directeurs de conservatoires. Cela va sans dire que sans leur participation active, rien ne sera efficace. Mais, dans les établissements subventionnés par les conseils généraux il existe peut-être, par là-même, un moyen de pression pour obliger la mise en place du circuit de formation pédagogique ?...

La discussion qui suivit montra l'intérêt suscité par cette proposition auprès des professeurs qui fonctionnent actuellement et qui n'ont pas connu de telles structures, des jeunes encore élèves qui sont intéressés par une activité pédagogique.

Le vœu qu'ils ont émis est que chacun prenne à son compte ces deux dernières propositions, en discute avec ses partenaires et réalisent ensemble la mise en place de tels moyens, indispensables à la survie de nos sociétés.

Les dernières années ont transformé les harmonies en batteries-fanfars. Les prochaines pourraient marquer le retour des harmonies.

DANIEL CHARTRE

Intervention du Président Ameller

En premier lieu, le Président de la C.M.F. se félicite de la tenue de ce Congrès et tient aussitôt à faire le point sur les questions très intéressantes qui ont fait l'objet des débats.

L'information des abonnés au Journal C.M.F., sera poursuivie pour marquer la vie des Fédérations régionales, et en partie administrative une amélioration très nette existe dans les rapports des sociétés avec les assurances C.M.F. La « machine administrative » est souvent bloquée, et cela est très regrettable, par le manque de réponse de la part de certaines sociétés aux Fédérations, et par voie de conséquence, des Fédérations au siège de la C.M.F.

S'agissant du problème des majorettes, M. Ameller tient à préciser que par un accord tacite, si nous ne les jugeons pas, elles ne nous jugent pas non plus. Il existe un courant très net d'adhésion des sociétés de majorettes à nos Fédérations, mais il faut éviter de les accepter sans qu'elles appartiennent à une formation musicale adhérente.

Certaines sociétés musicales demandent à être classées ou reclassées en vue d'une participation à un concours. Les jurys feront en sorte de ne pas accepter de juger au moment d'une répétition.

Le délégué à la Commission des Jeunes a parlé d'une expérience heureuse en Vendée avec l'appui des milieux musicaux de Niort pour la mise en route d'une « Université musicale d'été ». D'autres Fédérations ont agi dans le même sens.

Un problème assez délicat à aborder est celui des conservatoires. Certains directeurs sont accusés d'ignorer les sociétés de musique populaire. Dans la Côte-d'Or, il faut signaler une entente excellente entre le conservatoire et les sociétés. Dans certains cas, s'il apparaît une mauvaise volonté de la part d'un directeur, il faut être sévère vis-à-vis de lui. Il devrait comprendre qu'il n'est pas là pour faire des musiciens professionnels, ce serait une erreur profonde de sa part. Les conservatoires ne forment-ils pas 98 % d'amateurs ? Certes, les difficultés de ces directeurs sont grandes, surcharge, budget municipal insuffisant, soucis de locaux, de professeur, mais la compréhension des problèmes locaux est, de leur part, le meilleur gage de réussite. Il ne faut pas oublier que 80 % des élèves inscrits à Paris sortent des sociétés populaires...

Le ministre de la Culture actuel aime la musique. Un très grand effort est fait présentement pour l'animation musicale dans le but de donner vie dans les communes rurales et, cela a été signalé au Congrès, des subventions sont accordées pour la qualité de l'enseignement donné dans les sociétés rurales.

Mais il n'y a pas de musique à l'école, et cette carence du ministère de l'Éducation nuit totalement au développement de la culture musicale.

Le Président Ameller aborde ensuite le problème de Toucy, lourd de conséquence en budget. Il parle enfin de l'institution dans « Diplôme de musicien » et il conclut en remerciant l'assemblée de son attention soutenue qui prouve le sérieux avec lequel ont été abordées toutes les questions traitées aujourd'hui.

Les festivités :

L'heure était bien avancée quand le président Dhumeau levait la séance et déjà l'Espérance de Dissay était en place

pour les sonneries réglementaires précédant les remises de décorations.

M. Ameller remettait à M. Robert Dhumeau la médaille d'or de la C.M.F., de même qu'à M. Baiteau de Dissay. Bon nombre de musiciens de la société locale recevaient, à leur tour, les récompenses accordées pour services rendus à la musique populaire.



Au Congrès de Dissay - 28 septembre 1980. On reconnaît, au premier plan droite, M. Ameller, au premier plan gauche, M. Dhumeau.

VENDEE

Nalliers

Histoire d'un festival.

La Société Philharmonique de Nalliers avait préparé depuis plusieurs mois, dans le cadre des activités de l'U.D. de la Vendée, le festival Sud-Vendéen 1980 qu'elle organisait le 6 juillet.

Tout était soigneusement mis au point par une équipe soucieuse de ne pas faillir à la tradition... Et pourtant, le président Rémy Gatteau, quelques jours avant la date choisie, paraissait un peu découragé ! Malgré un appel pressé, trois sociétés seulement avaient répondu favorablement : la Société Philharmonique de Luçon, la société Philharmonique de Champagné-les-Marais, l'harmonie municipale de l'Aiguillon-sur-Mer. Qu'elles en soient ici remerciées et félicitées. Le laborieux travail de préparation étant effectué, il ne restait qu'à attendre le beau temps. Hélas, le ciel gris et le vent étaient là en lieu et place du soleil espéré !...

Le samedi 5 juillet, le président Gatteau et ses amis recevaient la société d'honneur : l'harmonie du personnel de la R.A.T.P. de Paris, son directeur Jacques Mas (et son vice-président M. Pierre Billaud représentant M. Tarlier, président).

Cette valeureuse formation devait se produire dès l'après-midi pour l'inauguration des locaux socio-culturels et sportifs récemment construits à Nalliers.

La société locale est désormais équipée d'un ensemble très convenable : vaste salle de répétition, deux salles de cours, à l'équipement et au confort rêvés depuis des années... avec local pour la chorale du 3^e âge animée par son chef, M. Louis Porcher.

Mme Chaigneau, conseiller général, maire de Nalliers, devait rendre hommage, dans son discours d'inauguration, à tous ceux qui avaient œuvré et su donner à cette cérémonie l'éclat mérité. Il faut reconnaître l'effort considérable accompli par la municipalité en faveur de la musique et des œuvres culturelles ou sportives.

La satisfaction était grande pour le président Gatteau, le vice-président Vequaud et le secrétaire Camille Trouve de la Société philharmonique, satisfaction qu'ils exprimaient auprès des invités présents : Mlle Mammes, déléguée départementale ; MM. Allard, Bart, Ardouin, Richard, Laroche et Jamain ; les anciens chefs et professeurs : MM. Meneyrol et Davuin. Plusieurs personnalités honoraire de leur présence cette belle manifestation : M. le Sous-Préfet, M. le Président du conseil général, M. le Sénateur De Tinguy Du Pouet, M. Metais, conseiller général, et plusieurs maires des communes voisines.

A 21 heures, un concert de gala débutait par l'excellente prestation de la Batterie-Fanfane de la R.A.T.P. dirigée par M. Jean Langin, tambour-major. Le public nombreux et avide de bonne musique était enthousiasmé déjà et le fut encore davantage au cours de la seconde partie du programme exécuté par l'harmonie sous la direction de son chef, M. Jacques

C'était aussi l'heure de la remise du fanion fédéral de la F.S.M.O. par l'harmonie musicale des Sables-d'Olonne (M. Georges Roy) à l'Espérance de Dissay (M. Lambert).

Le vin d'honneur suivait, cependant que l'Espérance exécutait les airs de fête... fête qui se clôturait par un repas en commun fort bien servi et qui groupait plus de 200 convives.

Mas. Programme choisi, copieux, et d'une exceptionnelle qualité dans l'interprétation successive de La Veuve Joyeuse (E. Lehar), Ballard' For' Band (Waingen), 2^e suite de Carmen (Bizet), Danse du sabre (Katchaturian), Ouverture de Guillaume Tell (Rossini), Marche de Radetzki (J. Strauss), Ouverture d'Egmont (Beethoven), La Housarde (L. Ganne), Danses polésiennes (Borodine). Applaudissements réitérés... et exécution, en finale, des Cloches de Corneville. Le public se séparait enthousiasmé.

La journée de dimanche débutait mal !... La pluie redoutée avait fait son apparition... mais l'optimisme régnait et, en effet, la fête de plein air pouvait se dérouler, le vent assez violent avait dispersé les nuages ! Après le défilé, les sociétés de musique présentes se sont succédé sur le podium pour la production des meilleures œuvres de leur répertoire.

Le président Rémy Gatteau remettait ensuite à chaque formation une coupe frappée en souvenir des 5 et 6 juillet 1980, deux excellentes journées de musique à Nalliers.

Nota. — L'U.D. de la Vendée est heureuse, en post-scriptum de ce compte rendu, de remercier la Société Philharmonique de Nalliers, toujours disposée, par le dynamisme

VIENNE

U.D. de la Vienne. Réunion du 12 octobre à buxerolles.

Objet. — Préparation du stage au C.R.E.P.S. de Boivre prévu pour février 1981 et réservé aux jeunes de nos sociétés.

Sociétés présentes : Buxerolles, Châtelleraut-Harmonie, Châtelleraut-Chorale, Châtelleraut-Fanfane, Sociétés d'accordéon de Châtelleraut, Chauvigny, Civray, Couhé-Vérac, la Ferrière (majorettes), Lattillé, Lençloire, Lusignan, Mirebeau, Saint-Benoit, Saint-Gervais, Saint-Julien-l'Ars.

Comme suite au vœu émis à l'assemblée générale de juin à Civray, le président a sollicité M. Désiré Dondeyne pour venir prendre la direction du stage. Le chef honoraire de la musique nationale des Gardiens de la Paix de Paris a donné une réponse favorable subordonnée au choix de la date du stage.

Dates proposées au Directeur du C.R.E.P.S. de Boivre : 14 et 15 février ou 21 et 22 février.

Morceaux retenus pour être mis à l'étude : Sérénade et Menuet de D. Dondeyne, Prélude de Carmen de Bizet, Bossa Nova de Walters, avec majorettes, Allo standard de D. Leriche, avec majorettes, Marche estivale de R. Masson, Hymne à la musique de L. Lancen, Im postwagen de R. Allmend, Sérénade irlandaise, Amour et nostalgie (valse), Swing en souplesse, ces trois derniers morceaux à l'accordéon et instruments à vent et avec majorettes.

Encadrement du stage : MM. J. Beauvillain, J.-M. Dazas, Y. Dubois, C. De Cock, M. Hélène, D. Huchet, G. Meneyrol, C. Métais, J. Monnerau, P. Sabourin.

Lieu probable du concert de clôture : Saint-Benoit.

SUD-EST

Stages

Pendant de nombreuses années notre Fédération à eu la charge d'organiser matériellement un stage annuel sous l'égide de la Confédération musicale de France, soit à Voiron, à Aix-en-Provence ou à Boulogne.

Depuis l'ouverture du centre Albert Erhmann de Toucy et les structures qui l'ont accompagnée, nous avons poursuivi l'organisation de notre propre stage fédéral. Puis les besoins s'en faisant sentir et afin de ne pas disperser à l'infini les nombreuses disciplines nécessaires à la formation d'excellents musiciens, chaque département, tenant compte de l'éventail des connaissances des différents stagiaires, a créé son propre stage.

C'est ainsi que, en 1980, les stages suivants ont été très largement suivis.

Département de l'Ain (direction Yves et Richard Cayrol)
Deux stages ; le premier de 42 stagiaires et le second de 32. Ces deux stages, de 11 jours chacun ont eu lieu au château de Varey.

Département de la Drome (direction Robert Combaz)
Deux stages également, le premier de 38 et le second de 27 stagiaires (ce dernier réservé à des plus jeunes).

Département de la Savoie (direction Robert Combaz)
Ce stage a eu lieu à Arèches et a réuni 46 stagiaires.

Département de la Haute-Savoie (direction Joseph Lanovaz)
La coquette localité de Cruseilles recevait 53 stagiaires.

Département du Rhône (direction Roger Cayrol)
Le stage de ce département a recueilli 37 adhésions, il se tenait à Savigny.

Tous ces stages départementaux ont appréhendé les disciplines identiques, à savoir, perfectionnement instrumental, culture musicale, auditions, instrumentation et chant choral. Nous nous félicitons à ce propos de la place importante prise par le chant choral au cours de ces stages, soulignant une fois encore s'il en était besoin que pour louer juste il faut avant tout entendre juste.

Stage fédéral (direction Marius Buttard)
Ce stage a eu lieu à Toucy au centre Albert Erhmann il était exclusivement à deux disciplines bien précises la direction et la pédagogie et intéressait de ce fait, tous ceux qui se destinent à enseigner ou à diriger, voire même à des chefs déjà en place et désireux de se perfectionner. 21 candidats à ces deux disciplines auxquels s'étaient joints, proposés par la Confédération musicale de France des stagiaires venus de Franche-Comté, des Vosges et de Normandie. Nous remercions ces derniers d'avoir bien voulu s'adapter à des disciplines pour lesquelles ils n'étaient, au départ, pas particulièrement motivés et d'avoir sympathisé à combien avec leurs camarades du sud-est.

A souligner que tous ces stages, départementaux ou fédéral se sont terminés par un concert de très bonne qualité auquel assistaient les personnalités officielles de chaque département.

En ce qui concerne le stage fédéral, le concert a eu lieu à l'église de Toucy en présence de Mme le Maire de Toucy et de M. André Améliér, Président de la Confédération, accompagné de Madame.

Il nous reste à remercier les directeurs et moniteurs de ces stages dont la compétence égale le dévouement, d'avoir bien voulu sacrifier une partie de leurs congés au service de la jeunesse musicale. Cette jeunesse ne s'y est pas trompée en accordant à ses moniteurs une amitié et une reconnaissance sans réserve.

DROME

Assemblée générale du 12 octobre 1980

L'assemblée générale de l'Union des sociétés musicales de la Drome, se tenait cette année à Valence, dans le très beau cadre du Centre de l'Épervière, en présence de nombreuses personnalités locales et départementales parmi lesquelles : M. Rodolphe Pesce, député-maire de Valence, M. Authier, secrétaire général de la Préfecture de la Drome représentant M. le Préfet, M. Durand, conseiller général et maire de Bourg-de-Péage, M. Idelon, conseiller général.

La séance de travail était ouverte par le président André Brunet, entouré des membres du bureau. Il remerciait M. Garnier, président de l'Harmonie municipale de Valence organisatrice de cette assemblée générale, les membres présents de

la Fédération des sociétés musicales du Sud-Est : MM. Adam, président fédéral, Weinborn, secrétaire général, Combaz, Comité technique fédéral, et excusait certaines personnalités qui n'avaient pu se déplacer. Félicitations à M. Joël Coste, trésorier général, pour la présentation du bilan financier, clair, net et précis, adopté à l'unanimité. Compte rendu moral concernant l'important travail du Comité directeur, et divers renseignements complémentaires sont énoncés par Mme Jacqueline Blache, secrétaire générale. La cotisation annuelle d'adhésion à l'Union départementale est portée à 20,00 francs par société. La réélection du tiers sortant des membres du Comité directeur est reconduite.

La parole était ensuite donnée à M. Thivolle, directeur du Comité technique de la Drome. Tour d'horizon sur les examens fédéraux, divers points sont soulevés sur lesquels M. Thivolle répond avec précision. 600 élèves se sont présentés aux examens fédéraux en 1980. Par rapport à l'année 1979, on note une progression de 20 % d'élèves en plus. Le niveau musical des sociétés est en nette hausse. Plusieurs interventions sont encore, cependant, soulignées : difficultés des morceaux imposés des examens en instruments, proposition de faire un programme d'enseignement commun avec les conservatoires. M. Brunet intervient sur ce sujet, et invite toutes les personnes intéressées à venir participer aux réunions du Comité technique. L'idée de séminaire de professeurs et directeurs musicaux abordée en janvier 1980 qui avait retenu très peu de réponses positives, est donc maintenue avec encore plus d'insistance et d'importance pour la bonne marche de l'Union départementale.

Satisfaction au niveau des stages : M. Combaz, responsable des stages au sein de la Fédération et directeur du stage musical élémentaire Drome, parle de l'expérience faite en Savoie avec l'A.D.D.I.M. : mise sur pieds d'un programme commun dans les petites classes, et pour les degrés fédéraux : des programmes par niveaux et non par années. Le stage élémentaire de Vesc, du 27 juillet au 8 août, a été une réussite : 38 élèves venant de 12 sociétés de la Drome et du Rhône y participaient. Des élèves très motivés ont fait des progrès considérables. Les concerts donnés à Vesc et à Nyons en fin de stage ont démontré l'important travail consciencieux effectué par les stagiaires et leurs moniteurs.

Le stage fédéral, comprenant deux spécialités : monitorat et direction a lui aussi bien marché cette année.

Vœux du Comité technique fédéral : un stage sera consacré à chacune de ces deux disciplines.

Enfin, un bon travail d'ensemble a été réalisé au stage niveau préparatoire du 8 au 16 août, qui s'est terminé par un concert aux parents, et les cinq moniteurs qui l'ont encadré sont à féliciter.

Trois stages sont prévus pour 1981 : pendant les vacances de Pâques du 6 au 14 avril. Au mois d'août du 3 au 14. Stage fédéral du 16 au 26 août. Un souhait est émis pour ce dernier : le stage niveau préparatoire pourrait se dérouler pendant la même période, ce qui permettrait au stage fédéral de bénéficier de la présence d'élèves pour les cours de monitorat, et d'ensemble instrumental pour les cours de direction. Tous ces stages se dérouleront à Vesc.

M. Alain Brunet, directeur de l'A.D.D.I.M., rappelait ensuite le rôle actuel de ce service départemental de la musique au service de tous, pour aider à résoudre les problèmes. Afin d'harmoniser tant au niveau de l'enseignement que de la pratique, et développer la musique dans le département. M. Alain Brunet soumet trois propositions :

— Créer une commission technique départementale composée de membres du Comité technique de l'U.D., des directeurs de conservatoires et d'un ou deux représentants des activités d'éveil (enseignants).

— Mettre sur pieds une fête départementale de la musique regroupant tous les genres, professionnels et amateurs. Elle pourrait avoir lieu au château de Grignan au printemps.

— Aider à la diffusion musicale et à l'organisation de concerts de qualité, en prenant en charge une partie ou la totalité du déficit éventuel. Communiquer la liste des formations de bon niveau, amateurs et même professionnels, et des dates où celles-ci, sont disponibles.

— Enfin participation des sociétés musicales aux différents ateliers pendant les semaines de musique contemporaine qui se déroulent à Romans en juillet.

Les grandes dates de 1981 : le concert départemental donné comme l'an passé dans les jardins de la Préfecture, aura lieu cette année pendant la cession de juin du conseil général. Toutes les sociétés

CHEFS DE MUSIQUE !

des prix

EXCEPTIONNELS avec GARANTIE

INSTRUMENTS DE QUALITE « ROYALE ARTIST »

	CUIVRE	ARGENTE
TROMPETTE, ut et si b	680	900
CORNET, si b	775	1 050
BUGLE, si b	900	1 190
ALTO, mi b	1 420	1 840
BARYTON, si b	1 795	2 360
BASSE, si b à 4 pistons	2 415	3 200
SOUBASSOPHONE, si b, pavillon orientable et démontable	7 800	9 900
TROMBONE à coulisse	925	1 280
TROMBONE à pistons	1 925	2 750

LAQUES OR CLES CHROMÉES

SAXO SOPRANO, si b	2 200
SAXO ALTO, mi b	2 310
SAXO TENOR, si b	2 530
SAXO BARYTON, mi b	4 950
CLARINETTE, si b super ébène	990
GRAND FLUTE argenté plateaux pleins	970



Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés et écoles de musique nous font confiance POURQUOI PAS VOUS ?

GUILLARD BIZEL

2 et 9 rue d'Algérie, LYON

Tél. : 28-44-22 et 27-12-98

ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS
NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITE INCOMPARABLE
CONDITIONS SPECIALES AUX SOCIETES DE MUSIQUE

tés musicales y participeront. Les réunions de printemps, zone nord auront lieu à Anneyron le 8 février 1981, zone sud à Nyons le 15 février 1981. L'assemblée générale le 11 octobre 1981 est retenue par l'harmonie « la Sainte-Cécile » de Bourg-de-Péage. Cette société organisera le Festival de la Drome le 28 juin, avec, pour les sociétés, une épreuve de classement.

M. Maurice Adam, président de la Fédération du Sud-Est, prenait ensuite la parole : « Le renouveau de la musique vient de l'effort de l'ensemble des sociétés musicales. Ensemble, il nous faut définir une politique musicale en faveur de tous ».

M. Pesce, député-maire de Valence intervenait ensuite, soulignant l'important pas en avant, fait par l'Union de la Drome et l'A.D.D.I.M., qui sont maintenant citées en exemple. « Même si tous les problèmes ne sont pas résolus, il faut persévérer et continuer dans cette voie ».

Remerciements au nom de tous par M. Authier, secrétaire général de la Drome, pour l'interprétation du concert départemental très apprécié. Après avoir énoncé les différentes subventions qui allaient être votées pour l'aide au développement de la musique, il en précise la répartition, à savoir :

- aménagement et équipement des écoles de musique ;
- achats d'instruments ;
- expériences novatrices.

M. André Brunet, président de l'U.D. apportait une conclusion très importante, et un point final à cette réunion. Il remerciait les jeunes et les élus, soulignant l'intérêt qu'ils apportent à l'enseignement de la musique, et précisait : « La Drome compte 55 communes pourvues de sociétés musicales, ce qui est très appréciable. En France, 30 000 communes sur 36 000 sont bien pauvres, car elles n'ont pas de société musicale, il faut donc que la Drome poursuive sa route, qu'elle apporte aide et soutien à toutes les sociétés musicales... »

Une réception offerte par la Municipalité de Valence, clôturait cette laborieuse matinée de travail.

La secrétaire
BLACHE J.

Valence

Audition de l'orchestre Mandolines Estudiantina

Le dimanche 26 octobre, en matinée au Foyer de la salle des fêtes de Valence, l'orchestre Mandolines Estudiantina donnait son audition annuelle.

Malgré un programme assez difficile, les musiciens dont les plus jeunes ont 16 ans, ont surmontés les difficultés des morceaux, et l'ensemble a été parfait.

Le président d'honneur de la société, M. Jean Pommier prononça une petite allocution et remercia M. Mazuray, adjoint municipal aux Affaires culturelles, accompagnée de son épouse, ainsi que M. Didier, conseiller municipal et son épouse, tous venus nous honorer de leur présence.

La musique légère alternait avec le lyrique et le classique ; Mme Mottet chanta, accompagnée par l'orchestre La marche de Paris de F. Popy et Sigre. Venaient ensuite Le Calife de Bagdad, La Poupée de Nuremberg, La Sérénade de Haydn, Cendrillon, Annon Polka, etc.

Étaient dans le programme : la Valse des Regrets de Brahms et Dans le Jardin d'un monastère de Ketelbey qui nous valut un premier prix à l'unanimité au concours national d'Aix-les-Bains cet été.

Il est regrettable qu'il ne soit pas question plus souvent, dans nos pages, des orchestres à plectre ; les mandolines ne sont pas des instruments surannés comme on peut le croire et leur ensemble est si joli.

Avant de mettre sous presses, nous apprenons que notre ami Maurice Adam, Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est, trésorier adjoint de la C.M.F. a été nommé, par décret, chevalier dans l'ordre national du Mérite. Nos plus chaleureuses félicitations.

Installation du conseil d'administration du Conservatoire national supérieur de musique de Lyon par le Premier Ministre

A Lyon, le vendredi 28 novembre 1980, M. Raymond Barre, Premier ministre, installait officiellement le conseil d'administration du Conservatoire national supérieur de musique, présidé par M. Pierre Doueil, ancien préfet de région à Lyon et procureur général près la cour des comptes, et comprenant des personnalités du monde musical et des membres

élus par les professeurs, les étudiants et le personnel.

La création d'un second Conservatoire supérieur de musique constitue la mesure la plus importante résultant de la politique de l'Etat en faveur de l'enseignement supérieur musical. Le choix de Lyon s'explique par l'importance de la vie et de l'activité musicales de la ville, laquelle pos-

ède déjà son orchestre de région dirigé par M. Serge Baudo, son opéra dirigé par M. Louis Erlo, et son conservatoire national de région, et sert de cadre au Festival Berlioz.

L'établissement, abrité actuellement dans un immeuble prêté par la municipalité de Lyon, dispose d'un ensemble de locaux aménagés dans l'ancienne école vétérinaire quai Chauveau.

Le Conservatoire national supérieur de musique de Lyon, créé en octobre 1979 sous forme d'association loi 1901, a été institué établissement public par décret du 18 février 1980. Pierre Cocheureau en a été nommé directeur par décret du 20 mars 1980. Le conservatoire a reçu en 1980 une subvention de fonctionnement de 7 millions de francs. En 1981, et sous réserve du vote du Parlement, il devrait disposer de près de 16 millions de francs. 15 classes ont été ouvertes dès le 12 novembre 1979, 14 classes viennent d'être créées à la rentrée 1980. Le nombre d'élèves s'élevait en novembre 1979 à 27, et à 50 en avril 1980. De nombreux élèves sont en cours de recrutement, par voie de concours, pour l'année scolaire 1980-1981. Actuellement, 29 professeurs y enseignent, secondés par 29 assistants et accompagnateurs.

Le Conservatoire national supérieur de Lyon, comme celui de Paris, institution d'enseignement supérieur, a pour mission de dispenser un enseignement musical, vocal et chorégraphique hautement spécialisé. Cet enseignement doit permettre l'acquisition des connaissances théoriques et de la maîtrise pratique nécessaires à l'exercice de ces arts, quels qu'en soient l'époque, le genre, la civilisation ou la technique.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. Pierre Doueil, procureur général près la cour des comptes.
 - M. Paul Delattre, président-directeur général de la banque pour la construction et l'équipement.
 - Mme Simone du Breuil, présidente de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves de conservatoire.
 - M. Serge Baudo, directeur de l'orchestre de Lyon.
 - Mlle Claude Bessy, directrice de l'école de danse de l'Opéra de Paris.
 - M. Hugues Gall, directeur du Grand théâtre de Genève.
 - M. Michel Plasson, directeur de l'orchestre du Capitole.
 - M. Michel Lombard, directeur du Conservatoire national de région de Lyon.
 - M. Gérard Gastinel, professeur, titulaire.
 - M. Bernard Tetu, professeur, titulaire.
 - Alain Meunier, professeur, titulaire.
 - Mme Brigitte François-Sappey, professeur, titulaire.
 - M. Jean-Pierre Laroque, professeur, titulaire.
 - Mme Veda Reynolds, professeur, suppléant.
 - M. Raffi Ourgandjian, professeur, suppléant.
 - M. Maxence Larrieu, professeur, suppléant.
 - M. Eric Sprogis, professeur, suppléant.
 - M. Paul Hadjaje, professeur, suppléant.
 - Mlle Monique Lutic, personnel administratif, titulaire.
 - Mme Françoise Cuenin, personnel administratif, suppléant.
 - M. Olive Faure, étudiant, titulaire.
 - Mlle Muriel Beckouche, étudiante, titulaire.
 - M. Patrick Lemonnier, étudiant, suppléant.
 - M. Franck Bernede, étudiant, suppléant.
- Sont en plus membres de droit de ce conseil :**
- M. Jacques Charpentier, directeur de la musique au ministère de la Culture et de la Communication.
 - M. Guy Brajot, directeur de l'administration générale au ministère de la Culture et de la Communication.

« CRAVATES D'UNIFORMES »

CRAVATES Club
(aux couleurs de votre Société)

CRAVATES avec insignes
(étude de projets)

G. SOUFFRET
51, boulevard Magenta
75010 PARIS
Tél. : 208-85-48

Notre catalogue général 1980/1981 est paru ; vous y trouverez :

- notre répertoire de musique d'harmonie et fanfare, de batterie-fanfare ;
- ouvrages d'enseignement, musique instrumentale et musique pour petits ensembles ;
- instruments et accessoires.

Si vous êtes chef de musique ou professeur de musique et que vous ne l'avez pas reçu, veuillez nous le réclamer en nous indiquant d'une façon très précise la ou les sociétés que vous dirigez et, si vous êtes professeur, les disciplines que vous enseignez.

Et n'oubliez pas que :

de la petite flûte au soubassophone
les instruments de toutes marques se trouvent aux :



EDITIONS ROBERT MARTIN

106, grande rue de la Coupée - 71009 MACON
☎ (85) 34-46-81

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES

Les Editions Robert MARTIN

106, grande rue de la Coupée
71009 MACON CEDEX
fournissent les morceaux imposés dans
les examens de la C.M.F.

Activités du Président Ameller

Notre Président a eu d'importantes activités au cours du dernier semestre : à moins que ses obligations ne le retiennent au dehors, il est toujours présent à la C.M.F. le vendredi après-midi, le samedi et le lundi matin, souventes fois même le lundi toute la journée.

Notre Président supervise toutes les actions menées par la Confédération, tant sur le plan administratif que financier, et s'occupe aussi activement du journal de la C.M.F.

Il répond lui-même au téléphone, prodiguant des conseils à tous ceux qui s'adressent à nous.

Cette année, M. Ameller a passé le mois d'août à Toucy, afin de se rendre compte de la marche de notre Centre et d'apporter des remèdes à son fonctionnement. Il a été présent pendant plusieurs stages, et il a effectué là une très importante étude de réorganisation de notre Maison.

Le Président s'est rendu à trois congrès de nos Fédérations : Dissay pour la Fédération de l'Ouest, Rouen pour la Fédération de Normandie et Jarmy pour la Fédération de Moselle, Meurthe-et-Moselle. A tous ces congrès, il a pris la parole pour expliquer notre action et le rôle de la musique. Il s'est attardé longuement sur l'éducation musicale des jeunes. Il a pris des contacts avec tous, et donné toutes les explications et les conseils souhaitables.

M. Ameller s'est vu confier la présidence de l'Ordre des Musiciens, M. Ehmann ayant, pour des raisons de santé, démissionné. Là encore, c'est avec compétence et dévouement que M. Ameller s'acquittera de cette charge importante pour les musiciens.

Grâce aux activités de notre Président, nous nouons des contacts très étroits avec le Comité National de la Musique et l'I.S.M.E. (International Society for Music Education).

A Dijon, M. Ameller s'est longuement entretenu avec M. Pommer, Directeur Régional des Affaires Culturelles de la région Bourgogne.

Il a rencontré M. Jean-Loup Toumier, Directeur de la S.A.C.E.M. et, au ministère de la Culture et de la Communication, Mme Isabelle du Saillant, Conseiller Technique auprès du Ministre.

A la Direction de la musique, le 29 octobre, M. Ameller, qui était accompagné par M. André Petit, notre Secrétaire Général, a, au cours du Conseil National de la Musique Populaire présidé par M. Jacques Charpentier, Directeur de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse, défendu la cause des sociétés populaires de musique de notre Confédération. Il a obtenu le principe d'une subvention qui, à ce jour, n'a pas encore été versée. Très important : le diplôme d'aptitudes pour l'animation des sociétés musicales va devenir effectif en 1981.

M. Ameller a, tout dernièrement, rencontré M. Jacques Devogel, chef de musique hors classe de l'armée de l'air, qui vient de prendre sa retraite. M. Devogel est également Président de la Confédération Française des Batteries et Fanfares. M. Ameller et M. Devogel ont échangé des propos très constructifs pour l'avenir de nos sociétés.

En dehors de ces activités, M. Ameller a également présidé, au mois de novembre, à Paris, un conseil d'administration de la C.M.F., la commission de Toucy et la commission artistique. Au cours de cette dernière ont été retenus les morceaux destinés aux examens fédéraux, ainsi que les questions d'éducation musicale. C'est M. André Petit qui présidait la sous-commission des examens fédéraux.

Nous devons beaucoup insister sur les activités hors Confédération de notre président, qui toutes rejoignent notre C.M.F. Nous sommes maintenant bien connus en dehors de nos frontières, et notre journal est lu très loin, puisque nous avons des abonnés au Japon !

Toute la Confédération Musicale de France remercie chaleureusement son Président et lui présente tous ses vœux de bonne et heureuse année, pour lui-même et tous ceux qui lui sont chers.

DRAPEAUX A. S. ROBERT

26 600 TAIN-L'HERMITAGE
Drôme. Tél. 08.24.87



POUR SOCIÉTÉS
BANNIÈRES
PAVOISEMENT
et Tous Articles
de Fêtes
atalogue sur demande

journal de la
Confédération
Musicale de France

Directeur-Gérant :
M. André AMELLER

Abonnement (10 numéros)
du 1^{er} janvier au 31 décembre
Le numéro : 5 F

FRANCE..... 1 an 30 F
ETRANGER..... 1 an 75 F

Compte Chèque Postal
46.38.65 G PARIS

CONFEDERATION MUSICALE
DE FRANCE
121, rue La Fayette
75010 PARIS
Tél. : 878-39-42

DIX NUMEROS PAR AN :
Janvier, Février, Mars, Avril,
Mai, Juin-Juillet,
Août-Septembre, Octobre,
Novembre, Décembre

IMPRIMERIE
« LES MARCHES DE FRANCE »
44, rue de l'Ermitage
75020 PARIS
Tél. : 366-44-86